Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic

1825 – 1826

présenté par **Pierre Buttin**

préface de Gérard Aymonin

MELVAN

« Quant aux détails qui concernent ces poissons, il m'a fallu me mêler parmi les pêcheurs, même leur payer bouteille au cabaret ; et là enfin, j'obtenais au milieu de la fumée des pipes le complément des détails concernant chaque espèce »

Recherches sur les poissons de l'Océan
Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

Association loi de 1901

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et d'Houat

56170, Île d'Hoedic
melvan@melvan.org
www.melvan.org

© Melvan

© Bibliothèque Centrale MNHN
Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hédic
Jean-Marie Bachelot de la Pylaie
Manuscrit de la Bibliothèque centrale du
Muséum national d'histoire naturelle de Paris
Première édition

ISBN : 2-9520979-0-9
Février 2004

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic

1825 – 1826

présenté par
Pierre Buttin

préface de
Gérard Aymonin
Professeur au Muséum national d'histoire naturelle

M E L V A N

Remerciements

À Henri Buttin pour son travail de recherches et d'archives sur les îles, à l'origine de cette édition. À Joëlle Le Roux, mémoire de l'île de Houat. À Marie-Paule et à Virginie pour leur contribution au déchiffrage et à la transcription du manuscrit. Aux mêmes, ainsi qu'à Denise Leurette, Jean-Marc Large et Patrice Birocheau, pour leurs corrections attentives. A Gilles Janin pour son aide à la mise en page. Au Muséum national d'histoire naturelle de Paris où est déposé le manuscrit de cet essai sous la référence Ms1807, à Pascale Hurtel en charge des manuscrits, et en particulier au Professeur Aymonin qui, par sa préface, fait le lien avec cet ancien élève et correspondant du Muséum qu'était Bachelot de la Pylaie. À la Bibliothèque municipale d'Angers où se trouve la correspondance avec Desvaux sous la référence Ms1361. À la bibliothèque du Musée de l'Abbaye Sainte Croix aux Sables d'Olonne où se trouvent les archives de Marcel Baudouin, premier biographe de Bachelot de la Pylaie.

À la communauté Internet… ! Moteurs de recherche, sites spécialisés, listes de discussions, en particulier tela-botanica, tb-bryophyta, et obzbzh. Derrière ce réseau, beaucoup de compétences et de disponibilités ! Sont en particulier remerciés Marie-Rose Chandon, Pierre Arzel, Daniel Latrouite, François de Beaulieu, Arnaud Le Névé, Cédric Audibert, Daniel Chicouene, Denis Lamy, Camille Granger.

Préface

Célèbre surtout pour ses explorations à Terre-Neuve et à Saint-Pierre et Miquelon (1816 puis 1819 – 1820), de la Pylaie parcourut le Massif Armoricain dès 1806 ; diverses récoltes, provenant surtout du littoral, en attestent dans l'herbier des Jussieu au Muséum de Paris, mais si Brest, Ouessant etc., sont fréquemment cités, nous n'avons pu jusqu'à présent repérer de spécimens cueillis à Belle-Île, Houat ou Hoedic. Bachelot publia divers travaux de biologie marine (algues, coquilles, poissons) ou terrestre (mousses) basés sur ses investigations en Bretagne, mais nombre d'observations n'existent qu'à l'état de manuscrits.

L'exploitation de tels documents laissés par le naturaliste s'avérait donc enrichissante et leur publication constitue un précieux témoignage. C'est ce que Pierre Buttin a entrepris pour ces deux petites îles du Morbihan, malgré les difficultés d'interprétation.

Alors que l'étude sur Terre-Neuve traite essentiellement des aspects topographiques et botaniques, émaillés de courtes notes sur d'autres thèmes, l'essai sur Houat et Hoedic répond effectivement davantage à ce que l'on nommait alors une « statistique », sorte de monographie abordant de nombreux volets caractérisant un territoire défini. Bachelot se révèle ici géographe et ethnologue, en abordant également l'histoire de la fréquentation humaine, les modes de vie (en 1825) des habitants, l'agriculture, la pêche, etc.

La liste floristique qu'établit de la Pylaie n'est pas sèche et apporte des compléments aux découvertes d'Aubry de la Mottraie (1801 – 1803) que reprit en partie le Genevois Augustin-Pyramus de Candolle lors de son voyage de 1806. On y relève des remarques phénologiques : période de floraison, flétrissement par exemple. Des précisions sur les milieux et parfois sur la distribution géographique rappellent qu'on ne peut manquer de noter ce parallèle avec le texte sur

Terre-Neuve : « *J'ai vu le Genista scoparia, sur les caps les plus avancés en pleine mer, à l'extrémité du Morbihan, ne nous offrir qu'une masse de rameaux entremêlés, abattus et ne croissant qu'horizontalement en s'appliquant tous le plus possible contre les faces du rocher.* » Il s'agit de ce que l'on considère aujourd'hui comme une adaptation, un écotype.

Des remarques sur la géologie, l'érosion, le climat, l'eau, les fontaines donnent des indications comparatives utiles et une curieuse réflexion d'ordre stratégique conclut la notice sur Houat.

Diverses lettres que Bachelot adressa à des correspondants justifieraient aussi attention, telles celles traitant d'un voyage à Landernau ou d'une herborisation autour du Faou en 1819. Ajoutons que les découvertes de notre explorateur furent reconnues par les naturalistes puisqu'une dizaine de dénominations génériques d'algues ou de mousses lui furent dédiées, tels *Bachelotia* ou *Pylaisiella*.

On doit savoir gré à Pierre Buttin, de faire apprécier, à la suite de patientes recherches, l'intérêt de ce document original. Jean-Marie Bachelot de la Pylaie qui fut membre de Sociétés linnéennes, semble ainsi mériter une place, parmi les précurseurs, dans l'histoire de l'écologie.

Gérard Aymonin
Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle

Note sur cette édition

Le manuscrit de Bachelot de la Pylaie est un texte difficile à déchiffrer. Il comporte de nombreuses surcharges et renvois en marge ou en fin de cahier selon les arrivages d'informations. L'écriture est petite, serrée, souvent raturée. Quelques mots, peu nombreux, ont été réfractaires à toute lecture et sont signalés dans le texte par : (?). Par ailleurs il comporte quelques lacunes : les mots ou chiffres laissés en blanc sont signalés par : ( ), dont deux passages non terminés : l'un traitant du costume des femmes, l'autre d'une intervention du Recteur pour les finances des îliens dont on ne saura rien… Ces lacunes sont peu importantes et n'enlèvent rien à la compréhension et à l'intérêt du récit.

L'orthographe du texte d'origine est souvent incertaine en raison des difficultés de lecture ou de l'état de brouillon de ce manuscrit. Dans ce contexte il a semblé plus sûr de la moderniser, tout en conservant certaines vieilles orthographes tel que hyver pour hiver. En dehors de ces adaptations, le texte est celui de l'auteur, avec les tournures de phrases correspondant à son époque.

Les unités de poids, de température, de longueur, de monnaie sont aussi bien évidemment celles de l'époque. Pour faciliter la compréhension du texte, quand cela est nécessaire, les correspondances avec les valeurs actuelles sont indiquées en italique entre parenthèses directement dans le texte.

Pour les unités de longueur, les correspondances sont : 1 lieue : 4,4 km ; 1 brasse : 1,60 m ; 1 pied : 32,4 cm ; 1 pouce : 2,7 cm.

Pour les températures, l'auteur utilise le degré Réaumur ; dans cette échelle, l'eau gèle bien à 0° mais bout à 80° au lieu de 100° dans l'échelle Celsius : 1°R = 0,8°C.

Le franc est en usage depuis la Révolution, avec une valeur proche de l'ancienne livre, mais les anciennes monnaies restent longtemps en usage. 1 livre (1 franc) vaut 20 sous ou sols, 1 sou vaut 12 deniers, 1 liard vaut 3 deniers, 1 obole vaut ½ denier. L'utilisation du sou s'est perpétuée jusqu'au milieu du 20e siècle : un sou désignait la pièce de 5 centimes ; 10 sous, la pièce de 50 centimes ; 20 sous, la pièce de 1 franc et cent sous, la pièce de 5 francs.

Introduction

En cet automne 1825, Jean-Marie Bachelot de la Pylaie laisse une nouvelle fois ses études dans la capitale pour une escapade naturaliste. Il passe quelques jours à Fougères, sa ville natale, mais ne s'y attarde pas et poursuit son voyage vers le littoral breton. Le 10 octobre, il arrive à Belle-Île pour se consacrer à l'une de ses passions, l'étude des algues. Après deux mois de séjour et de récoltes, il envoie ce courrier à son ami Auguste Nicaire Desvaux[1].

Belle-Île En Mer, le 6 décembre 1825
Monsieur et très cher ami

Je n'ose songer à tout ce temps qui s'est écoulé sans que je vous aie donné de mes nouvelles. Je m'en étonne le premier car quand on aime bien, on a toujours du plaisir à le redire ; et par je ne sais quelle disposition animale, je me suis laissé étourdir par un concours de circonstances qui n'étaient pourtant pas majeures, mais qui m'ont successivement privé du plaisir de vous écrire. (…) Ce qui m'a distrait, ça été la rencontre de deux amis de collège, l'un au ministère de l'intérieur et l'autre au ministère de la guerre, où ils sont plumitifs (…)

[1] Desvaux (1780 – 1856) est alors Directeur du Jardin des Plantes et Conservateur du Muséum d'Angers. Les lettres qui suivent sont conservées à la Bibliothèque municipale d'Angers.

Véritablement las de Paris, je l'ai quittée le 23 7bre[1] *pour aller respirer l'air de la province, celui de notre chère Armorique. Au commencement du mois d'octobre, (…) je m'embarque dans la voiture publique pour venir visiter les roches druidiques de Carnac et aller passer ensuite quelques temps à Belle-Île en Mer. Il y aura en effet deux mois, le 10 du courant, que j'ai fixé mon domicile cosmopolite : deux jeunes gens de l'endroit, dont l'un est le fils d'un médecin et l'autre le fils de mon hôte m'aident à la préparation de mes varecs d'une manière si efficace, que je crois avoir au moins 2000 échantillons desséchés sur papier.*

(…) considérant que j'ai à peu près toute la série des espèces de la saison, je vais aller passer quelques jours à Houat et à Hoedic malgré la mauvaise saison. Ces îles sont à trois et quatre lieues (13 à 18 km)[2] *de moi, ce qui est trop près pour ne pas leur aller faire visite. Je compte partir après demain si le temps est commode. Là je serai exilé du reste des mortels : il n'y a ni poste, ni ( )* [3]*. L'on a que ce que l'on y porte au milieu d'une peuplade aussi sauvage, dit-on, que misérable. De retour ici, je retourne par Quimper passer huit à dix jours à l'île de Sein qu'il ne me restera plus qu'à explorer en été. Elle me paraît la mine la plus féconde et la plus belle pour toutes les espèces rejetées. Elles y sont accumulées.*

Ici, j'ai tout ce que je peux désirer, bonne chère, excellente société que je suis forcé de trop négliger, chambre commode, à l'exception de la cheminée qui manque. Mais la douce température que nous avons m'empêche d'en sentir la privation. Aujourd'hui le thermomètre s'est tenu une partie de la journée à 11 degrés (14°C)[4]*. L'ophioglosse du Portugal est sorti récemment de terre et j'ai l'extrême surprise de retrouver à la voûte des cavernes maritimes l'A. capillus-veneris*[5] *que je croyais resté aux grottes de Passe Lourdain près de Poitiers sans remonter d'avantage au nord. (…)*

Il faudra mon bon ami, faire une œuvre de charité, revenir passer quelques temps auprès de celui qui vous aimera toujours, qui n'a pas besoin d'une lettre si joliment ouvrée pour songer à madame votre épouse et à mademoiselle votre fille : ce travail est le bijou qui

---

[1] 7bre : septembre, étymologiquement le 7ème mois du calendrier romain.
[2] Cf. note préliminaire sur cette édition.
[3] *Idem*.
[4] *Idem*.
[5] *Adiantum capillus-veneris* : petite fougère méditerranéenne que l'on trouve dans les grottes côtières de Belle-Île.

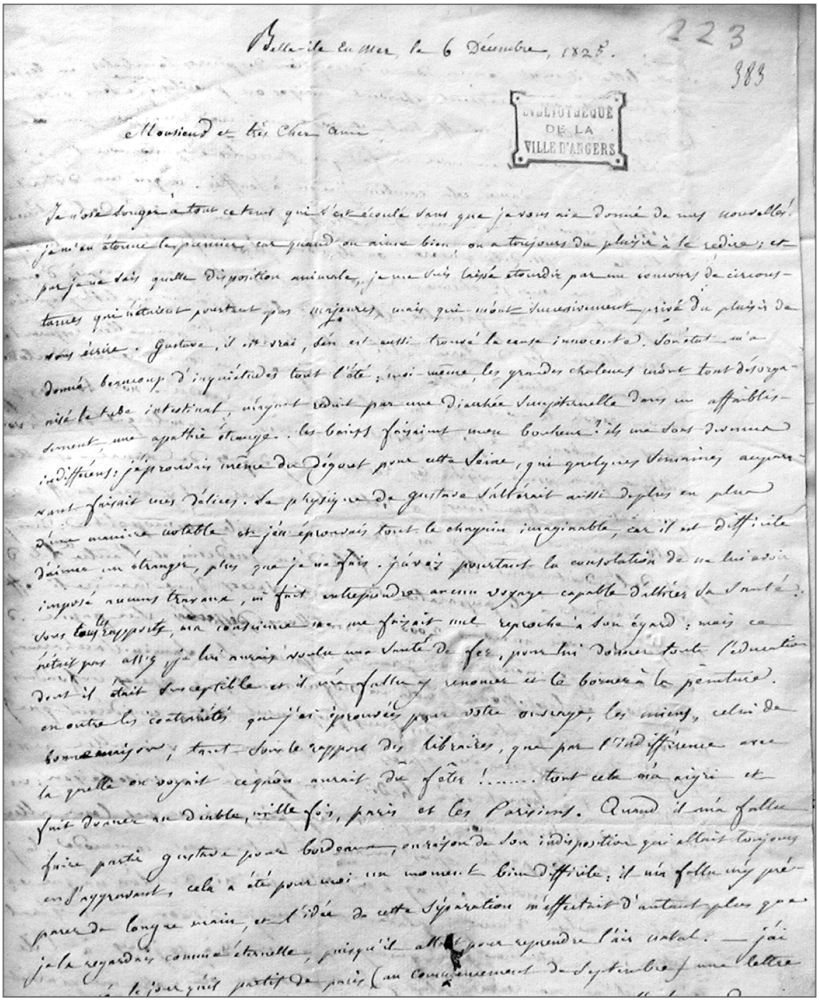

Belle-île en Mer, le 6 Décembre, 1825.

223

383

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ANGERS

Monsieur et très Cher Ami

Je n'ose songer à tout ce temps qui s'est écoulé sans que je vous aie donné de mes nouvelles! j'en suis étonné le premier, car quand on aime bien, on a toujours du plaisir à le redire; et par je ne sais quelle disposition [illegible], je me suis laissé étourdir par un concours de circonstances qui n'étaient pourtant pas majeures, mais qui m'ont successivement privé du plaisir de vous écrire. Gustave, il est vrai, s'en est aussi trouvé la cause innocente. Son état m'a donné beaucoup d'inquiétudes tout l'été; moi-même, les grandes chaleurs m'ont tout désorganisé le tube intestinal, m'ayant réduit par une diarrhée [illegible] dans un affaiblissement une apathie étrange. les bains faisaient mon bonheur: ils me sont devenus indifférents: j'éprouvais même du dégoût pour cette Seine, qui quelques semaines auparavant faisait mes délices. Le physique de Gustave s'altérait aussi de plus en plus d'une manière notable et j'en éprouvais tout le chagrin imaginable, car il est difficile d'aimer un étranger, plus que je ne fais. j'avais pourtant la consolation de ne lui avoir imposé aucuns travaux, ni fait entreprendre aucun voyage capable d'altérer sa santé. sous tous les rapports, ma conscience ne me faisait nul reproche à son égard: mais ce n'était pas assez, j'eusse lui aurais voulu une santé de fer, pour lui donner toute l'éducation dont il était susceptible et il m'a fallu y renoncer et le borner à la peinture. en outre les contrariétés que j'ai éprouvées pour votre ouvrage, les miens, celui de Bonnemaison, tant sous le rapport des libraires, que par l'indifférence avec laquelle on voyait ce qu'on aurait dû fêter!...... tout cela m'a aigri et fait donner au diable, mille fois, Paris et les Parisiens. Quand il m'a fallu faire partir Gustave pour Bordeaux, en raison de son indisposition qui allait toujours en s'aggravant, cela a été pour moi un moment bien difficile; il m'a fallu m'y préparer de longue main, car l'idée de cette séparation m'affectait d'autant plus que je la regardais comme éternelle, puisqu'il allait pour reprendre l'air natal. — j'ai [illegible] le jour qu'il partit de Paris (au commencement de septembre) une lettre

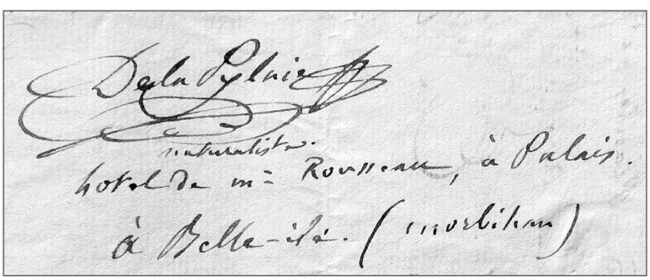

De la Pylaie

naturaliste.

hotel de m. Rousseau, à Palais.

à Belle-île. (morbihan)

Lettre de Bachelot de la Pylaie à Desvaux, datée de Belle-Île le 6 décembre 1825

me suit partout, qui me retrace toujours des domaines agréables et ne cessera d'être un titre à la reconnaissance du possesseur, à laquelle vous avez réuni les droits les mieux acquis ainsi qu'à son bien sincère attachement.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

de la Pylaie
Naturaliste
Hôtel de monsieur Rousseau à Palais à Belle-Île (Morbihan)

Le naturaliste quitte donc Le Palais le 9 décembre pour passer quelques jours sur Houat et Hoedic et y élargir son horizon de recherche en algologie. Cependant, début février, il y est encore et envoie alors cette nouvelle lettre à Desvaux.

à l'île d'Houat, le 1er février 1826
Monsieur et très cher ami,

Je ne peux mieux commencer un mois qu'en vous répétant qu'on vous aime toujours d'une amitié sincère, quelles que soient les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions engagés.

Depuis ma dernière, j'ai passé un mois entier à l'île de Hédic, îlot à une lieue et demi (6,6 km) *environ d'Houat, d'où j'ai essuyé toutes les rigueurs de notre hyver que je regarde maintenant terminé car nous avons + 7 et + 8 degrés R.* (9° et 10°C), *c'était hier la température la plus douce dès le 25 Xbre*[1]*. Le Mibora minima commençait la nouvelle année végétale : maintenant le Cochlearia danica fleurit partout et même il eût été plus précoce sans les froids précédents. Un jour nous avons eu en matin - 5°* (- 6°C). *Les froids suivants n'ont été que 0 et - 1° ou - 1½°. Voilà mes tribulations et je puis dire que j'ai plus souffert ici du froid qu'à Terre-neuve. Le gîte lui-même laissait fort à désirer sous bien des rapports ! Mais que j'ai été dédommagé par la brillante récolte que j'ai faite quant à la saison. Je dirai maintenant si vous voulez manger du bon turbot, allez à Houat et trouver monts et merveilles en algologie, allez à Hédic. Il y a là des plateaux de rocher sous-marin avec de nombreuses fossettes où la parure de thétys doit se développer dans tout son éclat*

[1] Xbre : décembre.

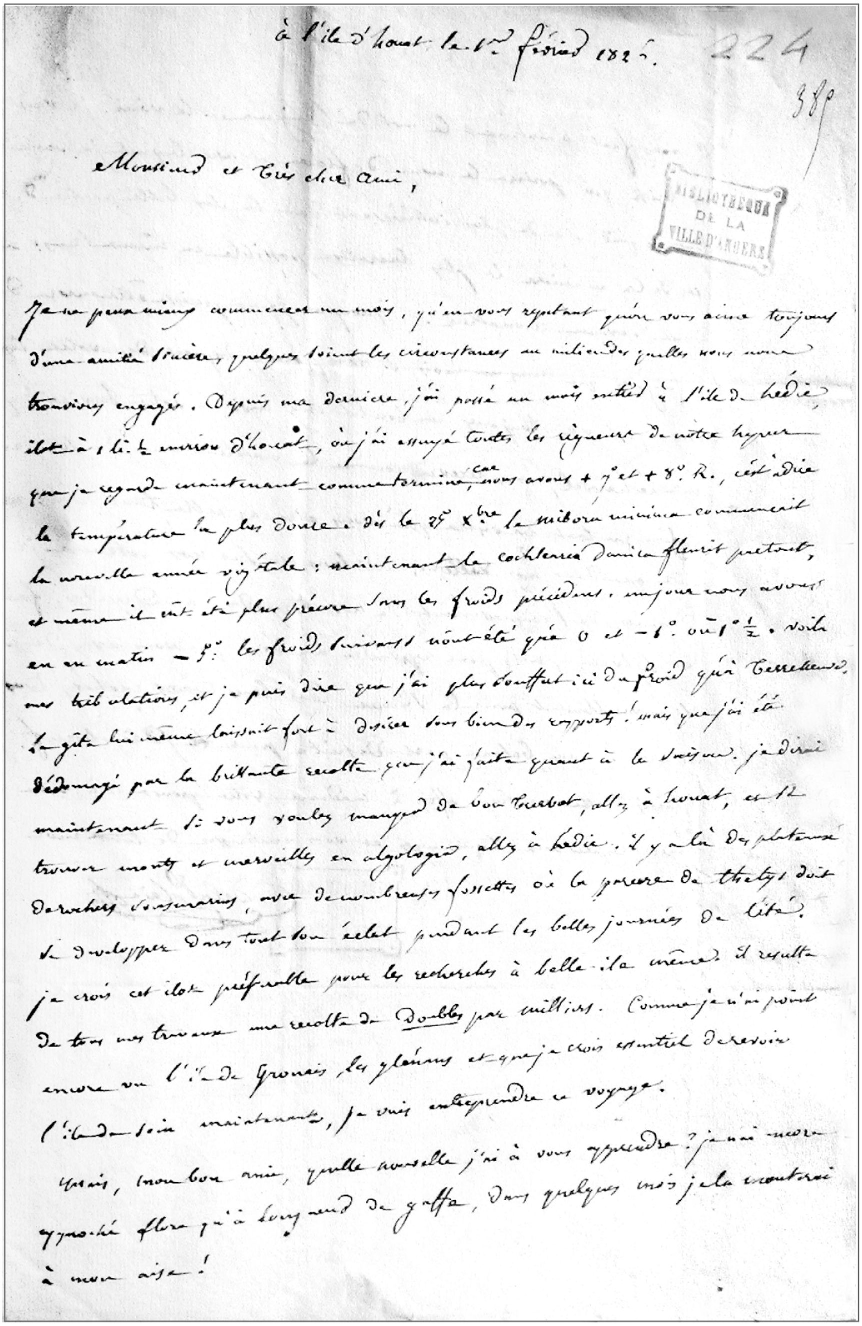

à l'île d'Houat le 1er février 1826.

224
38
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ANGERS

Monsieur et très cher ami,

Je ne peux mieux commencer ce mois, qu'en vous répétant que je vous aime toujours d'une amitié sincère, quelques soient les circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions engagés. Depuis ma dernière, j'ai passé un mois entier à l'île de Hedic îlot à 1 li. ½ environ d'Houat, où j'ai essuyé toutes les rigueurs de notre hyver que je regarde maintenant comme terminé, car nous avons + 7° et + 8°. R., c'est à dire la température la plus douce. dès le 25 Xbre la mibora minima commencait la nouvelle année végétale : maintenant le cochlearia danica fleurit partout, et même il eût été plus précoce sans les froids précédens. un jour nous avons eu un matin − 5°. les froids suivans n'ont été que 0 et − 1°. ou 1° ½. voila mes tribulations, et je puis dire que j'ai plus souffert ici du froid qu'à Terreneuve. Le gîte lui même laissait fort à desirer sous bien des rapports ! mais que j'ai été dédommagé par la brillante récolte que j'ai faite quant à la saison. je dirai maintenant si vous voulez manger du bon turbot, allez à houat, et si vous voulez trouver monts et merveilles en algologie, allez à hedic. il y a là des plateaux de roches sousmarins, avec de nombreuses fossettes où la parure de thetys doit se développer dans tout son éclat pendant les belles journées de l'été. je crois cet îlot préférable pour les recherches à belle île même. il resulte de tous mes travaux une récolte de doubles par milliers. Comme je n'ai point encore vu l'île de Groais, les glénans et que je crois essentiel de revoir l'île de Sein maintenant, je vais entreprendre ce voyage.

Mais, mon bon ami, quelle nouvelle j'ai à vous apprendre ? je n'ai encore approché flore qu'à longueur de gaffe, dans quelques mois je la montrerai à mon aise !

Lettre de Bachelot de la Pylaie à Desvaux, datée de Houat, le 1er février 1826

pendant les belles journées de l'été. Je crois cet îlot préférable pour les recherches à Belle-Île même. Il résulte de tous mes travaux une récolte de doubles par milliers. Comme je n'ai point encore vu l'île de Grouais, les Glénan et que je crois essentiel de revoir l'île de Sein maintenant, je vais entreprendre ce voyage (…)

Quoique je ne puisse être encore de retour à Fougères que dans un mois, si vous pouvez disposer de votre temps, vous savez qu'il y a toujours un bon lit chez moi, à votre service ; que monsieur Le Harival vous recevra comme le meilleur ami de son ami, enfin tout ne visera qu'à vous être agréable tant dans notre cité que dans nos vallons, nos bois et sur nos coteaux. Je réponds d'avance de l'empressement de nos dryades, amadryades[1]*, faunes et sylvains, pour répondre au désir que vous avez de produire si favorablement pour la science tous leurs trésors cachés, tous leurs secrets !*

Un bateau part de suite pour Paimbœuf. Je saisis cette occasion d'offrir à madame votre épouse et à votre fille mes respectueux hommages et vous embrasse de tout mon cœur.

B. de la Pylaie

Entre ces deux lettres pleines d'attention pour son ami Desvaux, le naturaliste découvre donc Hoedic et Houat. Plutôt que les quelques jours initialement prévus, il y séjourne en fait trois mois, entre le 9 décembre 1825 et le 10 février 1826. Il est tout d'abord enthousiasmé par ses recherches sur les algues à Hoedic et y consacre le mois de décembre (après y avoir consacré deux mois sur Belle-Île !). Les algues ont été une de ses grandes passions, probablement celle dans laquelle le naturaliste s'est investi le plus au cours de sa vie.

Nous sommes alors au cœur de l'hiver et les observations deviennent impossibles avec les tempêtes. Cependant le naturaliste reste encore un mois sur place, vraisemblablement plus alors à Houat qu'à Hoedic. Il s'intéresse à cette « *peuplade aussi sauvage… que misérable* », qui lui avait été annoncée à Belle-Île. Peut être ne l'a-t-il finalement pas trouvée si sauvage ? En tout état de cause, il revient de ce séjour avec cet « *Essai sur la*

[1] Dryades, hamadryades : nymphes des bois.

statistique des îles d'Houat et d' Hédic », où transparaît son intérêt et sa sympathie pour ce pays et ses habitants.

L'homme

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie[1] est né à Fougères le 25 mai 1786, d'une famille bourgeoise aisée lui laissant, au décès de son père, une fortune suffisante pour ne pas avoir à envisager de gagner sa vie. Il mène une existence entièrement dédiée à ses passions de naturaliste, d'archéologue et d'explorateur. Célibataire et voyageur inlassable, il séjourne à Terre-Neuve, et parcourt l'Ouest de la France, surtout la Bretagne et la Vendée, mais aussi la Normandie, l'Aquitaine, et encore d'autres régions. En 1838, l'état de sa fortune se ressent de ces voyages effectués à ses frais et il doit liquider ses biens pour se constituer une rente viagère. Alors et jusque à la fin de sa vie, il se consacre principalement à la Bretagne qu'il parcourt dans ses moindres recoins. Il s'éteint à Marseille, le 12 octobre 1856, à l'âge de 70 ans.

Le trait de caractère saillant de ce personnage hors du commun est une curiosité inlassable et débordante qui l'amène à s'intéresser à tout ce qu'il rencontre au risque d'une certaine dispersion. L'homme a aussi un goût prononcé de la représentation. Il s'affilie et revendique son appartenance à de multiples sociétés savantes, telles que la Société Linnéenne, la Société des Antiquaires de France, la Société des Géographes et bien d'autres sociétés régionales. Pendant un temps, il revendique et utilise aussi un titre de baron, tout en affichant vers la fin de sa vie une opinion républicaine…

Le dessin et la botanique ont constitué ses premières passions et la base de son éducation. À 13 ans, il est envoyé à l'école à Laval. Il poursuit ses études à Rennes puis au Muséum de Paris

[1] Une certaine confusion règne quant au nom exact du naturaliste et à l'orthographe de ce nom. Selon son acte de naissance (Baudouin, 1936), il est né « *Jean-Marie Bachelot de la Pilaie* », cependant l'orthographe des noms est variable à l'époque. Pylaie avec un « *y* » est l'orthographe la plus utilisée dans ses correspondances et publications. Mais on trouve aussi « *Pylaye* » ou bien encore « *Pilaye* ». Le naturaliste a pu aussi, à l'occasion, se rajouter un prénom : Auguste ou un titre de Baron qui ne semble justifié par aucun titre de noblesse. Jean-Marie Bachelot de la Pylaie était d'une famille bourgeoise ; il était courant à l'époque de distinguer les membres d'une même famille par un nom de propriété. Certaines publications sont ainsi signées « *Baron Auguste Jean-Marie Bachelot de la Pylaie* ».

où il rencontre les maîtres de l'époque : Cuvier, Jussieu, Saint Hilaire, Lamarck, Lacepède… Jusqu'à ses trente ans, son horizon ne dépasse guère Paris et le pays situé entre Laval, Tours et Fougères.

En 1816, il se rend à Terre-Neuve pour y étudier la botanique et y retourne en 1819 plus longuement. Le naturaliste découvre sur ces terres un tout nouvel horizon, géographique bien sûr, mais aussi naturaliste. Ces deux voyages ont été effectués avec l'aval du Muséum mais à ses frais, sans obtenir de soutien financier. Il rapporte de ses explorations une importante moisson de matériel botanique constitué de notes, de dessins et d'herbiers. Ses recherches ne se limitent pas aux plantes mais aussi aux « hydrophytes » ainsi qu'il nomme les algues. Toute cette collecte nécessite à son retour de longues heures d'analyse et de classement pour être exploitable et en faire la publication. Mais l'auteur a bien du mal à achever ce travail : il est rapidement accaparé par de nouvelles recherches et expéditions. Dix années lui seront nécessaires pour préparer ce qui constitue la première flore de Terre-Neuve. Le premier tome, dédié aux algues, est publié en 1829 chez Firmin Didot mais le reste de son œuvre reste manuscrit, faute de trouver suffisamment de souscripteurs. Cet important travail a été l'objet de quelques critiques, peut-être en partie justifiées par le côté brouillon de l'auteur. Néanmoins, Bachelot de la Pylaie est aujourd'hui considéré comme le père de l'algologie nord-américaine. Il a été fermement réhabilité par Jean-François Leroy, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, lors d'un colloque, en 1956, sur les premiers botanistes de l'Amérique du Nord :

« *L'œuvre phanérogamique de la Pylaie hors de France m'apparaît comme considérable (…) Par l'importance de son travail, il se classait sans qu'on s'en avisât bien clairement à l'époque (et nonobstant l'injustice de la postérité à son égard) parmi les grands botanistes-explorateurs français de l'Amérique du Nord.* »[1]

En dehors de son travail sur la flore de Terre-Neuve, Bachelot de la Pylaie reste aujourd'hui une référence dans le domaine des algues et des mousses. Il a contribué à la découverte de plusieurs espèces et le nom de plusieurs d'entre elles lui a été dédié, telles que *Pylaiella littoralis* (algue brune) ou *Sphagnum pylaiei* (mousse).

[1] Leroy, 1956.

Enfin, le naturaliste a beaucoup étudié la flore de Bretagne et de l'Ouest de la France mais il n'en reste malheureusement guère de trace aujourd'hui[1]. Llyod le cite cependant parmi les contributeurs à sa « *Flore de l'Ouest de la France* » publiée en 1854 :

« *M. de la Pylaie m'a communiqué la liste des plantes qu'il a observées pendant un séjour dans l'île de Ré et a eu la bonté de rédiger pour moi une note sur beaucoup d'espèces rares ou curieuses qu'il a rencontrées dans la Bretagne, pays dont le sol lui est depuis longtemps familier.* »[2]

Le Nouveau Monde n'a pas été que découvertes botaniques pour Bachelot de la Pylaie, cette « Terre-Neuve » est aussi une terre vierge pour les autres disciplines naturalistes. Il se donne alors comme nouvelle mission d'y appliquer ses compétences :

« *Dans ces contrées lointaines où tout devenait nouveau pour moi, je sentis que le botaniste ne devait pas se refuser à l'étude des autres productions de la nature : je savais observer, décrire, dessiner et fort du désir de servir la science en général, je m'occupais de diverses branches de l'histoire naturelle.* »[3]

Lors de son séjour parmi les pêcheurs de Terre-Neuve, il découvre les poissons de la région et s'initie ainsi à l'ichtyologie[4]. Dès son retour en France, il approfondit cette nouvelle discipline et en 1818, avant même son deuxième voyage outre-mer, il parcourt les rivages de l'île d'Ouessant et du Finistère à la découverte des espèces du littoral breton. Ses notes d'observations sont rassemblées dans un recueil resté manuscrit : « *Essai sur l'icthyographie marine de l'île d'Ouessant et du Finistère…* »[5]. L'ichtyologie et l'algologie l'amèneront à souvent séjourner sur le littoral et dans

[1] Le seul recueil de botanique que l'on connaisse de l'auteur sur la Bretagne semble être le manuscrit Ms1805 déposé au Muséum de Paris. Il s'agit d'une compilation de notes de terrain : « *Cahiers sur la flore de l'île d'Ouessant et du Finistère* ».

[2] « *Note pour servir à la flore de l'Ouest de la France* », James Lloyd, 1851. Il serait intéressant de retrouver cette liste dans les archives de Lloyd.

[3] « *Recherches en France sur les poissons de l'Océan* », Congrès Scientifique de France, Poitiers, 1834.

[4] Étude des poissons.

[5] « *Essai sur l'icthyographie marine de l'île d'Ouessant et du Finistère présentant la synonymie locale en breton et en français, celle de Brest et de Granville, avec 27 poissons dessinés sur le vivant, dédié à Monsieur le Comte de Lacepède* » Manuscrit Ms1857, MNHN Paris. L'introduction sur la pêche de ce recueil a été publiée dans les Cahiers de l'Iroise en 1975. Lacepède (1756 – 1825) était un naturaliste titulaire d'une chaire au Muséum sur les poissons et les reptiles.

les îles de Bretagne et de Vendée. C'est en particulier la motivation de son séjour à Belle-Île, puis à Hoedic et à Houat, ainsi que nous pouvons le constater dans les lettres reproduites au début de cette introduction.

Bachelot de la Pylaie aborde l'ichtyologie, comme la botanique, avant tout en homme de terrain. Il est probablement en cela un précurseur, à une époque où les sciences naturelles se pratiquaient beaucoup en laboratoire sur des échantillons collectés par des tiers. Il explique sa méthode en termes quelque peu moqueurs pour ses collègues de « cabinet ». Mais il révèle en même temps son attrait pour l'échange avec les populations qu'il côtoie en étant sur le terrain :

« *(…) cette partie de la science exige surtout qu'on soit sur les lieux, qu'on prenne, en quelque sorte, la nature sur le fait (…) Et ces savants* (qui) *habitent Paris (…) cherchent à couvrir, par des fleurs de rhétorique le manque de caractères pour la plus part des espèces… joignez à cela des descriptions souvent faites sur des poissons empaillés ou conservés dans l'esprit de vin (…) J'ai senti la nécessité de m'établir sur la côte, d'y épier l'arrivée des bateaux de pêche, pour me procurer les poissons qui m'intéressaient, les dessiner, et les décrire au sortir de la mer. Quant aux détails qui concernent ces poissons, il m'a fallu me mêler parmi les pêcheurs, même leur payer bouteille au cabaret ; et là, enfin j'obtenais au milieu de la fumée des pipes le complément des détails concernant chaque espèce.* »[1]

Il prend plaisir dans ces contacts et l'exprime encore dans une autre note :

« *Partout où il y a des recherches à faire en archéologie ou en histoire naturelle, je mange le pain d'orge et le poisson salé avec autant de plaisir que les gourmets savourent, au Palais-Royal, les dindes truffées ou les ortolans.* »[2]

Cette approche a un incontestable intérêt pour la science mais nécessite aussi le recul et le temps nécessaire à l'analyse. En ce qui nous concerne ici, elle constitue une source unique de témoignages sur les sociétés humaines qu'il rencontre. Dans les cabarets enfumés, le naturaliste découvre de nouvelles espèces et

[1] Congrès Scientifique de France, Poitiers 1834.
[2] *« Notice sur l'île de Sein »,* 1846.

enregistre en même temps de nombreuses anecdotes sur les modes de vie des habitants. Ses récits constituent aujourd'hui de précieux témoignages ethnographiques sur cette époque.

L'évolution du naturaliste vers l'archéologie peut paraître plus surprenante, nous ne sommes plus vraiment dans le cadre des « *autres productions de la nature* ». Pourtant, il s'y investit avec passion à son retour de Terre-Neuve, et parvient même à se faire reconnaître membre correspondant de la Société des Antiquaires dès 1818. Il signe alors volontiers ses lettres de son nom suivi des qualificatifs « naturaliste » et « antiquaire », ainsi que l'on nommait les archéologues au 19e siècle.

L'attrait pour cette nouvelle discipline relève pourtant bien de l'esprit de Terre-Neuve : « *(…) je savais observer, décrire, dessiner et fort du désir de servir la science en général…* » Le lien avec la nature existe, il est ici géographique. L'herborisation le conduit à battre la campagne dans les coins les plus reculés de la Bretagne où foisonnent les vestiges mégalithiques et là, « *il ne peut se refuser à l'étude (…)* » de ces produits de l'histoire.

Au fil des années, l'archéologie prend de plus en plus de place dans ses activités. Son travail est très productif ; il multiplie notices et dessins sur les monuments anciens, essentiellement de Bretagne. Là encore, il a été critiqué pour une approche scientifique trop approximative. En 1841, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à laquelle il soumet son œuvre pour un concours, confirme ce jugement : « *relevés topographiques précieux, dessins exacts, mais trop de suppositions et de celtomanie.* »[1] Il obtient néanmoins une mention honorable pour les dessins. Son travail sera présenté de nouveau à l'Académie en 1848, avant sa publication à Bruxelles en 1850 sous le titre d'« *Etudes archéologiques mêlées d'observations et de notices diverses* ». Plus récemment, en 1970, la Société d'Archéologie du Finistère a réédité cet ouvrage, confirmation de l'intérêt actuel pour ses travaux. L'édition originale de 1850 est en fait aujourd'hui rarissime (4 exemplaires sont connus !).

Une biographie assez complète de Bachelot de la Pylaie a été publiée en 1951 et 1952 par Gaston Gillot[2]. Elle relate dans le détail les péripéties de sa vie, tout en tordant le cou à d'étranges

[1] Cité par Gaston Gillot.
[2] Voir bibliographie en annexe.

rumeurs qui ont pu être avancées par Marcel Baudouin et Charles Broyer dans de précédentes biographies. Pour le premier, le naturaliste aurait été déporté pour raison d'espionnage. Le second lui attribue une histoire de mœurs qui l'aurait conduit au bagne… Gillot établit que rien de tout cela n'est fondé, ces auteurs ayant spéculé de manière un peu hâtive et gratuite sur une période de la vie du naturaliste dont ils n'avaient pas retrouvé trace dans les archives connues à l'époque.

Les manuscrits et dessins de Bachelot de la Pylaie sont conservés principalement à Paris au Muséum national d'histoire naturelle et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. La correspondance avec Desvaux, dont sont extraites les lettres sur Sein, Belle-Île, Houat et Hoedic, est à la Bibliothèque municipale d'Angers[1]. Il est probable cependant qu'il reste bien des documents à découvrir sur cet homme prolixe en écrits de toutes sortes : correspondances, articles dans des journaux locaux, notices diverses souvent restées manuscrites…

L'essai

Le manuscrit intitulé « *Essai sur la statistique des îles de Houat et de Hédic* », daté de 1826, est constitué d'un cahier de 71 pages et de deux dessins au crayon malheureusement très pâles et non publiables. Le premier dessin daté du 1er janvier 1826 est une vue de St-Gildas, prise de Hoedic, et l'autre du 10 février est une vue du village de Houat. Ce manuscrit est archivé au Muséum national d'histoire naturelle de Paris sous la référence Ms1807 et ne semble pas avoir jamais été publié dans sa version intégrale. Les quelques lignes sur les mousses et lichens ont cependant été citées dans une revue spécialisée en 1937[2], et divers extraits en 1974 dans le bulletin paroissial de Houat « *Trouz-er-Mor* »[3].

Avant de présenter l'essai, deux précisions sont nécessaires : le terme de « statistique » ne doit pas se comprendre dans son sens moderne de catalogue de chiffres, mais dans une définition de l'époque telle que la donne le dictionnaire de l'Académie de Nodier

[1] 66 lettres datées du 8 juillet 1817 au 13 mars 1834.
[2] Revue de Bryologie et Lichénologie, 1937.
[3] Trouz-Er-Mor, N° 34 à 38, 1973-74. Il n'a pas été possible de savoir qui avait apporté ce texte pour le bulletin paroissial. S'agissait-il de la même source, le manuscrit du Muséum, ou bien s'agissait-il d'une autre source qui pourrait alors être une version finalisée de l'essai ?

en 1857 : « *Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à ses ressources agricoles et industrielles, etc.* » D'autre part, contrairement à ce qu'annonce le titre, Hoedic n'est pas formellement abordé dans l'essai, sinon dans ses relations avec Houat. Cependant, les modes de vies ne différaient guère entre les deux îles et l'auteur a autant séjourné sur Hoedic que sur Houat.

Il s'agit donc en quelque sorte d'une monographie, étude exhaustive de ce qui peut être dit sur Houat et ses habitants, ceci en 1826. Cette approche monographique d'un territoire a un caractère unique dans l'œuvre du naturaliste[1] et l'on peut se poser la question de sa finalité. Pourquoi s'est-il lancé dans cette étude et surtout pourquoi cette étonnante conclusion où, sous le titre de « *considérations politiques* », l'auteur adresse une recommandation d'aménagement militaire. On ne connaît ni le destinataire, ni si cette recommandation est jamais parvenue à destination. En effet, le manuscrit déposé au Muséum a toutes les apparences d'un document de travail non finalisé et n'est pas présentable. Il peut cependant exister une version finale qui resterait à découvrir dans quelque archive ou bibliothèque[2].

Cette étude était-elle une commande ou bien une initiative personnelle ? Probablement une initiative personnelle. Même si les « considérations politiques » de sa conclusion sont surprenantes de la part d'un homme qui, par ailleurs, s'est peu impliqué dans les affaires de la nation, il est peu vraisemblable que les pouvoirs publics aient confié à un « naturaliste antiquaire » une mission relevant du génie militaire. Mais Bachelot de la Pylaie n'était pas d'un tempérament à reculer devant un nouveau champ de réflexion, même sans être mandaté. On peut supposer que durant son séjour à Belle-Île, il a entendu parler des projets de re-fortification de Houat et d'Hoedic, îles qui dépendaient administrativement du Palais car non encore érigées en commune. En outre, sa lettre à Desvaux écrite de Belle-Île nous apprend que, peu de temps auparavant, il a repris contact à Paris avec des amis de collège en poste au ministère de l'intérieur et au ministère de la guerre… Informé de ces projets et riche de ces contacts, a-t-il cru pouvoir apporter sa contribution à l'occasion de son séjour dans les îles ? Cette idée concorde assez bien avec la personnalité

[1] Avec peut-être aussi la « *Notice sur Noirmoutier* ».
[2] Cf. note ci-dessus sur Trouz-er-Mor.

originale du naturaliste, curieux, romantique… et avide de reconnaissance !

Mais revenons à l'essai : il comporte deux parties. L'une traite de la « statistique » du pays : sa géographie, son histoire, ses ressources, ses habitants et leurs mœurs et coutumes, l'autre de son histoire naturelle.

Dans la première partie, l'auteur décrit le pays, ses vestiges historiques et archéologiques. Il relate la vie des îliens, leurs coutumes et leur industrie, c'est-à-dire l'agriculture et la pêche. Cette étude est plus celle d'un ethnographe que celle d'un naturaliste. L'auteur excelle dans un style descriptif où la narration est parfois une invitation savoureuse au quotidien des îliens. Le Recteur a probablement été une source précieuse d'informations mais nul doute que le naturaliste a aussi investi la cantine et interrogé les pêcheurs ainsi qu'il aimait le faire « *au milieu de la fumée des pipes* ».

Il est intéressant de souligner ici que rien dans cet essai ne confirme un sentiment anticlérical, sentiment que le naturaliste aurait dévoilé vers 1848 à l'occasion d'une note sur l'instruction élémentaire[1]. Ce que l'on perçoit au fil de la lecture est, à l'inverse, une admiration et un grand respect envers le recteur de l'île, Mr Mahéo, et son dévouement pour les îliens. Ces sentiments sont d'évidence à l'opposé de tout anticléricalisme tel que les îles de Houat et Hoedic l'ont connu, âprement, plus tard dans le siècle.

Enfin, en ce qui concerne cette première partie, une précision sur la section archéologique : elle constitue la première description des vestiges mégalithiques de l'île. On reconnaît les sites qui sont à l'ouest du village, mais pas celui de « Braselin » qu'il situe au-dessus et à l'ouest de la plage du Salus et qui serait selon l'auteur le plus important. Cette description est intéressante car ce site n'a pas été reconnu depuis, ni par Lavenot[2], ni par Le Rouzic[3] ou par les repérages plus récents. Cette éminence rocheuse est malheureusement aujourd'hui envahie par la lande, ce qui la rend

[1] Gaston Gillot, 1952.
[2] Lavenot, recteur de Houat de 1877 à 1883, publie en 1886 un inventaire des sites archéologiques d'Houat et d'Hoedic.
[3] Le Rouzic : archéologue préhistorien, Conservateur du Musée de Carnac, auteur de recherches et de fouilles sur Houat et sur Hoedic.

difficilement pénétrable. Il est probable qu'il en a été de même du temps de Lavenot ou de Le Rouzic.

La seconde partie, naturaliste, est de valeur scientifique inégale. Comme il se doit, l'étude botanique est la plus rigoureuse. L'auteur connaît bien son affaire et recense 130 plantes au cœur de l'hiver ! Mais il a peut-être aussi exploité des données obtenues au préalable auprès d'autres botanistes[1]. L'étude sur les poissons recense quant à elle 53 espèces. Leur identification est moins précise : les noms latins ne sont pas cités et certains poissons sont difficiles à identifier. Elle apporte néanmoins une intéressante information sur les espèces qui se pêchaient à l'époque (on ne voit plus guère d'esturgeons par exemple) et sur les noms bretons utilisés par les îliens. Dans les espèces incertaines, on retrouve ce mystérieux poisson à fleur de lys décrit plus complètement dans l'« *Ichtyographie marine de l'île de Ouessant et du Finistère* ». Les autres domaines naturalistes sont étudiés plus succinctement mais nous retrouvons alors avec bonheur le style narratif de la première partie. Du goéland, on n'apprend guère sur sa « nature » mais on recueille une belle histoire d'apprivoisement. De même pour le cormoran, pour lequel on a une description des chasses nocturnes sur les récifs en mer. Ou encore ces lézards verts que les Anglais affectionnaient de conserver dans leur chemise…

Le contexte

Cet essai est écrit en 1826, à une époque où les conditions de vie étaient très différentes des nôtres. Les chroniqueurs des 18e et 19e siècles font des descriptions souvent sévères des conditions de vie paysanne. Leurs récits sont pour partie empreints de préjugés vis à vis de gens simples, au mode de vie et à la culture très éloignés des leurs, mais ils témoignent aussi d'une réelle misère dans les campagnes et dans les communautés littorales. Les quelques extraits qui suivent en donnent une illustration.

En 1788, l'agronome britannique Arthur Young, parcourt la France afin d'en évaluer l'état des pratiques agricoles. Ses commentaires sur la Bretagne rurale ne sont guère tendres :

[1] Bachelot de la Pylaie était souvent chez Bonnemaison à Quimper, dépositaire des notes et collectes d'Aubry qui semble avoir été le premier botaniste sur Hoedic et Houat en 1802. Cf. notes botaniques.

« *Le pays a un aspect sauvage ; la culture n'est pas beaucoup plus avancée que chez les Hurons, ce qui paraît incroyable au milieu de ces terres si bonnes. Les gens sont presque aussi sauvages que leur pays, et leur ville de Combourg est une des plus ignoblement sales que l'on puisse voir (…) Le tiers de ce que j'ai vu de cette province me paraît inculte, et la presque totalité dans la misère.* »[1]

En sortant de Bretagne, Young arrive à Nantes et est ébloui par le théâtre Graslin qui vient d'être construit. Il souligne alors l'important hiatus culturel qui existe entre ville et campagne :

« *La façade a un superbe portique de huit colonnes corinthiennes fort élégantes ; quatre autres en dedans séparent ce portique d'un vestibule majestueux. A l'intérieur, ce n'est qu'or et peinture, le coup d'œil d'entrée me frappa grandement. La salle est, je crois, deux fois aussi grande que celle de Drury-Lane*[2] *et cinq fois plus magnifique. (…) est-ce à un tel spectacle que mènent les garennes, les landes, les déserts, les bruyères, les buissons de genêts et d'ajoncs que j'ai traversés pendant 300 miles ? Quel miracle que toute cette splendeur et cette richesse des villes en France n'aient aucun rapport avec l'état de la campagne ! Il n'y a pas de transition graduelle (…) d'un bond vous passez de la misère à la prodigalité, de mendiants dans leurs huttes de boue à Mademoiselle St Huberti, dans des spectacles splendides à 500 livres par soirées.* »

Mais revenons à un autre témoignage sur l'état de la Bretagne rurale, cette fois d'un Breton de Bretagne : Jacques Cambry. En 1794, il est chargé par la Convention thermidorienne de rendre compte de la situation du Finistère. Ses descriptions renchérissent en sévérité :

« *Au milieu de ces sites délicieux, vivent les individus les plus sales, les plus grossiers, les plus sauvages ; leur cahute sans jour est pleine de fumée ; une claie légère la partage : le (ménage) (…) occupe une de ces parties ; l'autre contient les bœufs, les vaches, tous les animaux de la ferme. Les exhalations réciproques se communiquent librement, et je ne sais qui perd à cet échange (…) La misère la plus profonde, les instruments les plus grossiers, les vêtements des premiers âges, des habitations telles qu'on les trouve*

[1] Arthur Young, 1789.
[2] Théâtre de Londres.

chez les Lapons (…) Les yourtes du Kamtchatka ne sont pas aussi dégoûtantes.»[1]

Bachelot de la Pylaie fait aussi partie de ces voyageurs du 19e siècle ayant laissé de nombreux récits sur les populations qu'il rencontrait. Comme nous l'avons vu, il a fréquemment côtoyé les populations littorales ou îliennes pour ses recherches sur les algues ou sur les poissons. Le texte qui suit est extrait d'une autre lettre à son ami Desvaux, écrite de Quimper le 30 octobre1822, à son retour d'un séjour sur l'île de Sein.

« *(…) Mr Bonnemaison, près duquel je suis toujours, m'a poussé pour ainsi dire à l'île de Sein, qui est la dernière terre de Bretagne à l'Occident, où j'ai passé tout le mois de septembre et le commencement d'octobre (…) pour arriver à l'île la plus triste et la plus pauvre de tout l'univers ! Nous étions encore à 1 li. de distance* (4,4 km) *que nous sentions d'une manière inconnue la fumée des f. serratus et vesiculosus*[2] *qui sont le seul combustible des habitants.*

Leur îlot peu élevé au-dessus d'un océan qui le dévore journellement est comparable au corps d'une fourmi par des divers étranglements. Leurs maisons, au nombre de 84, contiennent 475 habitants auxquels le sol ne fournit de nourriture que pendant 3 mois, qui ne gagnent par le produit de leur pêche durant 6 mois que 40 à 50 francs par homme et vivent du reste de la bienfaisance du gouvernement, conjointement avec les secours que Dieu leur envoye (…) lorsqu'un navire s'échoue sur les milliers d'écueils, de rochers dont l'île est entourée.

Là, toutes les maisons sont de chétives cabanes réduites à un rez-de-chaussée éclairé par deux fenêtres qui ne sont véritablement que deux trous microscopiques. Dans cette pauvre case fourmillent des enfants, sales, déguenillés comme leur père et mère, qui semblent eux-mêmes devenus tout aussi prolifiques que les poissons dont ils font presque leur seule nourriture. Le souper est le repas principal : il faut voir la famille autour d'une table dévorer les pommes de terre dans un peu de lait et l'on saura juger ce que c'est que l'appétit : tout l'intérieur de l'appartement est comme goudronné par la fumée et n'est éclairé que par une lampe dont une moelle de J. effusus[3] *forme la mèche. Deux planchettes pendantes qui courent*

[1] Jacques Cambry, 1799.
[2] *Fucus,* algues marines.
[3] *Juncus effusus*, jonc épars.

sur une ficelle servent à tuer les mouches : on graisse la surface qui se trouve en regard l'une de l'autre : on les laisse écartées de 4 pouces (10 cm) *l'une de l'autre ; les mouches, en myriade dans l'appartement, arrivent en foule sur cette face interne des planches que l'on rapproche brusquement et avec force pour les écraser entre. Je n'ose vous parler des lits. Quoique logé chez le maire où l'on est un peu moins malproprement que chez les autres insulaires, le pauvre Gustave a couché toujours tout habillé, croyant par ce moyen éviter les puces. Le retour des fraîcheurs nous a au moins donné du repos pendant la nuit.*

Nous étions obligés de faire venir notre pain de Brest, ainsi que des fruits, du vin et de prendre aussi notre eau sur le continent car celle de l'île est insoutenable. Sans la riche récolte que m'offraient les marées de l'équinoxe ou leurs voisines, je n'aurais pas tenu dans ce séjour auprès duquel la Sibérie doit être le jardin des Hespérides. Outre mes plantes, j'en ai rapporté de belles aérolithes[1] *dont vous aurez un morceau. L'espoir d'un supplément à ma dernière collection me fera visiter ces lieux au commencement de l'été… quand bien même.* »[2]

On retrouve dans cette courte description de l'île de Sein le style haut en couleur du naturaliste : il nous immisce dans l'intimité des habitants jusqu'aux plaquettes anti-mouches… Mais quel triste cadre de vie ! Sa référence n'est pas chez les Hurons, les Lapons ou au Kamtchatka… mais en Sibérie !

En 1846, Bachelot de la Pylaie retourne à Sein et fait alors état d'une amélioration du confort depuis sa visite de 1822. Il donne une description de l'île dans une note de huit pages adressée au président de la Société d'Archéologie du Finistère. Cette « *Notice sur l'Île de Sein* » reproduite en annexe, sera publiée d'abord seule, puis dans un recueil de notices sur la Bretagne. Mais plus tardive, elle n'a pas cette saveur si particulière et la richesse ethnologique de l'essai sur Houat.

Un autre récit de Bachelot de la Pylaie, antérieur au précédent, porte plus particulièrement sur la vie rude des pêcheurs en ce

[1] « *Météorites pierreuses* » : cette abondance de météorites est étonnante, il s'agit plus probablement de pierres ponces flottantes que l'on trouve quelquefois sur les côtes bretonnes.
[2] Lettre de Bachelot de la Pylaie à Desvaux, du 30 octobre 1822.

début du 19e. Il est tiré du texte introductif de son manuscrit de 1818 « *Ichtyographie marine de Ouessant et du Finistère* » :

« *Ce qui m'étonne le plus, c'est l'espèce de passion que j'ai vue ici pour cet état sans contredit le plus pénible. Veillant toute la nuit, le malheureux pêcheur dort un moment le jour, et si le temps est propice, il va passer ainsi successivement quatre, cinq nuits ou davantage ; il revient chez lui trempé d'eau ou de pluie, excédé de fatigue, pressé par tous les besoins (…) et souvent il n'a pour les satisfaire que le produit futur du poisson qu'il rapporte : car l'indigence semble le cachet de son état. (…)*

Ajouter à cette perte du repos, à ces fatigues extraordinaires, l'embarras que vous donne la préparation du poisson, pour son débit ; soit en le salant, soit en le faisant sécher au soleil ; et la mauvaise odeur dont vous êtes infecté dans vos ateliers par toutes les parties que vous rejetez et qui pourrissent autour de vous (…) par là vous concevrez combien ce genre d'industrie coûte à celui qui la professe !

Comment le pêcheur serait-il riche ? S'il sort de son bateau, souvent il est anéanti par la fatigue et glacé de froid ! Il trouve un cabaret, il s'y jette ; il boit de suite pour dix à douze sous d'eaux-de-vie : voilà le tiers ou la moitié du produit de tant de peine déjà consommé, car toutes ses pêches ne lui valent isolément qu'une trentaine de sous. Il a une nombreuse famille et combien de temps peut-elle vivre aux dépens des 12 à 15 sous qu'il rapporte à la maison.

Si vous voulez connaître toute la misère de cette classe d'hommes, allez au petit port d'Audierne, à l'extrémité sud de la Bretagne. Une famille entière habite pêle-mêle une cabane infecte sans meubles et jonchée de paille. A peine la mère et les enfants sont-ils vêtus ! Le mari revient de pêche avec une charge de poissons, et l'on achète au plus tôt plusieurs pains, deux ou trois bouteilles d'eau-de-vie ; toute la famille n'est plus occupée que de boire, que de manger ; la cabane retentit au loin des chants de l'yvresse et l'orgie ne cesse que quand il n'y a plus ni pain, ni boisson. Alors le père rembarque et il faut que tout le monde jeûne, jusqu'à ce que le temps lui fasse faire capture. Leur vie n'est véritablement qu'un passage continuel de la famine au comble de l'intempérance, et néanmoins personne n'aime plus son état qu'un pêcheur. »

Ce saisissant récit souligne le contraste entre conditions de vie extrêmes, déchéance de certaines familles et passion des marins

pour la pêche. Il témoigne de la sympathie de l'auteur à leur égard, de sa compréhension de leur dure situation.

Au final, on ne peut s'empêcher de faire la comparaison entre ces descriptions de vie extrêmement dure, en milieu rural ou littoral, et l'image beaucoup plus paisible qui ressort de l'essai de Bachelot de la Pylaie sur Hoedic et Houat. L'isolement de ces îles et leur solide prise en main par des recteurs dévoués ont paradoxalement apporté une qualité de vie et une sérénité qui n'étaient pas chose aussi commune dans le reste de la Bretagne. Ces recteurs ont été la sauvegarde de ces communautés dans des périodes chahutées où le pays ne s'intéressait guère à elles. Ils assuraient tant bien que mal une protection et une autorité entre une souveraineté française souvent bafouée et un occupant anglais très présent et qui considérait ces eaux comme les siennes.

La situation exceptionnelle de ces îles est, dans une large mesure, à l'origine du mythe récurant de théocratie et de chartes[1] décrit par les visiteurs qui, tel l'Abbé Delalande, suivront Bachelot de la Pylaie. Et par un étonnant rebond de l'histoire, ce même mythe sera le levain de virulentes attaques anticléricales dont les recteurs d'Hoedic et de Houat seront la cible plus tard, vers la fin du siècle…

Pierre Buttin
Février 2004

[1] Bachelot de la Pylaie ne fait à aucun moment allusion à une charte, alors que celle-ci est censée être née en 1822 à Hoedic. Cette idée de charte a été développée par l'abbé Delalande dans son récit de 1850 : « *Hoedic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan* ». Son texte est une référence sur ces îles mais il n'est pas dénué des travers et aménagements de la littérature religieuse édifiante de l'époque (H. Buttin, 2003).

Cartes

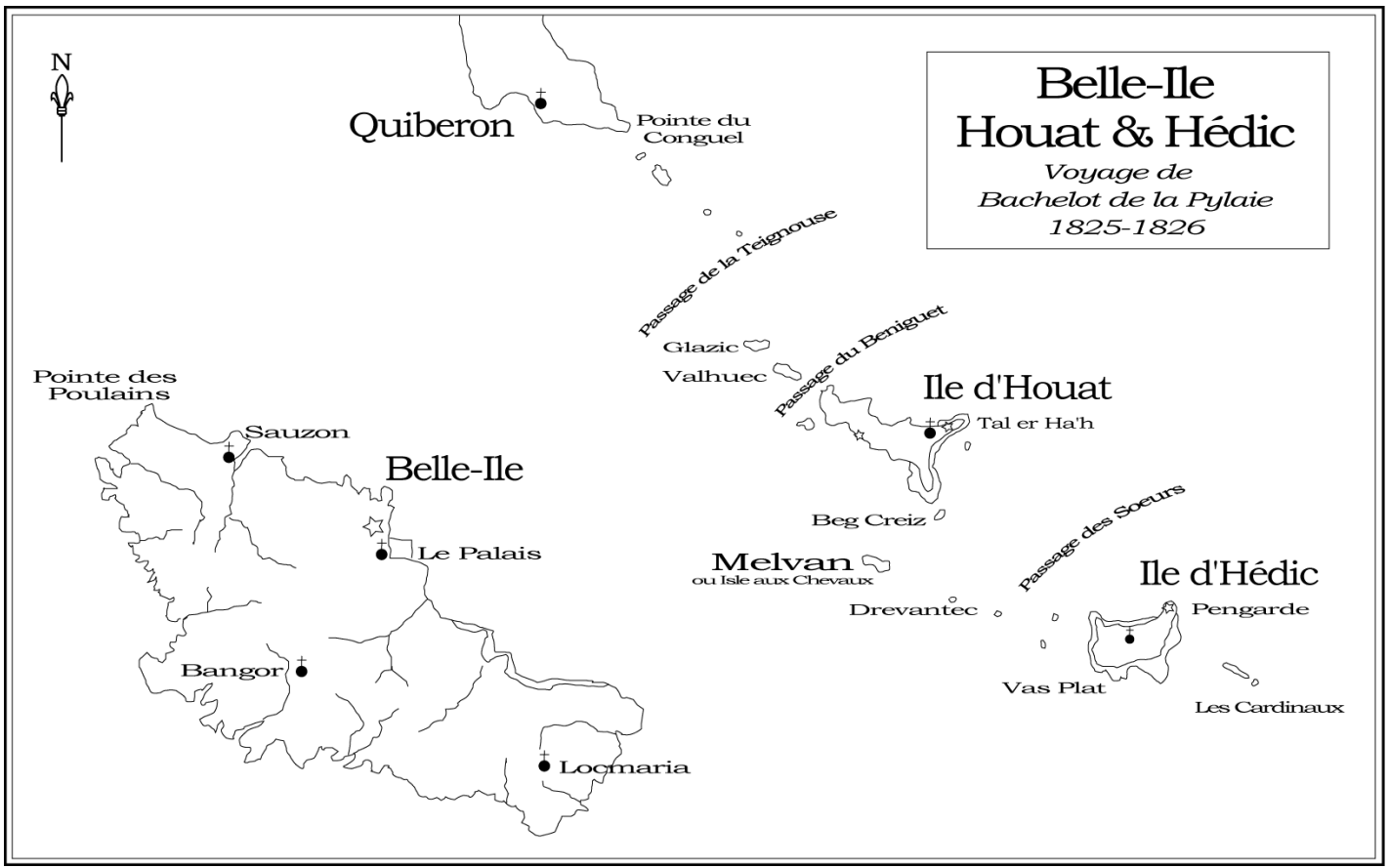
N
Belle-Ile
Houat & Hédic
Voyage de
Bachelot de la Pylaie
1825-1826
Quiberon
Pointe du
Conguel
Passage de la Teignouse
Glazic
Valhuec
Passage du Beniguet
Ile d'Houat
Tal er Ha'h
Beg Creiz
Pointe des
Poulains
Sauzon
Belle-Ile
Le Palais
Bangor
Locmaria
Melvan
ou Isle aux Chevaux
Passage des Soeurs
Ile d'Hédic
Drevantec
Pengarde
Vas Plat
Les Cardinaux

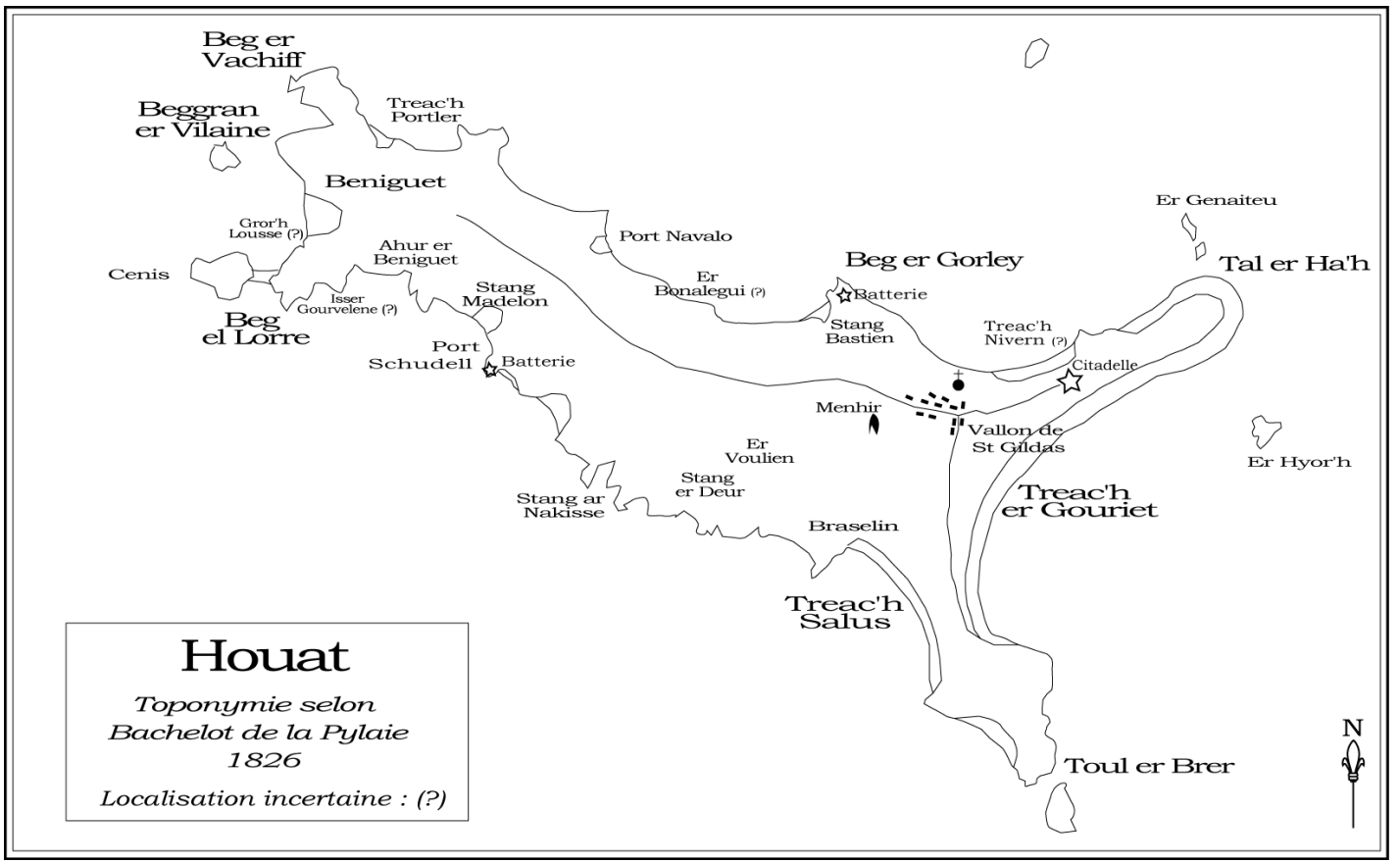
Beg er Vachiff
Beggran er Vilaine
Treac'h Portler
Beniguet
Gror'h Lousse (?)
Ahur er Beniguet
Cenis
Isser Gourvelene (?)
Stang Madelon
Beg el Lorre
Port Schudell
Batterie
Port Navalo
Er Bonalegui (?)
Beg er Gorley
Batterie
Stang Bastien
Treac'h Nivern (?)
Er Genaiteu
Tal er Ha'h
Citadelle
Menhir
Vallon de St Gildas
Er Hyor'h
Er Voulien
Stang er Deur
Stang ar Nakisse
Treac'h er Gouriet
Braselin
Treac'h Salus
Toul er Brer
N
Houat
Toponymie selon
Bachelot de la Pylaie
1826
Localisation incertaine : (?)

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hédic

Manuscrit de 1826

2004

M E L V A N

© Bibliothèque Centrale MNHN

Topographie

Généralités sur l'île d'Houat

Cette petite île est située à ( )[1] lieues de la côte méridionale de la Bretagne et à ( ) lieues nord-est de Belle-Île dont elle ressort formant une espèce d'arrondissement communal ; elle se trouve à peu près au sud de Vannes, vis à vis de l'entrée du Morbihan, par ( ) degrés de latitude sur ( ) degrés de longitude en méridien de Paris. L'île de Houat n'a au plus qu'un quart de lieue *(1,1 km)* de largeur sur une lieue et demi *(6,6 km)* de longueur : on pourrait la comparer d'après sa forme allongée à un chandelier épais, oblique sur sa base et dont l'extrémité supérieure se terminerait par trois pointes formant une croix irrégulière. Elle suit une direction oblique qui se dirige du N.-O. au S.-E.

Cette île se compose intérieurement d'un rocher granitique dont la partie supérieure forme un plateau plus ou moins couronné qui se trouve élevé de 75 à 100 pieds *(24 à 32 m)* environ au-dessus de l'océan, un certain nombre de petits vallons se creusant sur les parties latérales et descendant au bord de la mer ; ils offrent quelques fontaines d'eau vive : quelques-uns ont même de petits ruisseaux. La côte n'offre du reste que des rochers coupés à pic que la moindre agitation des flots rend inabordable ; une plage hérissée de rochers s'étendant aussi presque partout au devant de leur base, contribue à en rendre l'accès impossible à toute espèce de bâtiment. L'on ne peut aborder que dans quelques anses et le long des plages sablonneuses situées au pied des dunes que dominent les ruines de la citadelle.

Exceptés cette partie de l'île et l'intervalle compris entre le port et les hauteurs de la vieille chapelle de St-Gildas, le reste de l'île présente un sol de bonne qualité, brunâtre,

[1] Cf. note préliminaire sur cette édition.

léger en raison de son état graveleux mais que son peu d'épaisseur rend stérile, entre autre dans presque toute la partie N.-O. de l'île, selon l'opinion des habitants ; c'est aussi le motif qu'ils allèguent quand on leur reproche de l'avoir laissée inculte. Toute cette étendue n'offre dans l'intérieur que des broussailles formées d'ajoncs, de prunelliers, de houx fragons et d'un petit poirier sauvage rabougri à rameaux épineux. Le voisinage de la mer reste nu, ne produisant qu'une pelouse rase, étonnamment maigre, qui se tient appliquée contre le sol le long de la côte méridionale et sur tous les autres caps avancés en mer. La terre y reste même souvent à nu entre les herbes rabougries et chétives, tandis que les pentes du littoral exposées au nord produisent une herbe longue et divers grands végétaux qu'on croirait ne croître que dans l'intérieur des terres. Il en résulte un contraste frappant entre les bords de la mer sur deux points si rapprochés.

Ces côtes n'ont point de havres qui méritent d'être cités comme pouvant offrir un refuge aux navires dans le gros temps : ce ne sont que des anses dont le contour décrivant simplement un arc de cercle les tient ainsi ouverts partout à l'impétuosité des vents et des flots. La mer déferle surtout avec une force particulière dans l'anse qu'on a nommée d'après son fracas le trou de l'Enfer : Treac'h Nivern[1]. Par les vents d'Est et de S.-O., la lame se lève extraordinairement aussi dans l'anse appelée Treac'h Salus[2], c'est à dire passage du Salut, situé derrière le port. Celui-ci se trouve établi à l'extrémité méridionale de la grande anse de la rade (Treac'h er Gouriet) : quoique les vents y battent en côte dans toute son étendue, parce que par sa direction au S.-E., elle fait face aux côtes qui avoisinent l'embouchure de la Loire. La houle y est toujours beaucoup moins forte.

Les caps les plus remarquables se trouvent aux deux extrémités de l'île : sa partie N.-O. en a trois qui sont : 1ère la

[1] Difficile à situer ; plus loin l'auteur situe cette plage sur le sentier qui mène à la citadelle : s'agit-il de Treh er Fetan ?
[2] Treac'h Salus : selon Le Masson, Salus aurait plutôt une étymologie liée au sel (Dyèvre, 1950).

pointe Beg er Vachif qui termine la presqu'île du Béniguet, 2e celle du Beggran er Vilaine[1], et la 3e le cap Beg el Loire, ou el Lorre[2], remarquable par l'élévation de ses rochers. C'est une portion isolée de ce même rocher qui forme l'île Cenis qui se trouve à son extrémité. Les deux autres caps se rencontrent à l'extrémité opposée de Houat : ce sont premièrement le Tal er Ha'h (la pointe du Chat) qui s'avance au-delà de la citadelle ; deuxièmement la pointe la plus méridionale de la presqu'île de Toul er Brer, située à l'extrémité du port ; troisièmement enfin la pointe Beg er Gorley, peu distante du village, au N.-N.-O. de celui-ci et sur laquelle les Anglais avaient établi une batterie. Le reste ne mérite plus d'être cité.

Le village n'est point au centre de l'île : il est situé à très peu de distance de la côte nord sur le plateau supérieur vers l'origine du prolongement qui part de la citadelle et constitue la pointe du Tal er Ha'h dont nous avons déjà parlé. De cette position élevée, l'on découvre une grande étendue de la côte du Morbihan, la presqu'île de Quiberon, l'île d'Hédic et même, quand le ciel est très pur, les côtes du Croisic, à l'entrée de la Loire. L'église a pu seule déterminer son établissement dans cet endroit où il est battu des vents et éloigné du port et des fontaines : en raison de ces considérations, il eut été mieux placé sur la partie inférieure de la pente, au milieu du vallon de la chapelle St-Gildas : il y eut en outre été à l'abri de tous les vents impétueux.

Ce village consiste en une réunion d'une cinquantaine de chaumières disposées la plupart sur trois rangs, de manière à former deux espèces de rues irrégulières qui vont de l'orient à l'occident. Il y a au commencement de celles-ci encore une autre rue qui se dirige en travers du nord au sud : celle-ci forme (?)[3]. Le toit de ces maisons constitue pour ainsi dire toute la hauteur. L'on aperçoit d'abord pour toute ouverture que la porte, car l'unique fenêtre qui laisse

[1] Beg Groh er Vilen, pointe de la grotte jaune.
[2] Beg el Loer.
[3] Cf. note préliminaire sur cette édition.

entrer dans l'intérieur moins qu'un demi-jour est trop petite pour être visible à une certaine distance. C'est dans la pièce qui constitue tout le rez-de-chaussée que toute la famille habite ensemble et vaque à ses besoins, le jour aux dépens de cette clarté crépusculaire et le soir à la lueur d'une chandelle de résine. Ajouter à cet inconvénient celui de la fumée qui remplit presque toutes ces maisons de la manière la plus insupportable dès qu'on allume le feu : il faut être houatais pour pouvoir y tenir. Le système des petites fenêtres a encore influé sur celles du presbytère, quoiqu'un peu mieux construit que les autres maisons : il a un premier étage comme par privilège et ses murailles blanchies avec de la chaux, ainsi que toutes celles de l'église : leurs toits sont les seuls couverts en ardoise.

L'on devrait pour l'agrément du lieu former une place autour de l'église, l'entourer de murailles et la planter d'ormes ; planter également l'espace vide qui est vis-à-vis son côté méridional : comme cette légère innovation détruirait l'aspect tristement sauvage de tout ce groupe d'habitations[1] !

La rue qui se dirige du nord au sud commence à l'église et se termine à un chemin qui se rend à la fontaine du vallon de la chapelle St-Gildas et de là au port. Les deux rues alignées de l'est à l'ouest se réunissent au four à cuire le pain et c'est là que commence le second et dernier chemin établi dans l'île. Celui-ci traverse les terres labourées du plateau supérieur et se rend dans les landes. L'une et l'autre de ces routes sont bordées de haies élevées dont la terre qui les compose est soutenue inférieurement par un revêtement construit en pierres sèches. Elles sont établies pour empêcher le bétail d'aller endommager les récoltes.

Le cimetière est éloigné du village : il se situe au midi de celui-ci, dans le vallon de la chapelle St-Gildas. Les Anglais

[1] Bachelot de la Pylaie n'était pas avare de recommandations de ce type lors des ses visites. Il y a ainsi une place La Pylaie sur le port de Port-Joinville à l'île d'Yeu résultant de son intervention auprès de la municipalité locale lors de son séjour dans cette île.

qui s'étaient emparés de Houat pendant la guerre, y avaient établi des hôpitaux : ils n'enterraient pas leurs morts dans le cimetière que nous venons d'indiquer, mais à l'extrémité opposée de l'île, à l'entrée du Béniguet.

Histoire et Antiquité

Nous trouvons à Houat des monuments druidiques qui nous prouvent que cette île a été habitée à des époques fort reculées : mais l'histoire reste muette sur tout ce qui s'y est passé jusqu'à l'arrivée des Romains dans l'Armorique. Ces conquérants trouvèrent là un point de relâche trop favorable pour ne pas y stationner tout le temps qu'ils n'ont pas pénétré encore dans le continent et se sont trouvés réduits à en inquiéter les côtes. Il est même probable qu'ils auront commencé à s'établir sur cette île plutôt que sur Belle-Île, qui en raison de sa population offrait une conquête plus difficile, et en second lieu qu'à Hédic, parce que de la côte de Houat ils pouvaient surveiller toute la côte des Vénètes. Quelques médailles et une des meules de leur moulin portatif que j'ai trouvées dans une fouille que j'ai fait faire à l'entrée de la presqu'île de Toul er Brer[1], prouvent maintenant d'une manière incontestable qu'ils ont pris possession de ces lieux. Un camp retranché placé dans cet endroit offrait de grands avantages pour la défense par le peu de largeur de l'isthme, en outre parce que du haut de son enceinte l'on pouvait mieux défendre les bateaux ou la flottille qu'ils auraient eus dans le port.

Le nom de Hoat ou Houat que porte actuellement l'île laissa des incertitudes sur sa manière de l'écrire par rapport à l'étymologie. S'il dérive du celtique, Houat signifie canard, nom que ce lieu aurait reçu à cause des oiseaux aquatiques, oies ou canards, qui peuvent venir quelquefois en grand nombre sur ces côtes pendant l'hyver, il faudra l'écrire Houat : mais nous ne pouvons pas encore décider entre ce nom primitif et ceux de Siata, qui se trouve dans l'itinéraire

[1] Lavenot indique dans ces parages, son site N° 4 : un carré de maçonnerie de 10 m de côté, avec éclats de silex et tessons de poteries qui « *paraissent anciens* ».

d'Antonin[1] et d'Horata, qu'elle a porté pendant la basse latinité. Quant au nom de Siata pour Houat, il n'y a de probabilité, dit Mr d'Auville, que parce qu'il vient après Vandilis (Belle-Île). Par conséquent, si le nom de Houat résultait de l'altération du mot latin *horat*, il faudrait l'écrire Hoat et cette transformation se serait faite sans doute par euphonie, comme certains petits maîtres qui par minauderie, disant au lieu de Paris, Païs, afin d'éviter là à leur langue la rudesse de la lettre «r» . J'adopterai cette dernière orthographe du mot ainsi que l'a fait Mr Cassini dans sa belle carte de France.

L'île d'Hoat[2] n'est indiquée que sous le nom d'Horata, Horat dans la vie des saints. Elle y figure par rapport à St-Gildas qui fit le trajet depuis l'Écosse, son pays natal jusqu'au port d'Houat dans une auge de pierre[3]. Si ce bateau singulier n'était pas en pierre ponce, la seule pierre flottante connue, il était donc d'une autre espèce ; mais elle reste encore à retrouver en Écosse et je me fais un devoir de signaler ce fait aux savants.

L'île n'avait plus de Druides quand le pieux ermite y arriva. Et il s'y établit parce qu'elle était inhabitée, cherchant un lieu désert et inconnu pour s'y retirer absolument de tout commerce humain. Pourtant, il y fit bâtir la chapelle qui porte son nom et qui est à peu près aussi grande que l'église du village actuel dans laquelle 150 personnes sont assez à leur aise. Les biographes de St-Gildas conviendraient avec moi, s'ils vivaient encore, que cette église était bien trop grande pour un ermite tout seul et qui annonçait surtout la résolution de vouloir rester tel dans un pays inhabité. Mais il paraît que ce projet ne fut pas de longue durée car les mêmes livres disent que le pieux Gildas fut bientôt découvert dans sa solitude où il ne vivait que de racines et qu'il eut de nombreux disciples ; et voilà le solitaire en compagnie. Mais

[1] Manuel cartographique citant une importante liste de lieux sur les routes de l'Empire romain, IVe s. ap. J.-C.
[2] En fait, par la suite seule l'orthographe Houat est utilisée par l'auteur, en accord avec une orthographe qui semble déjà stabilisée.
[3] Probable confusion avec St Ronan dont la légende dit qu'il est venu d'Écosse dans une barque de pierre.

selon ces auteurs, il ne resta pas longtemps à Houat ayant été appelé sur le continent par le seigneur de la presqu'île de Ruiz, jaloux d'avoir auprès de lui un homme dont le mérite égalait les vertus. Quant à sa nourriture, vu l'insuffisance des racines du pays, St-Gildas ne pouvait y vivre autrement que de pêche comme le font les Houatais car alors il n'y avait pas même de pommes de terre en Bretagne.

Il n'existe plus maintenant qu'une partie du côté méridional de la chapelle St-Gildas, une partie du pignon occidental, de moindres restes du pignon oriental formant le fond du sanctuaire. Toute la muraille du côté du nord est complètement détruite ; cette chapelle était longue de ( ) pas sur 15 pieds *(4,8 m)* environ de largeur. Elle était par conséquent fort étroite en raison de sa longueur. Le sanctuaire se distinguait du reste par sa forme plus étroite se resserrant un peu en cône tronqué. C'est une particularité que je n'ai point encore observée ailleurs. Mais la construction de ces murailles est encore non moins extraordinaire : elles n'ont que 18 pouces *(49 cm)* d'épaisseur et leurs parements externes et internes sont en pierres presque cubiques, égales en épaisseur ordinairement longues de 4 à 5 pouces *(11 à 13 cm)* et établies en assises parallèles et horizontales de manière à imiter les constructions romaines du *minuto lapidu*. Toute la partie interne de la muraille n'offre plus un (?) de construction en pierres à plat horizontalement. Toutes se trouvent redressées au contraire et placées obliquement mais à plat les unes contre les autres sous un angle environ de 45° ou moins formant des rangs superposés, tous séparés entre eux par une couche épaisse de ciment.

Ces murailles sans ornement sont composées de pierres de granite et de phyllades[1], espèce étrangère au sol de l'île, toujours cimentées avec un mortier abondant. Je ne peux m'expliquer, que pour la très grande facilité de la taille, le motif qui a fait apporter de loin les pierres de grès qui entourent les croisées. Le ciment excellent est à chaux et à sable, d'une grande ténacité et mêlé de quelques fragments de

[1] Schiste ardoisier utilisé pour les entourages d'ouverture.

briques. Mr Mahéo m'a appris qu'il renfermait aussi des fragments de coquilles, mais je n'en ai pas rencontrés dans les endroits où j'observai sa composition.

Il y avait une fenêtre étroite et allongée au fond du sanctuaire, une autre à l'opposite à un pignon occidental, mais elle était large, voûtée comme en plein cintre et pratiquée plutôt du côté de l'angle nord du pignon qu'au milieu de celui-ci. C'est une singularité qu'il est difficile d'expliquer. Peut-être y avait-il encore quelques autres petites fenêtres dans les parties plus ou moins détruites, mais il paraît qu'il n'y avait qu'une seule porte : une grande ouverture dans la muraille du côté méridional en indique assez bien la place. Le pignon à l'ouest de ce sanctuaire et tout ce qui l'avoisine paraissent avoir été clos en muraille continue. En remontant à l'époque où les ouvrages de piété fixent l'établissement de St-Gildas dans cette île, l'on pourrait regarder cette chapelle comme bâtie vers l'an ( ). Les Houatais regardent le sanctuaire comme la cellule de l'ermite[1].

Il y avait encore, à l'endroit où l'on a fait le cimetière, une autre chapelle qui passait pour la plus ancienne de l'île ; il n'en reste plus aucunes traces. Elle était là dans le vallon, tout près de la fontaine. L'église actuelle n'a rien de remarquable ; c'est un carré long, voûté en planchettes sous la toiture. Le clocher situé au sommet du pignon occidental ne consiste qu'en deux montants en pierre réunis en haut par un petit couronnement conique. C'est entre ces deux montants que la cloche se trouve placée en plein vent, comme dans la plupart des paroisses de la basse Bretagne.

[1] L'auteur ne donne pas de date, mais considère cette chapelle comme contemporaine de l'époque de St Gildas, c'est à dire vers le V^e^ siècle, ce qui en ferait un bâtiment vraiment très ancien… Elle est en fait du XI^e^ siècle et il n'en reste plus aujourd'hui que quelques bas murs. Par ailleurs, la venue de St Gildas à Houat et en Bretagne tient peut-être plus de la légende que de l'histoire (H. Buttin, 2003).

Je n'ai rencontré à l'île d'Houat que des menhirs et dolmens[1] ; ceux-ci sont presque méconnaissables. Il n'y a qu'un seul menhir debout, il est à l'ouest et à une portée de fusil environ du village. Sa hauteur est de 6 pieds 5 pouces *(2,1 m)* et son épaisseur d'1 pied *(32 cm)* au plus. C'est une pierre assez plate, terminée en pointe et dont les deux grandes faces regardent l'une le levant et l'autre l'occident. Il est en granite et maintenant il se trouve un peu incliné à l'ouest[2].

En allant à Béniguet, on rencontre encore dans la plaine cultivée à gauche du chemin, un menhir gisant qui était assez remarquable par ses proportions ; il est étendu de l'ouest à l'est, sur le point où la convexité du sol détermine la plus grande élévation dans cette partie. Ce menhir, dont la base est du côté du couchant, a près de 12 pieds *(3,9 m)* de longueur. Il va en se resserrant un peu en pointe vers son sommet qui paraît tronqué naturellement. Son épaisseur est de 12 à 14 pouces *(32 à 38 cm)*. Cette pièce de granit d'une forme grossièrement carrée et très irrégulière sur ses faces, se trouve placée sur la ligne qui se rend de l'anse de Stang ar Nakise[3] à la côte méridionale, à celle de Er Bonalegui[4] sur la côte nord[5].

A peu de distance de là, on trouve encore en revenant au village et toujours en suivant le point le plus élevé du sol, les pierres d'un autre monument très remarquable par la grandeur de ses pierres mais sur la destination primitive duquel il est difficile de statuer d'après l'état gisant où on les voit aujourd'hui. Si je n'avais rencontré que la 1ère qui est longue de 11 pieds ½ *(3,7 m)*, épaisse de 2 pieds ½ *(80 cm)* environ et large de 5 pieds 3 pouces *(1,7 m)*, je n'aurais pas hésité à

[1] L'auteur donne ici la toute première relation des sites archéologiques de Houat. Elle est sommaire, mais présente l'intérêt de décrire un site qui semble important, non-repris par Lavenot ou, par la suite, dans l'inventaire de Le Rouzic (Mairie de Houat, 1930).
[2] Toujours en place dans la haie nord du terrain de football, N°7 de Lavenot.
[3] Stang Karnakisse (des Carnacois).
[4] Peut-être Stang er Lann ?
[5] Pierre non identifiée, à moins qu'il ne s'agisse du Men-Guen de Lavenot (N°10), donné à 3,75 m x 0,7 m, aussi cité par Le Rouzic ; aujourd'hui détruit ou non retrouvé.

la considérer comme un menhir ; mais j'ai trouvé seulement à 6 pieds ½ *(2,1 m)* de distance une autre grande pierre assez plate, longue de 10 pieds *(3,2 m)*, renversée du N.E. au S.-O. tandis que l'autre gît du sud au nord. Si ce sont les restes d'un beau dolmen ainsi que le rapprochement de ces pierres semblerait l'indiquer, ses supports auraient été enlevés et brisés sans doute pour être employés aux murailles qui closent ces champs[1].

Mais c'est sur l'éminence de Braselin[2] située au S.-O. du village et qui domine l'anse du Treac'h Salus qu'on rencontre la plus nombreuse réunion de pierres druidiques de l'île entière[3]. Il est bien à regretter que l'exhaussement du sol ait enfoui presque tous les restes de ces monuments. A la partie orientale de ce mamelon se trouvaient sur une même ligne allant du nord au sud trois pierres qui ont formé le dessus de trois dolmens. Celle qui est au midi et l'intermédiaire ont 6 pieds *(1,9 m)* de longueur sur 3 pieds *(1 m)* de largeur au plus : il n'y a que 5 pieds *(1,6 m)* d'intervalle entre elles, tandis qu'il y en a 10 *(3,2 m)* entre l'intermédiaire et la dernière au nord. Celle-ci est la plus grande, elle a 8 pieds *(2,6 m)* de longueur, 5 *(1,6 m)* de largeur et 1 pied ½ *(0,5 m)* d'épaisseur. Ces trois pierres se dirigent de l'est à l'ouest. L'intermédiaire est presque enterrée, mais les deux latérales laissent voir encore de leurs supports plus ou moins affaissés.

En allant du dolmen méridional à l'ouest, on rencontre encore une autre pierre plate longue de 5 pieds *(1,6 m)*, presque enfouie, gisant dans une direction du N.E. au S.-O. ; sa forme indique qu'elle ne pouvait être que la table d'un dolmen.

---

[1] Probablement le double menhir couché, toujours en place, cité par Lavenot, avec pour le premier (N°8) : 4,1 m x 1,5 m, épaisseur 0,7 m, et pour le N°9 : 3,75 m x 0,7 m.

[2] Braselin : une carte datée des environs de 1800 nomme « *pointe de Bassalon* » (= base-salon) la pointe à l'ouest de l'actuelle plage du Salus et cette plage « *port de Tressalon* », où l'on reconnaît Treac'h Salus.

[3] Cet ensemble mégalithique n'est décrit ni par Lavenot ni par Le Rouzic. Le site mériterait d'être prospecté, mais il est aujourd'hui envahi de hautes broussailles difficilement pénétrables.

En partant du dolmen intermédiaire dont nous avons parlé tout à l'heure, nous rencontrons aussi dans sa direction, à 21 pas de distance, trois autres pierres plantées dans le sol, dont la 1ère a 1 pied *(32 cm)* de hauteur, 3 pieds *(1 m)* de longueur, 1 pied *(32 cm)* d'épaisseur. Regardant l'ouest, vous avez encore là à votre gauche, à 3 pieds *(1 m)* d'intervalle seulement, une autre petite pierre plantée aussi verticalement, longue de 2 pieds *(65 cm)* et dont il ne sort de la terre qu'un pied *(32 cm)* de hauteur. A votre droite et un peu plus loin de la centrale que la précédente, une autre pierre haute de 1 pied *(32 cm)* et longue de 2 pieds ½ *(80 cm)*. Ces trois formant une courbe dont la convexité fait face aux trois dolmens.

Enfin, en quittant cette position et se dirigeant dans l'ouest en partant de la pierre qui forme l'extrémité nord de l'arc que nous venons de décrire, l'on rencontre la dernière pierre visible de ce monument ; elle est verticale, de proportions médiocres, n'ayant environ que 2 pieds *(65 cm)* au-dessus du sol.

A 19 pas de distance du 3e dolmen, c'est-à-dire celui qui est au nord, l'on rencontre encore dans le champ voisin deux grandes pierres plates, presque enfouies en totalité, gisantes à peu de distance l'une de l'autre : il n'en paraît plus maintenant que les extrémités.

Voilà tous les monuments druidiques de l'île : voilà aussi tout ce que j'ai pu retrouver sur ce monticule hérissé de broussailles et où les monuments compensent sans contredit par leur nombre et leur rapprochement ce qui leur manque sous le rapport de la majesté des proportions. Mais il est bien remarquable que depuis des temps si reculés, l'anse de la mer qui se creuse au-dessous de cette éminence ait conservé le nom de Treac'h Salus, anse, port, passage du Salut. Ce nom se perpétuera longtemps encore à moins

qu'un nouveau concile de Nantes[1] vienne ordonner d'effacer ces derniers restes de la vénération de nos pères pour leur religion comme il intime à tous les prêtres catholiques la destruction radicale de tous les autels des druides - *et supra nunc petrum edificado eclesiam meam*[2].

[1] Le concile de Nantes prescrit en 658 la démolition des pierres qui sont l'objet de pratiques païennes : « *que l'on creuse des fosses profondes et que l'on y enfouisse ces pierres, de sorte que jamais leurs adorateurs ne puissent les retrouver* ».

[2] « *Et maintenant sur cette pierre je bâtirai mon église* » Les destructions de mégalithes semblent être encore d'actualité à la fin du 19e. Lavenot signale la destruction entre 1880 et 1881 de deux alignements sur le site de l'Argol à Hoedic. Aujourd'hui, ces deux alignements sont ceux que l'on voit au-dessus de l'Argol, entre le sémaphore et le port : le plus grand sur la crête, abattu, et le plus petit sur la côte encore debout, mais enfoui dans le sable. Ce dernier a fait l'objet d'une fouille en avril 2003.

Population

État de la population, son caractère par mouvement, naissances et décès

Le peu d'intérêt qu'offre cette île aux habitants du continent fait qu'elle est comme abandonnée ainsi que celle de Hédic. Cet isolement influe même sur les habitants de la première au point qu'ils semblent gênés quand on les voit pour affaires dans les rues de Vannes, d'Auray ou de Lorient. Il semblerait que Gresset, en plaçant auprès de la Bretagne le théâtre de son Carême Impromptu, ait fait les vers suivants :

« *Non loin de l'Armorique plage*
il est une île, affreux rivage…
dont les habitants malheureux
inconnus au reste du monde
semblent ne connaître que l'onde
et n'être connus que des cieux. » [1]

Comme Hédic a des étangs et des roseaux, l'île d'Ouessant, des vallons marécageux, il est alors plus probable que ce serait là plutôt qu'à Houat que le fait ait eu lieu. Si j'osais émettre mon opinion, je pencherais pour l'île d'Ouessant ; mais il est plus prudent de laisser cette question à résoudre à ceux qui ont connu ce joyeux poète et les voyages qu'il a pu faire en province.

Les habitants n'appartiennent qu'à une seule classe d'individus, à celle qui vit toujours au-dessous de l'aisance, puisque chaque année consomme le peu d'argent que

[1] Poème de Gresset publié en 1735. L'auteur a pu puiser cette citation dans le livre du Chanoine J. Mahé, « *Essai sur les antiquités du département du Morbihan* » publié en 1825, c'est-à-dire juste avant son séjour à Houat. Dans ce livre, Mahé fait allusion à Houat et Hédik en évoquant les mêmes cinq vers, tout en escamotant les deux mêmes vers au milieu. Le texte intégral de ce poème quelque peu ironique sur la vie ecclésiastique est en annexe.

l'individu ou la famille ont pu recueillir. Tous les hommes sont matelots dès leur jeunesse ; ils sont classés sur les registres de la marine et appelés au service selon les besoins du gouvernement. Cette petite peuplade ne se compose plus que de 160 individus élevés dans un tel degré d'ignorance qu'aucun d'eux n'est capable d'être maire, adjoint, syndic ; il faut même que le curé leur lise les lettres que leurs enfants au service de l'état leur font écrire, ne sachant que lire à peine dans les livres qui sont à leur disposition. Ce sont deux ou trois livres de piété : « *Une journée chrétienne* », « *Des heures* » et « *L'imitation de Jésus-Christ* » : le premier et le dernier sont en langue bretonne car le français n'est entendu que des gens qui ont été employés sur les navires du gouvernement. Comme ils ne le parlent point avec la même facilité que leur langue primitive, celle-ci redevient leur langage habituel tout aussitôt qu'ils sont rentrés sous le toit paternel : autrement ils ne seraient pas compris de leurs sœurs, de leurs frères en bas âge, de leur propre mère ou des autres femmes qui se trouveraient présentes.

Chaque famille se suffit à elle-même pour tous les besoins : il n'y a qu'une seule personne en état de domesticité dans tout le village, et c'est la servante du curé. Dans toutes les autres maisons, les filles secondent la mère pour les besoins de la maison, ainsi que les garçons mais ceux-ci moins habituellement : le caractère marin qui est inné chez eux détermine déjà leurs mœurs et leurs habitudes. Les hommes ne songent qu'à la navigation, à leur pêche, à leur cabotage, à l'entretien de leurs filets ou de leurs embarcations : il faut que la femme fasse tout dans le ménage, même pendant qu'un temps contraire ou les circonstances les tiennent dans le désœuvrement, ce qui leur arrive fort souvent et dure plus ou moins. Ils resteront oisifs plutôt que de s'occuper de quelques améliorations dans leur ménage, d'étendre leur culture ou bien même de donner à leur propre jardin les soins qu'il réclame sous tous les rapports quelques petits qu'ils soient.

On peut dire sans exagération que les Houatais ont une existence machinale, c'est-à-dire purement passive, leur état toujours nécessiteux et d'ignorance les rendant subordonnés

dans tout le cours de leur vie. Il leur faudrait chez eux même un chef dans la famille pour les diriger dans leurs propres intérêts sur lesquels ils sont aveugles. L'habitude jointe au défaut de capacité, il faudrait qu'ils y fussent comme à bord des navires du gouvernement où ils sont sous la discipline de l'état-major. Cette peuplade entre les mains d'un homme probe, intelligent et entreprenant changerait bientôt de face par une docilité qui est encore un de ces caractères particuliers. Les Houatais sont doués en outre de mœurs si pacifiques qu'on y cite que deux hommes se battirent, il y a une vingtaine d'années.

Toute la population de Houat se trouve distribuée entre neuf familles qui se retrouvent aussi presque toutes à l'île d'Hédic. Ce sont :

1er Les Gurun, mot breton signifiant : tonnerre, ils composent la famille la plus nombreuse. Suivent :
2e Les Fur : mot qui signifie prudent, sage ;
3e Les Palmec : ce mot désigne un rentier ou l'armateur ;
4e Les Bourhis ;
5e Les Berre : mot signifiant court ;
6e Les Squarnec : on le traduit par oreille et alors peut-être grande oreille ;
7e Les Alanic ;
8e Les Rio : sortis de la presqu'île de Quiberon, il n'en reste plus qu'un seul garçon et sa sœur ;
9e Les Gouzer'h : il n'y a non plus qu'un seul garçon et quelques filles.

Les Lesevain ont disparu cette année, leur père mort sans laisser d'autres enfants que des filles.

Il n'y a point d'auberge dans le village, parce qu'aucun des Houatais n'a assez de jugement pour concevoir les avantages qu'il en retirerait personnellement. L'île même deviendrait plus fréquentée qu'elle ne l'est par les bellilois et par les gens de la côte de Bretagne, si l'on pouvait trouver un gîte commode : mais il faut que les étrangers, selon leur rang, quémandent l'hospitalité au curé ou bien à quelqu'un des habitants dont le peu de lits se trouvent déjà encombrés par la famille. J'ai conseillé, en raison de cet état de chose,

d'établir une auberge au profit de la commune ; que cette maison fut meublée sur les deniers publics, munie aussi de quelques provisions sèches, de conserves et présentant au moins deux pièces principales, l'une pour les gens aisés, l'autre pour la classe inférieure. Un des habitants y logerait, serait aubergiste et comptable des produits envers l'administration. Cet établissement ne pourrait manquer d'être bientôt avantageux, puisque des relâches forcées ou des naufrages jettent dans l'île nombre de personnes, qu'on ne sait souvent où loger en raison de leur quantité. J'ai donné le même conseil au curé d'Hédic où la chose n'est pas moins urgente car la privation d'une telle maison met trop souvent ces deux respectables ecclésiastiques dans le cas de recevoir chez eux des gens qui ne les payent que d'ingratitude ; ou d'autres dont les visites quelque agréables qu'elles soient sont toujours onéreuses pour l'homme qui n'a chaque jour que son strict nécessaire.

Une chose bien remarquable chez les Houatais, c'est leur probité réciproque. Je n'ai point été plus surpris que de voir diverses pièces de leurs vêtements, des instruments aratoires, même de menus objets d'une utilité générale, abandonnés dans les champs pendant leur repas ou pendant la nuit. Il en est de même du linge qu'on a lavé ; on le laisse sur les buissons même au loin, jusqu'à ce qu'il soit bien sec. Un seul homme leur défend la fraude, c'est leur curé, et ils ne la font pas malgré tout le parti qu'ils en pourraient tirer. Un homme qui connaît bien les deux îles, m'a assuré qu'ils étaient plus laborieux que leurs voisins, les habitants d'Hédic, aussi forts quoiqu'en général plus petits et plus hardis en mer : néanmoins, les Houatais sont d'une taille au-dessus de la moyenne et bien constitués ; je n'en ai vu aucuns qui fussent tors ou bossus : leur figure un peu rembrunie comme chez l'homme du littoral, n'a rien de remarquable dans ses formes. L'état social des personnes déterminant l'air du visage, celui des Houatais annonce assez le rang inférieur dans lequel ils existent et l'état auquel ils font (?). Ils sont timides envers les étrangers, passent auprès d'eux d'une manière taciturne, l'on dit même qu'ils les évitent lorsqu'ils le peuvent. Je les ai vus en effet quelquefois lorsqu'ils étaient plusieurs ensemble à leur porte,

rentrer chez eux lorsqu'ils venaient à m'apercevoir dans les premiers moments de mon arrivée dans l'île : les enfants effrayés se sauvaient et rentraient au plus vite en pleurant dans leur maison ; les hommes d'un âge mûr fixeront même rarement un supérieur en lui parlant ; ils ont le regard oblique ou même les yeux baissés.

Un des autres caractères de ces insulaires, c'est la lenteur générale avec laquelle ils agissent : elle est telle que je n'ai pu m'empêcher d'appeler souvent tortues à figure humaine ceux que j'employais à mon service ; et lors de mon débarquement à Auray, les employés de la douane ne purent s'empêcher de dire « *est-il possible qu'on soit aussi lent que ces gens-là* ». C'est en raison de cette même lenteur morale qu'ils ajournent toujours l'exécution d'une entreprise même avantageuse : l'appât du gain seul leur peut donner une activité étrangère, en raison de leur besoin continuel d'argent. Il n'en reste point du tout à chaque individu au bout de l'année car ces hommes ne gagnent ici, en général, que 200 francs par an, sur lesquels il faut s'habiller, fournir au besoin de la famille, aux réparations du bateau et de ses agrès.

Les Houataises sont d'une taille médiocre, d'une figure sans gentillesse, rembrunie par l'action du soleil auquel les exposent les travaux agricoles[1] : leur mise contribue en outre à déparer sur elles les formes de la tête et du corps. En général, elles prennent autant d'autorité que le mari dans les affaires domestiques et quelques Houatais ont la simplicité de déférer à leur avis lors même qu'ils sont contradictoires à ceux du chef de ménage. La propreté laisse à désirer chez elles dans tous les rapports, car le dimanche elles se bornent à faire toilette.

[1] La mode urbaine était aux visages lisses et porcelaine… Cambry a le même jugement à propos des femmes de l'île de Batz *:* « *Ne cherchez ici ni la beauté ni les grâces, enfants des climats plus heureux. Le plus beau teint s'y noirciroit, la peau la plus lisse y seroit ridée, sillonnée par la sécheresse de l'air, par la violence du vent…*» (*Voyage dans le Finistère*, 1794).

Il n'y a dans le village que 36 ménages qui vivent tous isolés et composent comme nous l'avons déjà dit une population de 160 habitants. Année commune, il y a 4 naissances et 3 décès. Comment concevoir alors l'étonnante dépopulation qui a eu lieu depuis trente et quelques années, c'est-à-dire depuis l'affaire de Quiberon[1], époque où l'île d'Houat comptait 300 habitants !

Comme ce fut chez eux que tous les blessés français des troupes royales furent transportés et amoncelés sans secours, il en résulta une fièvre jaune qui fit périr environ une trentaine d'habitants.

Une autre fièvre jaune, il y a 12 ans environ, enleva 14 hommes sur 200 individus auxquels se montait encore alors la population. Enfin la dysenterie de 1824 qui en a emporté 7 autres réduit maintenant l'île à 160 individus.

Le curé, Mr Mahéo, présume que cette étrange diminution peut résulter de ce qu'il naît beaucoup plus de garçons que de filles, de sorte que beaucoup de jeunes gens majeurs se trouvent réduits au célibat. Dans ce moment-ci, il n'y a que 4 filles en état de se marier et 20 garçons ! Ces derniers aiment mieux rester tels que d'aller chercher femme au continent. Peut-être aussi que les femmes de la côte du Morbihan les accueilleraient peu favorablement par rapport à la triste existence qu'elles s'imposeraient à l'île d'Houat, qu'elles ne laissent pas de connaître. De leur côté, les Houatais tiennent aussi à ne pas quitter le sol qui les a vus naître, quel que soit le sort auquel ils s'y trouvent assujettis, tant l'habitude a de puissance sur l'individu ! Ils se connaissent tous radicalement, sont tous parents et par cela même, ils craignent aussi d'amener dans l'île des personnes dont la famille aurait eu quelques taches ou serait sujette à quelques maladies héréditaires.

[1] Suite à la débâcle des Émigrés en 1795, 2400 soldats débarquent à Houat dans le dénuement le plus complet. Hoedic est préservé en raison de ses ressources en eau pour le service de l'escadre anglaise. A Houat, une épidémie meurtrière attaque soldats et îliens et enlève plus de 1200 personnes en 1 mois. Cette épidémie se fixa dans l'île et Houat eut encore à déplorer la mort de plusieurs de ses habitants (Delalande, 1850).

Mariages

On se connaît trop à Houat pour que les amours soient vifs et de longue durée : d'ailleurs l'ensemble des mœurs des habitants prouve qu'ils sont exempts des passions fortes, ce que décèle surtout l'âge auquel ils se marient habituellement et le nombre extrêmement court des naissances naturelles. Mais la vie de matelot qui ne purifie peut-être pas leurs ardeurs, les habitue à souffrir moins du célibat.

Les garçons ne se marient que de 27 à 30 ans et les filles de 23 à 24 ans, rarement plus tôt. On cite même divers mariages contractés plus tard au sujet desquels les partis ont répondu, si nous venions à nous marier plus tôt, nous ferions trop d'enfants, et l'île ne pourrait plus les nourrir ! (l'île bien cultivée fournirait seule au besoin d'une population au moins triple !)

Les amours se réduisent à se voir par nécessité seulement, toujours devant témoin, dit le curé ; jamais on ne se fait la cour. Une fois que la chose est décidée, les partis se préparent à aller à Vannes solliciter auprès de l'évêque les dispenses nécessaires pour le mariage car les Houatais, en raison de leur parenté réciproque, ne pouvaient être unis par l'église s'ils n'accédaient pas à cette formalité lucrative.

Précédemment, quand les dispenses étaient arrivées, l'époux futur, après la 1ére publication qui se fait à la grand-messe, allait sonner la cloche de l'église pour annoncer à tous ses confrères, marins comme lui, de se réunir après l'office à la cantine, c'est-à-dire au cabaret du village, pour y boire chacun une demi-bouteille de vin à son compte. Monsieur Mahéo, recteur actuel à Houat, a supprimé avec raison l'usage de la cloche pour une convocation de cette nature : le son de la cloche est pour les fidèles *vox Dei* dans nos campagnes.

Le jour qui précède les noces, quatre jeunes filles des plus jolies du village et mises mieux qu'elles n'ont jamais pu l'être, toutes chargées de rubans vont dans chaque maison inviter parents et amis pour la noce : elles sont accompa-

gnées de quatre jeunes garçons avec leurs chapeaux ornés de rubans et armés de fusils qui restent à les attendre à la porte et lorsqu'elles sortent, ceux-ci lâchent chacun leurs coups de carabine. Cette cérémonie se pratique à toutes les portes car tout le monde doit être invité pareillement.

Le lendemain, c'est-à-dire le jour de la noce, ces quatre garçons portant des serviettes en bandoulière et toujours armés de fusils se présentaient même à l'église ; mais cet usage a été réformé : ils ne paraissent plus tels qu'à la noce. Ils sont chargés ainsi que les filles qui ont fait les invitations de servir tout le monde pendant le repas, sans s'asseoir, en un mot de faire tous les honneurs de la fête. Les quatre filles sont secondées en outre par trois ou quatre cuisiniers qui portent le nom de coqs (du mot *coquire*) comme à bord des navires.

Le repas se fait extérieurement sous une grande tente couverte faite avec des voiles soutenues avec les mâts des chaloupes du port. De simples planches composent les bancs qui servent de sièges et deux autres plus élevés forment la table.

A ce repas assiste toute la population qui est au comble de la joie quand elle peut avoir du cidre quelle que soit sa qualité ne buvant que de l'eau tous les jours.

Le repas consiste en un potage suivi d'un bouilli lequel se compose de 2 ou 3 taureaux qu'on a tués pour ce banquet. Aucun autre plat ne suit celui-ci. Le repas ainsi fini, tout le monde se met à genoux pour dire les prières en latin qui sont suivies à Hédic d'un rosaire, c'est-à-dire d'une prière qui consiste à répéter pendant une demi-heure ou plus des *pater* ou des *ave maria*. L'on n'y danse nullement, mais à Houat, l'on fait une ronde à demi-tour en quoi consiste toute la danse du pays. Ensuite, on va se promener les uns à la côte, les autres à l'intérieur de l'île, mais les hommes et les femmes ordinairement séparés. Des hommes font alors volontiers une partie de boules, surtout depuis quelques années.

Comme les nouveaux époux ont fourni au curé, en témoignage de reconnaissance, un joli repas le jour de leurs noces, l'usage est à Houat qu'ils viennent chez lui prendre le café.

Au soir, on prolonge encore la fête en vivant aux dépens des restes du dîner qu'on arrose de quelques verres de cidre ou de vin quand l'on est assez heureux pour s'en procurer. Avant de se séparer des nouveaux époux, les conviés de la noce se rendent avec eux à leur nouveau domicile ou l'on dit en commun, avant qu'ils se mettent au lit, les prières du soir qu'on termine en chantant un *Veni Creator Spiritu* et un *Ave Maris Stella*. Le lendemain, on ne pense plus à la fête.

Pendant la journée de la noce, l'on ne cesse de tirer des coups de fusil de tous côtés : l'on épie surtout à ce sujet chaque démarche ou chaque mouvement des nouveaux époux. Au sortir de l'église, c'est un feu de peloton, une telle fusillade que tout le pavé des environs est blanchi par le son avec lequel on bourre les fusils afin que l'explosion de la poudre soit plus forte. Divers accidents occasionnés par cette manière de charger l'arme, n'ont pu corriger les Houatais.

Il est surtout d'usage à ces mariages que les garçons d'honneur aillent au jardin derrière la maison lancer des pommes par-dessus le toit sur l'endroit où les conviés sont tous réunis ; ils jettent souvent des pommes de terre et même de petites mottes, autant par espièglerie que pour dissimuler leur disette de fruits. Mais ce jeu n'est qu'un prélude pour l'apparition du petit pain. Ce petit pain du poids d'une livre seulement se fait *ad hoc*. On l'assaisonne au continent, où le même usage se pratique, avec du beurre et du sucre, mais à Houat c'est simplement une pâte à l'eau. C'est le nouveau marié lui-même qui va le jeter par-dessus le toit et, pour remplir ce devoir d'une étiquette rigoureuse, il ôte sa veste, son gilet, ne conservant rien de plus que son pantalon. Divers objets qu'il lance aussi d'abord par espièglerie, ne font qu'irriter l'avidité et l'attention à surveiller son apparition, à le recevoir lorsqu'il tombe ou courir dessus s'il roule à terre. Tout le monde se presse, se pousse, s'entasse,

se culbute pour se l'arracher des mains et quoique la force triomphe ordinairement dans une pareille mêlée, le conquérant n'achète la victoire qu'au prix de quelques coups de poings, de déchirures et de tous les accidents qui résultent d'une lutte pénible et prolongée. Mais il a le pain, il emporte l'honneur et c'est un grand honneur dans le pays !

Maladies

Comme il n'y a point de marécages, ni aucune autre cause qui puisse déterminer des maladies endémiques, les Houatais ne sont exposés qu'à des maladies accidentelles apportées du dehors par les marins : celles-ci deviennent toujours contagieuses tant par le vice de construction des maisons que par les habitudes de la famille.

L'on jouit tellement d'une bonne santé dans l'île que Mr Mahéo a été un et deux ans sans faire d'enterrement. Personne n'est attaqué de scrophules, ni d'affection dartreuse : mais il y a quelquefois des érysipèles qu'on doit attribuer à la grande quantité de poissons salés qu'on mange dans le pays. Les rhumes y sont fréquents en hyver par le peu de précaution que prennent les habitants contre le froid, lorsqu'ils ont transpiré ; par la couverture unique et trop légère de leur lit ; enfin par le froid dont ils sont saisis lorsque la pêche les oblige de se mettre à l'eau pendant le carême, le plus communément.

En 1817, la petite vérole fit beaucoup de ravages sur les enfants en bas âge par la négligence des parents à les faire vacciner[1]. Ils méritent aussi à cet égard, non seulement des reproches sérieux, mais même d'être l'objet de mesures rigoureuses de la part des administrateurs du département. Il est urgent qu'on envoie de Belle-Île à Houat et à Hédic un médecin ou un chirurgien rendre cet important service à l'humanité contre lequel l'ignorance et des accidents, ici mal interprétés, ont déterminé une prévention générale.

[1] Premier vaccin mis au point par le médecin anglais Edward Jenner en 1798.

La gale ne paraît que quand elle est de transport : ce sont les marins qui reviennent des services qui en infectent bientôt nombre d'individus par l'habitude de coucher ensemble. Mais tout aussitôt qu'elle est reconnue, de suite les malades sont expédiés les uns à l'hôpital de Belle-Île, les autres à ceux de Vannes et d'Auray.

Du reste, l'homme bien constitué se porte parfaitement dans ces îles : mais celui qui est menacé ou atteint de phtisie pulmonaire ou de l'hémoptysie ne résiste pas longtemps au développement et au progrès de la maladie.

A l'île d'Houat ainsi que sur le littoral voisin de la Bretagne, l'on ne traite la plupart des maladies que par le vin chaud (comme le faisait le docteur Leroy avec le vomi-purgatif, sublime évacuant) : c'est surtout dans les fluxions de poitrine qu'ils en font principalement usage pour exciter la transpiration. Mais ce remède incendiaire ne manque pas d'emporter les malades quand la fluxion de poitrine est forte ou, s'ils en guérissent se traitant ainsi, c'est par un hasard qu'on doit considérer comme un miracle. L'on sentira toute l'inconvenance de ce traitement, si l'on se rappelle qu'on ne doit administrer dans ces maladies que les médicaments émollients et quelques saignées.

Lorsque la dysenterie survint dernièrement chez eux, ils recoururent de suite à leur vin chaud. Pour les décider à suivre le traitement convenable prescrit par Mr Le Guevel de La Combe qui s'empressa de venir de Belle-Île leur donner des soins, il fallut au curé lui même malade monter en chaire et leur intimer au nom de la religion le nouveau régime qu'ils avaient à suivre. La seringue (et son emploi) fut un objet de terreur pour les Houataises. *Antire quiquid tibi planerit celtici exclamantes, at nil nunquam postice*[1]: l'on eut dit que c'était leur mot d'ordre dans tout le village. Deux d'entre elles qui ne purent se résoudre à en faire usage périrent : le curé lui-même fut trois jours à s'y décider. Je cite

[1] « *Les Celtes s'exclamant tout ce que tu ordonneras par-devant, mais jamais rien par-derrière* »… !

ces faits pour prouver combien les innovations sont difficiles en Bretagne.

Habitations

La demeure des Houatais est tout ce qu'on peut rencontrer de moins propre à loger l'espèce humaine. Tandis que la vie de l'homme exige une maison non seulement aérée mais encore bien éclairée, toutes celles de l'île de Houat se composent d'un simple rez-de-chaussée qu'un simple plancher sépare du grenier recouvert par une toiture de chaume. Il n'y a jamais qu'un seul appartement pour toute une famille laquelle se compose outre le père et la mère, de 4 à 5 enfants et quelquefois davantage.

La porte d'entrée se trouve à l'un des bouts de la maison et celle du jardin ordinairement vis-à-vis : une cloison en planches qui forme un corridor entre elle et la muraille du pignon, présente au milieu de sa longueur, la porte de l'appartement qui est à la fois cuisine, salon et chambre à coucher. La longueur totale est de 20 pieds *(6,5 m)* environ. Le but de cette cloison est d'empêcher l'air extérieur d'arriver directement dans l'appartement de la famille qui ne reçoit de jour que par une petite fenêtre longue de 15 pouces *(40 cm)* environ, large de 10 *(25 cm)*, tantôt garnie de 4 petits carreaux de vitre, tantôt fermée simplement avec un volet qu'il faut tenir toujours ouvert pour être éclairé quelle que soit la saison. L'on peut juger d'avance combien ce simple trou se trouve insuffisant pour éclairer convenablement l'intérieur de la pièce, laquelle contient deux et même presque toujours trois lits, puis une armoire. Aussi ne règne-t-il qu'un jour crépusculaire dans ces cabanes dont toutes les parties noircies par la fumée ajoutent encore à l'obscurité naturelle. Elle y est telle, en effet dans plusieurs, par l'éloignement de la fenêtre, qu'un second jour descend dans la maison par le trou de la cheminée où ils font les préparations alimentaires. D'autres fois, la fenêtre éclairerait le foyer si ces approches n'étaient pas masquées par le mobilier. Supposons la maison dirigée d'orient en occident et la cheminée au bout oriental : alors le lit du mari et de la femme sera loin de la fenêtre, du côté nord si celle-ci est au midi. Un lit des

enfants sera à la suite encore, puis l'armoire unique. De l'autre côté se trouve la table, parallèlement au pignon : elle se prolonge jusqu'à la fenêtre, jusqu'aux abords de la cheminée. L'étagère ou bossoir où l'on place les assiettes se trouve appliquée en face contre le pignon où elle occupe tout l'espace compris entre la cheminée et le mur méridional ; enfin, vis-à-vis la table et pareillement en travers est placé un autre lit pour les enfants, garçons ou filles, lequel s'avance à peu près aussi jusqu'au milieu de la maison.

Deux bancs se trouvent placés de chaque côté de la table pour s'asseoir et un coffre allongé devant chaque lit pour qu'on puisse y monter. Ces lits sont encaissés en forme d'alcôve saillante garnie d'une balustrade ou de corniches par en haut ; l'entrée qui se trouve à 3 ou 4 pieds *(1 à 1,3 m)* au-dessus du lit est grande et se ferme à l'aide de deux portes à coulisses, ouvragées au ciseau avec plus ou moins de recherche mais toujours de manière à former beaucoup d'ouvertures par lesquelles un peu de jour puisse du moins arriver intérieurement. Ce sont ou de nouvelles imitations de balustrade ou des cercles concentriques joints par des rayons. Mais c'est là que l'aisance du propriétaire et le talent de l'ouvrier se manifestent le plus dans tout ce que concerne le mobilier.

Ces lits, longs de 6 à 7 pieds *(2 à 2,3 m)*, sont assez larges pour contenir trois ou quatre personnes. Le fond de cette vaste caisse est remplie d'une paille qu'on ne renouvelle que tous les ans. Au lieu de matelas, c'est une ballière[1] qui se met quelquefois par-dessus et très rarement un lit de plume ou couette vient le recouvrir : il faut être bien riche pour être ainsi couché à Houat ! On fait la tête de tous ces lits si élevée qu'on y tient presque debout. Les draps sont d'une toile extrêmement grossière : quelquefois l'on n'en a qu'une seule paire qu'on renouvelle alors quand elle est usée. Les couvertures sont en fil et comme il n'y en a qu'une par lit, dans toute saison, l'on se couvre du reste avec les vêtements. Alors, il y a véritablement nécessité pour les habitants de

[1] Ballière : « *poche dans laquelle on mettait de la balle d'avoine, qui était cousue pour servir de matelas* » (Nadreau : *Patois de l'île d'Oléron*).

coucher plusieurs ensemble pour ne pas mourir de froid en hyver dans ces froides chaumières et ils en ont tellement l'habitude, qu'ils me demandaient si je couchais toujours tout seul comme chez leur curé ? Cet usage concourrait-il à la dépopulation de l'île ? Comme le fond du lit est élevé de 2 ou 3 pieds *(0,75 à 1 m)* au-dessus du sol, l'on glisse dessous des instruments de pêche ou ce qui sert à faire le feu.[1]

Dans un coin de l'appartement, il y a presque toujours un grand pot de terre rouge qui sert à conserver les salaisons.

La batterie de cuisine d'un ménage houatais se compose de cinq à six assiettes, quelques cuillères de bois : les fourchettes y sont inconnues et remplacées par les doigts ; l'on ne trouve en ce genre que ces grandes fourchettes à deux doigts qu'ils eurent des Anglais pendant la guerre et qui leur servent à retirer la viande du pot au feu.

La cheminée n'ayant jamais de crémaillère, toutes les préparations se font sur des trépieds qui tiennent le vase plus rapproché du feu : la disette de combustible les y a réduits probablement. Le foyer est en général élevé de 15 pouces *(40 cm)* ou davantage au-dessus du sol de l'appartement. Il est en pierre, vaste et muni de quelques paillassons ou coussins sur lesquels on a coutume de s'asseoir pour être plus proprement ou moins froidement. L'on n'allume pas toujours le feu au centre et le soir l'on est éclairé par une simple chandelle de résine placée au sommet d'une baguette percée, ou fenêtre. Dans bien des maisons, il faut même l'allumer au jour pour juger de la cuisson des aliments. Toutes ces cheminées sont extrêmement mal faites avec leur énorme manteau, ne commencent qu'à 2 ou 3 pieds *(0,65 à 1 m)* au-dessus du plancher, le peu de cha-

[1] Ch.Broyer dans sa biographie de Bachelot de la Pylaie (1936) cite ainsi ce passage : « (Les habitants) *pour se préserver du froid, couchent dans de grands lits à 3 ou 4 avec peu de couvertures ; de plus, ces lits sont fort inclinés et de ce fait peu agréables* » Voilà une bien étrange coutume attribuée aux Houatais ! Ces improbables lits inclinés résultent évidemment d'un contre-sens de lecture d'un manuscrit difficile à déchiffrer, mais peut-être aussi d'un certain manque de sens critique sur cette interprétation !

leur de leur petit feu ne suffit point pour raréfier assez la grande quantité de fumée que produit leur combustible, incapable de déterminer un courant d'air assez fort pour la faire toute monter par le tuyau. Il en résulte qu'elle retombe en si grande quantité dans l'appartement qu'elle vous y aveugle et qu'il faut s'y chercher en tâtonnant ou marcher ainsi pour arriver jusqu'au foyer. Je le dis sans exagération. Je ne conçois pas comment l'homme peut supporter un tel état de choses : pour moi, j'étais obligé de fuir au bout de 4 à 5 minutes, mes yeux devenus cuisants se remplissaient d'eau et je conservais dans la gorge par l'effet de la respiration un goût de fumée que je ne pouvais détruire que par des gargarismes et en buvant. L'habitant remédierait facilement à cet inconvénient s'il voulait changer la forme de sa cheminée et adopter celle que je me suis fait un devoir d'indiquer : mais la famille a toujours ainsi vécu et la race vivra de même, longtemps encore enfumée.

Lorsque j'entrais dans ces tristes demeures pendant les rigueurs de l'hyver où le thermomètre de Réaumur était alors à zéro, je ne trouvais que les restes d'un feu presque toujours éteint, parce que la disette de combustible autant que l'inconvénient de la fumée obligent de ne l'allumer que pour les préparations alimentaires. Je rencontrais en conséquence les femmes et les filles réunies près de la fenêtre, assises sur les bancs de la table ; ou sur celle-ci même et les pieds reposant sur les bancs, occupées à coudre ou des autres travaux domestiques : elles ne pouvaient trouver que là un jour suffisant pour leur ouvrage.

Les hommes sont rarement à la maison à moins qu'ils n'y soient retenus par quelques besoins ; pendant le cours de la journée, lorsqu'il fait beau temps, ils sont à leurs bateaux ou bien à la pêche sur les rochers autour de l'île. Dans les belles journées d'hyver où le thermomètre est à + 6 ou + 8 degrés *(7,5 à 10°C)* à l'ombre, les femmes et les filles se réunissent au pignon des maisons abritées et exposées au soleil où elles filent le fuseau : c'est aussi leur occupation pendant les veillées d'hyver. Alors, les hommes se réunissent de leur côté chez les uns ou les autres indistinctement, au nombre d'une vingtaine environ, et là, ils passent le temps à

s'entretenir de leurs campagnes, de leurs pêches et de leurs projets pour la belle saison qu'ils attendent avec impatience.

Mœurs et usages

Cette peuplade est peu bruyante : jamais leurs maisons ne retentissent de chansons ou d'airs enjoués ni de ces conversations gaies et vives qui décèlent le caractère individuel ; tout se fait, s'exécute doucement et si l'on chante en travaillant, ce sont ordinairement des cantiques en langue bretonne.

L'on ne chante point Noël aux portes, comme dans divers endroits sur le continent pour avoir quelques gratifications ; mais à l'époque du premier Jour de l'An, tous les enfants, puis les hommes, viennent dans le courant de l'après-midi souhaiter la bonne année à leur curé, qui la leur souhaite le premier dans le prêche qu'il fait exprès à la messe et où il leur intime d'oublier ce jour-là toutes leurs querelles ou inimitiés. Cela s'exécute ordinairement de bonne foi. Les femmes et les jeunes filles ne se présentent point au curé mais elles m'envoyèrent en députation les 4 plus jolies de l'île me témoigner combien elles désiraient que je fusse heureux et que j'eusse le paradis à la fin de mes jours. Elles parurent fort surprises lorsque je voulus leur donner le baiser d'usage : j'insistais comme de juste et ce fut le prix auquel je leur fis payer quelques friandises que j'avais eues du continent et dont j'étais loin de regretter la distribution.

La veille, un ancien Houatais vint me demander la permission de tirer le lendemain matin un coup de fusil en mon honneur. Je n'en entendis pas d'autre. Au soir tous les hommes se présentèrent à leur tour devant moi. La cantine avec la barrique de vin leur prouva ma reconnaissance.

Toute la journée aussi Monsieur le Recteur fut occupé avec ses bons habitants. Tous les enfants des deux sexes de l'île se présentèrent et reçurent pour étrennes selon leur

âge : les petits 1 liard[1], les moyens 2, enfin 1 ou 2 sous aux grands. Le résultat est l'emploi de 5 à 6 francs. La gratification des hommes se compose d'un verre de vin ou d'un petit verre d'eau-de-vie. Mais pour les fumeurs, Mr le Recteur leur remplit une petite boîte contenant 3 à 4 pipes de tabac à fumer qu'ils ont coutume de porter sur eux.

Enfin parut le doyen des Houatais : il vint saluer et embrasser Mr le Recteur au nom de tous les habitants et pour son propre compte. Ce bon vieillard reçut l'accolade de la reconnaissance avec tous les vœux qu'il méritait pour son bonheur particulier et pour celui de tous ceux dont il était l'interprète. Il mettait tant de convivialité dans ses manières que je ne pus l'embrasser moi-même sans une émotion particulière.

A la Saint-Jean et à la Saint-Pierre, l'on fait à Houat, comme dans toute la Bretagne un feu de joie. C'était autrefois le curé qui allait l'allumer avec cérémonie, comme cela se pratique encore à l'île d'Ouessant, mais ici cet usage est tombé complètement en désuétude.

La pénurie les rend sobre car pendant un mois entier que j'ai passé à Houat, je n'ai vu personne yvre ; pourtant ce sont des bretons. Quand les Houatais jouent, ils le font également avec réserve : c'est une chopine de vin, perte qui tourne au profit de la cantine, établie sur des fonds fournis par tous les habitants. Ils ont renoncé chez eux aux jeux de cartes parce que l'on pouvait trop y tricher ; mais ils y jouent encore pour se distraire à bord de leurs embarcations.

Les Houatais ont une manière de jouer à la boule de fer qui décèle la grande force que développent toujours des travaux pénibles chez l'homme bien constitué. Ils jouent ce jeu depuis la Toussaint jusqu'au carême, tous les dimanches depuis vêpres jusqu'à la nuit. Il consiste à planter deux pierres à une distance extraordinaire l'une de l'autre et en se plaçant à l'une, à lancer la boule de manière à se rapprocher

[1] Cf. note préliminaire sur cette édition.

de l'autre pierre le plus possible. Quand on est arrivé à ce but, l'on se retourne et on lance derechef sa boule vers la pierre précédente : mais dès qu'on renverse l'une ou l'autre pierre, on perd la partie. Celle-ci est de 12 coups par personne et chacun a sa boule de fer.

Les enfants jouent à la toupie pendant le carême : elles sont en bois dur et ont le fer (ou bouton) sur lequel elles tournent, court et peu pointu comme à Belle-Île.

Dans leurs moments de loisirs pendant le carême, ils jouent encore à la galoche[1] parce qu'ils ont gagné à la pêche quelques sous qui forment l'intérêt du jeu.

En été, on reprend le jeu de la boule, mais alors elles sont de bois ; chaque joueur en a deux ou trois et suit en jouant les règles usitées dans toute la Bretagne.

Suite des mœurs et usages

Les pères emploient leurs enfants sur leurs chaloupes comme mousses, lorsqu'ils ont atteint ordinairement 10 à 12 ans : ils doivent à cet avantage de n'être point traités aussi durement que ceux qui servent à bord des bâtiments des côtes de Bretagne. Mais, il en résulte cette lenteur d'exécution dans leurs travaux que nous avons déjà signalée parce que la faiblesse paternelle les excuse souvent d'une qualité qu'ils partagent et les fait exécuter en partie ce qui est partout ailleurs à la charge du mousse. A 17 et 18 ans, ils sont classés novices et bientôt matelots, condition dans laquelle ils achèvent le reste de leur existence.

Ils sont très recherchés sur les navires de l'état autant comme excellents marins que par la douceur de leur caractère jointe à leur docilité. S'ils se disputent, ils n'en viennent jamais aux coups et ce caractère devient dominant dès 14 à

[1] Galoche : oppose deux individus ou deux équipes, chaque joueur disposant de deux palets en acier qu'il lance pour renverser une galoche (cylindre de bois) portant le lipar (rondelle métallique). Le but du jeu est d'abattre la galoche de façon à ce que le lipar tombe le plus près possible de son propre palet.

15 ans. Tous ont trop peur d'être soldats pour ne pas se faire classer dans la marine, lors même qu'ils n'eussent jamais été sur mer.

L'enfance est tardive à Houat et ce n'est qu'à 17 et 18 ans que le corps commence à se développer. Jusqu'alors, l'on ne supposerait que 14 à 15 ans à ceux qui ont deux ou trois années de plus. Cela tient à ce qu'ils n'ont qu'une nourriture chétive. L'esprit éprouve chez eux le même retard dans son développement. Dans la jeunesse, bien des enfants affectent encore un langage si aigu qu'on leur supposerait moitié moins d'âge qu'ils n'en ont par le fait : pourtant ce n'est que le seul effet de l'habitude. Ils retiennent difficilement des airs de chanson quoique faciles, et les répètent sans justesse et sans goût, d'une manière toute dénaturée. Le Houatais chante sensiblement des paroles qu'il prononce avec une lenteur particulière. Souvent une seule phrase offre deux sons très inégaux parce qu'il la commence par un ton aigu et il la finit d'une manière beaucoup plus grave.

La nourriture des Houatais est grossière et réchauffante par la quantité de viande salée dont ils font usage : elle devient en outre stimulante parce qu'elle consiste en poissons qui y entrent pour environ les deux tiers.

Leur déjeuner à 8h au matin et leur collation ou goûter à 4h de l'après-midi consiste en un morceau de pain avec du poisson salé ou du beurre quand on en a ; souvent, c'est avec du pain sec.

Au dîner, à midi, l'on fait moins souvent de la soupe que pour le souper ; bien rarement, c'est avec du bœuf ou de la vache qu'on fait cette soupe ; c'est avec du poisson frais dont on mange ensuite la chair avec du pain ou bien des pommes de terre pour finir le repas. De temps en temps, l'on fait encore, particulièrement en hyver, la soupe avec du lard, et plutôt pour le souper qu'à midi : à défaut de celle-ci, l'on se borne à manger des pommes de terre cuites avec du poisson salé. En été, les Houatais dînent simplement avec de la bouillie et du lait doux. Ils font encore une autre espèce de bouillie avec du mil ou du blé noir.

Ils n'ont que de l'eau chez eux pour unique boisson : les hommes vont à la cantine, c'est-à-dire au cabaret, lorsqu'ils veulent un verre de vin.

Les hommes ne se mettent point ordinairement à table pour manger et ils le font en outre plutôt debout dans l'appartement qu'assis : mais les femmes sont assises sur les bancs qui entourent la table, sur le coffre-banc (ur konfre) qui est devant chaque lit, ou sur le bord de l'âtre du foyer qui devient un siège par son élévation.

Religion, messe

La piété est peut-être encore plus grande à Houat que dans l'intérieur de la Bretagne. Tout le monde prie Dieu soir et matin et nul ne se couche sans prendre de l'eau bénite dans le petit bénitier de faïence qui est suspendu au pied du lit du chef de famille. L'on voit aussi dans chaque maison la branche de ( )[1] qu'on a tenu à la main pendant la messe du dimanche des Rameaux : on la garde soigneusement jusqu'à ce que l'année suivante, à pareille époque, elle soit remplacée par une nouvelle. C'est un paratonnerre. Ils s'exténuent pour ainsi dire par la rigueur avec laquelle ils observent le carême.

L'église offre une illumination individuelle le jour de la chandeleur : tous les Houatais ont en main une petite bougie blanche ou jaune qui est un tronçon de celles dont on se sert dans les petites lanternes. Chacun en tient un petit bout qui coûte à Vannes un sou ou deux liards et dont la longueur est calculée sur la durée de la messe. A cet office, le prêtre a dans la main droite un grand cierge également allumé qu'il dépose à l'offertoire. C'est sans doute parce qu'il faut se servir des deux mains dans le reste de la cérémonie.

Il n'y a point de siège dans l'église, comme en Espagne, tout le monde reste à genoux pendant l'office mais, quoi qu'en cette position, l'on se délasse en s'asseyant sur ses

[1] Laurier ?

talons : les sabots deviennent alors plus commodes que les souliers, n'étant pas susceptibles de ployer. Comme en Espagne encore, le lutrin se trouve en bas de la nef et non dans le chœur ainsi que partout en France. On ne sait pas lire l'écriture de main à Houat mais les recteurs ont bien pu leur apprendre à lire le latin et tout ce qui se chante d'habitude à l'église. Les jeunes Houatais les plus intelligents commencent leur carême par être enfant de chœur. J'ai presque toujours vu quelqu'un de ces habitants communier aux grandes messes où j'ai assisté : certains dimanches, j'étais même étonné du nombre.

Combustibles

Le bois manque totalement dans l'île. Il a fallu recourir pour le chauffage et la préparation des aliments aux productions du sol, qui sont l'ajonc comme dans toute la Basse Bretagne, sous le nom de « lande », gouesmon fourni par la côte et aux galettes de bouses de vache pétries avec de la paille.

Le gouesmon ne se récolte guère ici qu'en été et s'entasse bien sec dans les greniers : c'est le chauffage le plus insupportable dont l'homme puisse faire l'usage par l'extrême quantité de fumée qu'il dégage en brûlant. C'est elle qui par son poids, pouvant à peine monter par la cheminée, retombe dans l'intérieur des maisons qu'elle remplie d'une manière insoutenable pour quiconque n'est pas houatais. Les galettes dont nous venons aussi de parler s'emploient surtout quand il faut que le feu conserve plus longtemps de la force : elles fument également beaucoup en même temps et dégagent une odeur désagréable comme il est facile de le concevoir. On les prépare vers la fin de l'été et durant l'automne.

Enfin, l'ajonc ou lande est le chauffage par excellence, mais on en use avec une grande réserve parce qu'on en n'a qu'une petite quantité. Toutes ces brindilles s'enflamment en un moment. On l'emploie particulièrement pour allumer le feu et faire les préparations qui exigent une flamme sans fumée. Une chandelle allumée au briquet suffit pour

l'enflammer ou même une simple allumette. J'ai vu aussi les femmes prendre une poignée de paille dans leur lit, aller chez le voisin chercher un charbon qu'elles posent dessus : en arrivant ensuite à leur foyer, elles soufflent sur ce charbon. La flamme paraît aussitôt et la paille, à défaut d'ajonc, sert alors à allumer le gouesmon. C'est autour et par-dessus celui-ci que l'on pose alors les galettes quand on veut que le feu se conserve : elles remplacent ici les mottes de tourbe. Comme le gouesmon donne toujours un goût désagréable aux aliments et que la nécessité oblige d'en faire usage pour chauffer le four à cuire le pain des habitants, l'on a bien soin d'y brûler ensuite[1] pour empêcher que la pâte en fût infestée.

État de la fortune des Houatais

La fortune première des habitants est comme nulle par le fait, puisqu'ils consomment dans le cours d'une année tout l'argent qu'ils recueillent : mais ils possèdent quelques arpents de terrain, qu'ils comptent par sillons et une part dans un de leurs bateaux pour la construction duquel il leur reste encore à payer l'intérêt de l'argent qu'ils ont emprunté pour le faire construire : ces bateaux, au nombre de 7 pour toute l'île ne sont point pontés : ce sont des doubles chaloupes à deux mâts, sur lesquelles on peut armer au besoin 8 à 10 avirons. Elles ont communément 33 pieds *(10,7 m)* environ de longueur, sur 10 *(3,2 m)* de largeur et 4 pieds ½ *(1,5 m)* de profondeur. Elles ont été construites à Auray et coûtent de 2 000 à 2 400 francs. Ce sont elles qui sont la ressource principale des Houatais car un voyage au cabotage de la sardine, ou une pêche avantageuse leur donne en un instant plus d'argent que le produit en blé des terres qu'ils pourraient ensemencer.

Leur maison dont les murs latéraux ont 8 à 9 pieds *(2,6 à 2,9 m)* jusqu'au toit et chaque pignon jusqu'au sommet de la cheminée 20 à 25 pieds *(6 à 8 m)*, peu coûter quant au

[1] Manque-t-il un mot ? Il peut s'agir d'une flambée d'ajonc pour éliminer les fumées des autres combustibles.

maçonnage ( ) francs. Le toit est en roseaux fournis par les étangs d'Hédic, ( ) fr. Il faut y ajouter encore une charpente très chétive qui se paie ordinairement ( ) fr. C'est donc ( ) fr. que coûte l'habitation entière. Ajoutez à cette somme principale ( ) fr. pour l'encaissement de chaque lit ; ( ) fr. pour les draps, ( ) fr. pour la couverture, enfin ( ) fr. pour l'armoire ; ( ) fr. pour la table ; enfin ( ) fr. pour leur batterie de cuisine : vous aurez ( ) fr. pour la valeur totale du mobilier de chaque ménage.

Il faut ajouter encore ( ) fr. pour le linge et habits des hommes dont la garde-robe consiste en ( ) pantalons, ( ) paire de bas, ( ) chemises, ( ) cravates, ( ) gilets, ( ) vestes et quelquefois une redingote. Le bonnet de laine blanche, rayé de brun, bleu ou de vert, en travers, ainsi que le chapeau ciré à la matelote composent leur coiffure selon les circonstances. Le mouchoir de poche est chez eux une chose d'étiquette, les doigts le remplacent habituellement.

Le costume des femmes se réduit à la même quantité d'effets et peut composer à peu près une somme de ( ) fr. Dans la mise de tous les jours leur ( )[1]

Il n'y a que l'usage qui sanctionne ici les propriétés rurales car tous les titres et papiers de famille furent, les uns, emportés à Belle-Île pendant la Révolution et les autres, cachés dans des grottes à la côte où ils se sont perdus également. Il y a par conséquent la plus grande confusion pour les propriétés, ce qui occasionne l'état inculte de divers terrains, parce que personne n'ose les exploiter comme son patrimoine.

Comme les fortunes sont extrêmement bornées, au décès des pères et mères, chaque enfant de leur nombreuse famille veut avoir son lot d'où il résulte dans les jardins mi-parcellaires, multipliés jusqu'au détriment de la propriété par les nombreuses clôtures que chacun veut établir autour de sa portion, laquelle n'a pas quelquefois 6 à 7 pieds *(2 à 2,3 m)*

[1] En blanc dans le manuscrit, espace pour environ trois lignes.

de largeur sur 15 *(5 m)* de longueur. La plupart des jardins avaient des espaces abandonnés d'une étendue plus ou moins considérable par la négligence ou l'absence du propriétaire. Mr Mahéo vient d'exécuter à ce sujet, le travail le plus avantageux aux habitants en leur faisant racheter tout ce qui était à leur convenance ou le leur faisant obtenir par échange, de sorte que chaque ménage possédant la totalité du jardin qui se trouve correspondant à sa maison a pu l'enclore de murailles et empêcher que sa propriété ne fut exposée, comme au passé, à la merci du public et surtout des enfants.

Mais dans les champs, les propriétés partielles n'ont point de clôture particulière d'où, il arrive, que le nombre de sillons qui la composent se subdivisent entre les cohéritiers, ou bien les sillons eux-mêmes dans leur longueur par diverses marques transversales.

La partie inculte se répartit également entre les habitants, sans plus de certitude dans la rigoureuse possession. Les buissons d'ajoncs ou de prunelliers qu'elle produit y sont tous isolés les uns des autres et c'est dans ce dédale inextricable que chacun sait qu'il doit posséder tant de buissons ou touffes particulières de cette triste végétation. Il y coupe en conséquence de ses idées sur l'étendue de sa propriété, ce qui donne souvent lieu à des contestations mais que leur caractère pacifique empêche toujours d'avoir des suites fâcheuses. C'est dans cette partie que paissent les bœufs, les vaches, les chevaux qui constituent le reste de la fortune des habitants.

Administration

Un seul homme est l'âme du pays, aussi, est-il bien essentiel qu'il soit bon. Il est autocrate à Houat réunissant, par conséquent, à la puissance spirituelle, la puissance temporelle ; c'est-à-dire étant à la fois curé, maire, juge de paix, syndic, notaire, enfin, préposé de douane pour empêcher la fraude : c'est, en un mot, l'homme, vu son état, du gouvernement. Malgré des services si multiples, il n'a pourtant que les 7OO fr. qui constituent la modique pension d'un

prêtre desservant d'une succursale. Ah, qu'une contrée pareille, sans lumière et sérénité du reste de la civilisation française, serait malheureuse sous un chef despote et aveugle qui ne connaîtrait que les rigueurs de l'autorité, sans lui faire éprouver les bienfaits de sa force directrice ! Avec la faiblesse de leur caractère, les Houatais seraient la peuplade la plus à plaindre de toute la France. Mais, ici, un sentiment de justice m'a dicté le témoignage le plus flatteur pour leur excellent curé (que dans tous les cas pareils on appelle à bon droit recteur), Mr. Mahéo, qui s'est rendu le père de tous ces insulaires en se sacrifiant à tous leurs intérêts et devenant le restaurateur de leurs petites finances par la sagesse de son administration. Mais l'homme, animé de sentiments généreux, ne pouvait voir, en effet, sans douleur, les familles qui lui étaient confiées, courir de plus en plus à une ruine totale et très prochaine, lors de son arrivée dans l'île ; de suite il s'occupa d'y porter remède et voici ce qu'il fit : ( )[1]

[1] Le manuscrit comporte ici une page vide.

Industries

Agriculture

Si l'agriculture offre à l'homme, par un produit plus certain, des garanties solides sur le fruit que doivent lui rapporter ses capitaux, la navigation le séduit davantage par les profits qu'il retire d'un seul voyage, fait même très souvent en peu de jours. Il s'ensuit que l'habitant de la côte préférera naviguer plutôt que de cultiver soigneusement ses champs, parce qu'avec son navire, ne fût-il même qu'une simple chaloupe, un ou deux transports de marchandise, ou bien, un coup de filet à pêcher, lui rapporte plus d'argent qu'il n'en retirerait du produit de sa récolte qui exigerait le travail d'une année. Étant donc assuré de gagner bientôt assez pour subvenir aux besoins de sa famille pendant l'intervalle de temps, peu lui importe qu'elle vive avec les blés de ses champs ou celui qu'elle se procure avec les profits qu'il aura fait sur mer. « *Comment ne négligerions-nous pas nos champs* », me disaient les Houatais, « *nous avons pris une fois avec nos 7 bateaux pour 12 500 fr. de poisson* ». Telle est la cause pour laquelle l'on s'occupe si peu de l'agriculture sur nos îles des côtes de France et particulièrement à Houat, où l'on cultive à peine assez de terrain pour subvenir aux besoins de la population pendant 8 mois.

L'on n'ensemence que la moitié des terres, on laboure l'île entière afin de faire reposer l'autre, le Houatais ne sachant pas alterner ses cultures de manière à tenir son sol en rapport tous les ans. Les hommes tiennent seulement la charrue et les femmes conduisent l'attelage et sèment : c'est leur attribution. Le reste des travaux des champs se trouve du ressort des femmes, ainsi que la culture des jardins. La charrue est fort petite et mal faite. L'on donne trois labours avant de semer le blé (qu'ils appellent froment), ayant eu le soin d'engraisser préalablement le sol avec du fumier et du gouesmon qui a été mis sous le bétail dans les étables.

Cette petite charrue ne trace que des sillons également petits et très plats afin d'éviter la rencontre du rocher qui la

brise fréquemment. Mais pour la culture du lin, l'on dispose le sol en gros sillons larges : quatre de 2 pieds ½ ou 3 pieds *(1 m)* et huit de 2 pieds *(64 cm)* qui ont pour but d'égoutter le terrain. On les aplanit ensuite, lorsqu'on veut faire les semailles.

Le blé (froment) compose, à lui seul, presque la totalité de la récolte. Cependant, l'on sème encore un peu d'orge et d'avoine.

On cultive aussi en grand les pois ronds, la vesce ou charonce et des pommes de terre. Mais les habitants, pressés par le besoin, les arrachent du sol, même avant qu'elles aient le temps de mûrir. Ayant ainsi consommé cette ressource avant son rapport complet, ils vont en racheter ensuite à Belle-Île pour les provisions de l'année, c'est-à-dire, en changer contre du poisson.

Ces insulaires cultivent aussi beaucoup de lin, qui est d'une très bonne qualité. Mais ils ne sèment pas de chanvre. Ils ont aussi cultivé les fèves en quantité et avec succès dans le vallon de St-Gildas. Mais ils ont abandonné cette plante pour s'attacher exclusivement au lin. Cependant, l'on sème encore une petite quantité de fèves dans les jardins.

C'est dans la première quinzaine de février qu'on sème les petits pois, la vesce ou charonce ou jarosse ; dans la seconde quinzaine, c'est l'orge et l'avoine, les pommes de terres et le lin. Mais il faut que ces semailles soient faites ici plus tôt qu'au continent parce que les chaleurs surviennent de bonne heure, asséchant et brûlant toute la végétation que produit un sol sans profondeur. L'on ne trouve déjà plus que des herbes sèches au milieu de l'été dans toutes ces parties qui formaient en quelque sorte au mois de mai toutes les parties herbeuses en prairies magnifiques.

La récolte se fait à Houat 15 jours environ plus tôt que sur le continent et même qu'à Belle-Île, quoique cette dernière soit plus au midi. Cela tient à la qualité du sol qui se trouve, ici, fort léger. C'est vers la fin de juillet qu'on coupe les blés ainsi que les autres céréales et les femmes seules

sont chargées de ces travaux pendant que les hommes font le cabotage de la sardine. L'on apporte la moisson des champs dans l'aire ou on l'entasse en forme de pyramide pour la battre lorsque le temps est convenable. Quelquefois, un ménage en compose ainsi deux monceaux.

Ici, l'on ne se sert ni du fléau, ni du rouleau, ni d'aucun instrument pour battre le blé : c'est de même qu'en Espagne, en le faisant fouler par le pied des chevaux, en les faisant trotter sur la paille. Outre que ce moyen fait parfaitement sortir le grain de l'épi, la paille se trouve broyée de manière à pouvoir former leur nourriture pendant l'hyver. J'ai vu cet usage encore suivi à Pinmark[1] près de Quimper, d'où il s'étend sur la côte méridionale de la Bretagne jusqu'au bourg de Carnac, célèbre par ses antiquités druidiques. Mais il ne s'étend pas au-delà. Pour cette opération, l'on couche les gerbes les unes sur les autres de manière que l'épi se trouve en haut : l'on va chercher les chevaux qu'on laisse toujours dans les landes lorsqu'on n'en a pas besoin et on les fait de suite courir sur la paille. Lorsqu'on a recueilli le grain, on le renferme dans des barriques pour le préserver des souris. La récolte totale se monte annuellement à 330 barriques de blé[2] : cela met la semence relativement à la récolte, dans le rapport de 30 à 330. Chaque ménage consomme par année à peu près trois barriques de blé[3] : il y a des maisons qui n'ont que deux barriques, d'autres, même une demie.

L'orge rapporte environ 4 barriques et l'avoine autant[4]. L'on ne sème pas du tout de seigle.

La culture de la pomme de terre donne 80 barriques de tubercules[5] mais elles passent pour ne pas bien réussir (ce dont je doute en raison du sol) et l'on assure que la quantité qu'on sème devrait en produire 600 barriques.

---

[1] Penmarc'h.
[2] Environ 55 tonnes (pour une barrique de 220l et un poids spécifique du blé de 0.75 kg/l).
[3] Environ 500kg.
[4] Environ 550 kg d'orge (0.68 kg/l) et 400kg d'avoine (0.48 kg/l).
[5] Environ 18 tonnes (1 kg/l).

Il nous reste encore à citer 6 barriques de vesce ou charonce et 4 de petits pois ronds[1].

Je me trouvais encore à Houat lorsque les habitants se mirent à travailler la terre pour y semer la vesce ou charonce. Ce jour là, je fus très surpris, au matin, d'entendre, de tous côtés dans la plaine qui entoure la maison que j'habitais, un singulier ramage, mêlé de cris confus articulés d'une manière extraordinaire : plus j'écoutais et plus il excitait ma curiosité par sa nouveauté pour moi ; l'on répondit à ma demande que les insulaires profitaient du beau temps pour labourer la terre et semer aujourd'hui leur charonce.

Comme le parcellaire des propriétés rurales est ici à l'infini, pour ainsi dire, se réduisant souvent à quelques sillons par personne, il en résulte que quand un Houatais entreprend un travail et que tous les autres l'imitent selon leur usage, le terrain destiné à telle culture se trouve couvert d'hommes, de femmes, d'enfants, quand il s'agit de labours.

Etant allé de suite observer par mes yeux leur manière de faire cette opération, je vis, là, toute la peuplade au travail. L'activité de ce monde si rapproché, ces charrues qui se croisaient en tous sens et surtout les cris bizarres et continus par lesquels ils excitaient de tous côtés leurs attelages, formaient un ensemble bien nouveau pour moi ; nulle part, en effet, l'on entend un pareil langage, c'est-à-dire, des « *hahaha* », « *hahahant* », « *hahahait* », prononcés d'une manière plus bizarre, laquelle participe de l'aspiration et du rire, et qui s'entremêlant encore de mots bas-bretons, est d'un effet non moins extraordinaire à l'oreille. Le bétail dont se compose l'attelage et la charrue sont en miniature : il n'y a que la race humaine qui soit là dans des proportions ordinaires. Cette charrue ne pèse pas 40 livres et ses roues ne font environ que 15 pouces *(40 cm)* de diamètre : sa structure grossière annonce toute l'enfance de l'art.

[1] Environ 10 tonnes de vesce et 7 tonnes de pois (0.8 kg/l).

Le mari ou, s'il est vieux, un de ses fils adultes tient bien de la main gauche le manche du soc pour la diriger, tandis qu'il a dans la main droite une longue baguette de bois qui lui sert à deux fins. La petite pointe qui est à son sommet est l'aiguillon avec lequel il active, au besoin, ses bœufs et la fourchette en fer qui lui sert à dégager la terre et les herbes qui s'amassent entre le soc et le couteau : c'est cette dernière opération qui l'occupe davantage parce qu'il y a ordinairement une personne à chaque paire des animaux qui composent l'attelage. Le plus souvent, celui-ci ne se compose que de deux bœufs et de deux chevaux ; mais j'ai vu aussi quatre bœufs, le nombre des chevaux restant le même. Ce sont les femmes qui sont chargées du soin de les conduire et celle qui est en tête a coutume de tenir un fouet consistant en une baguette à l'extrémité de laquelle s'attache une simple ficelle. Une autre femme et les enfants ensemencent les sillons nouvellement ouverts suivie des fils et filles de la maison qui rabattent la motte avec une houe de bois, qu'on appelle en breton « rosel ». Cet instrument, simple planchette emmanchée en travers, remplace la partie tranchante qui est en fer partout ailleurs.

Jardins, légumes et arbres

Lorsque je suis arrivé à Houat, leurs jardins étaient déclos, comme abandonnés, en un mot, pitoyables sous tous les rapports. Depuis, les choses ont changé de face, par le résultat d'une conversation que j'eus à ce sujet avec le Recteur : du moins, il me l'a dit, mais il serait très possible que sa modestie voulut me faire honneur d'un bienfait dont il est sans doute uniquement l'auteur.

Chaque individu de ces nombreuses familles, par l'effet des partages, voulait avoir sa portion de jardin, de sorte qu'elle avait fini, souvent en raison de sa petitesse, par n'être plus susceptible de culture. Pendant que j'étais à Hédic, Mr Mahéo prend des alignements pour leurs clôtures réciproques, les trace avec régularité, rachète ou indemnise ou fait faire des échanges entre les individus pour que chacun ait la portion qui correspondait à sa maison. L'on ne peut s'imaginer toutes les entraves qu'il eut à surmonter pour

concilier toutes les parties si discordantes par défaut de jugement. Pourtant, il triompha de tous les obstacles et il ne s'agit plus que d'enclore chaque propriété. Quoique cette mesure fut elle-même dictée par l'intérêt personnel, l'on croirait à peine qu'il lui a fallu les menacer de quitter l'île pour les déterminer à entreprendre un travail si avantageux pour eux-mêmes. Il lui fallut, en outre, au premier abord, payer les manœuvres pour les déterminer à commencer les petites murailles hautes de 4 pieds ½ *(1,5 m)* qui entourent maintenant chaque propriété, et promettre de payer également le propriétaire de sa propre peine afin qu'il voulut bien travailler pour son compte. Il y eut des hommes assez simples pour venir demander ce salaire dont il leur fit sentir tout le ridicule. Aujourd'hui, tous sont charmés d'avoir un jardin à eux exclusivement et bien clos, tandis que ce lieu n'était avant qu'un centre d'ordures ; chacun choisissant que ce soit plutôt celui de son voisin que le sien propre. Le bétail même pouvait y entrer de tous côtés.

L'on ne peut maintenant reprocher à ces jardins que leur petitesse, leur nudité (ces petits jardins, sans arbres, reçoivent le nom particulier de « lior'h ») en raison de la famille toujours nombreuse à laquelle ils doivent fournir continuellement des légumes : ils ont en général 30 pieds *(10 m)* au plus de longueur sur 15 à 20 *(5 à 6,5 m)* de largeur : beaucoup sont moindres. C'est signaler d'avance, par cette petitesse, la mauvaise chair que font les Houatais, qui sembleraient ne les avoir alors que pour conserver le souvenir d'un chou et d'une carotte, puisqu'en général, l'on n'y voit ni groseillier, ni arbre fruitier. Cependant, je ne doute pas que ceux-ci même puissent réussir car Mr Mahéo, leur recteur, en a planté dans le sien qui en fournissent une preuve convaincante ; quoique fort petits, il y a deux ans, ils lui rapportèrent deux pommes ; l'année dernière (1824), une douzaine environ et 35, celle-ci, 1825. Jusqu'alors, l'on n'en avait encore jamais vu à Houat et les bonnes femmes venaient voir ces fruits grossir par curiosité.

Le mûrier réussit également fort bien en cette île : il y en avait un fort gros dans le vallon de la chapelle St-Gildas que les Anglais détruisirent pendant la guerre en 1809. Je pré-

sume que le peuplier viendrait bien aussi dans cette localité et surtout les saules. J'ai vu aussi quelques figuiers sauvages croître naturellement le long de la côte nord de l'île.

L'orme prospérerait encore sur divers points en transition dans l'intérieur des terres ; mais quant à la non réussite des pins et des sapins qui furent semés ou plantés, il y a quelques années, elle ne pouvait manquer d'avoir lieu, l'opération n'ayant pas été faite convenablement.

Entre les choux et les carottes que nous avons cités déjà, l'on n'y cultive plus que des poireaux, des navets, des oignons, des haricots et des petits pois ronds (*Pisum sativum*).

Les murailles actuelles dont ces jardins sont entourés vont donner aux habitants la faculté d'avoir des vignes : il n'y en avait encore que dans les jardins du presbytère[1].

Bétail et animaux domestiques

Le bétail de ces industries se réduit aux bœufs, vaches et chevaux. Ils n'ont ni chèvre, ni mouton quoiqu'ils eussent un avantage réel à s'en procurer, en raison des moyens d'existence que ces animaux trouveraient facilement dans toute la partie inculte de l'île. Ils ne seraient nullement onéreux aux Houatais.

Leurs vaches sont de la petite espèce, mais excellentes. La race se perpétue dans l'île. On les estime même au continent, malgré leur taille peu avantageuse. Leur prix ordinaire lorsqu'on les vend est de 36 à 40 francs, tandis qu'on ne les achète que 12.

Les bœufs sont également de petite taille ; on les achète 36 fr. et ils se vendent 130 fr. à 140 fr. le couple. Pendant le jour, on les laisse paître ainsi que les vaches et un âne,

[1] Les os que l'on trouve fichés dans certains murs, comme à Hoedic dans le mur des Sœurs, en face de la boulangerie, pouvaient servir de support à cette vigne.

errant dans les lieux incultes, mais tous les soirs ils reviennent ou bien on va les chercher pour les faire coucher dans l'étable. Ces animaux sont ordinairement dans leurs pâturages sous la surveillance des enfants du propriétaire.

On conserve les vaches et les bœufs 7 à 8 ans. Comme on ne les tue presque jamais dans l'île, on les conduit alors à St-Gildas, à un jour marqué pour lequel on a établi la foire dite de Kerrousse : l'on y trouve que des bestiaux de Houat et d'Hédic exclusivement. Cette foire a lieu dans le mois de mai, mais l'on choisit pour son jour que le temps soit bien favorable pour aller des îles au continent. Chaque année, l'on en vend environ une centaine, quelques poules, des oies, un petit nombre de canards.

Le chien et le chat sont les seuls animaux domestiques qu'élèvent les Houatais ; leurs chiens appartiennent, les uns, à la classe dite chien de chasse et, les autres, à celle des caniches ; ces deux espèces y sont de petite taille et de race abâtardie.

Les chevaux qui sont au nombre d'une quarantaine environ à Houat, méritent de fixer notre attention sous plusieurs rapports. On les achète sur le continent à Auray où ils coûtent 24 à 36 francs. Ils sont alors âgés de 12 à 15 mois. Une fois embarqués, ils arrivent à Houat pour y achever le reste de leur existence qui est d'une quinzaine d'années. Jamais on ne les vend au dehors.

Aussitôt que ces chevaux arrivent dans l'île, on les conduit sur un îlot voisin nommé l'île Melvan[1], pour les

[1] Melvan est l'actuelle Île aux Chevaux. En 1832, trois ans avant la visite de Bachelot de la Pylaie, cet îlot a été l'objet de vives querelles entre Houat et Hoedic, avec échange de courriers entre Mahéo recteur de Houat, Glajan recteur de Hoedic, Marion son prédécesseur, le maire du Palais et le préfet du Morbihan. Hoedic et Houat sont rattachés au Palais depuis 1791 mais étaient auparavant propriétés de l'abbaye de St Gildas. Selon Marion, les abbés de St Gildas assuraient que « *le malvant est au haedicois, le valhuec au houatois* » (Valhuec étant un autre îlot au nord-ouest de Houat). De fait chacun revendiquait l'usage de Melvan, les Houatais prétendant y mettre leurs chevaux à paître, ainsi que le décrit Bachelot de la Pylaie, et les Hoedicais y récolter les foins. Les deux sont évidemment incompatibles. P.-Y. Jourda (1998) suggère, dans sa relation de cette affaire, que ce conflit

habituer à vivre dans un pays maritime. Dès lors, ces jeunes chevaux se trouvent réduits à toutes espèces de misère. Ils vivent là sans abri, manquent d'eau douce totalement, et n'ont pour nourriture que la pelouse chétive qui recouvre le sol. Pourtant, ils subsistent et l'on prétend que pour diminuer la soif qui les dévore, ils lèchent les rochers dans les temps humides. C'est là qu'ils commencent à apprendre à éviter les précipices d'une côte plus dangereuse qui entoure l'île de Houat où ils sont transportés derechef au bout de 5 à 6 mois.

Ils restent toujours dehors, vivant entre eux dans un état de complète liberté. Ces chevaux ne deviennent jamais grands. Ils sont, en outre, laids dans leurs formes et ce qui est bien étrange, c'est qu'au bout de 6 à 7 ans, ils deviennent barbus. On les appelle alors des chevaux à moustaches, parce qu'il leur pousse de chaque côté, sur la lèvre supérieure, une touffe de poils allongés et raides qui se dirigent latéralement et se recourbent en arc comme les moustaches des militaires. L'on ne sait positivement à quelle cause attribuer cette singularité qui donne de la célébrité dans le pays aux chevaux de Houat.

Languissants en hyver par le défaut d'herbage, tous sont maigres et hideux : le long poil dont ils se couvrent ajoute encore à leur laideur générale. Ils vont souvent alors s'établir isolément au milieu des buissons que forment l'ajonc (*Ulex major*) et là, ils en affaissent les rameaux dont ils pilent la quantité nécessaire pour les nourrir pendant la journée ; l'animal reste là, mangeant sa provision, à moins qu'un autre cheval ne vienne lui livrer bataille pour s'en emparer.

Mais, autant que ces animaux sont devenus laids et chétifs durant les rigueurs de l'hyver, autant ils deviennent beaux, selon l'espèce, au retour de la belle saison. Partout l'île, où pousse une quantité d'herbe extraordinaire, leur offre une nourriture plus que suffisante : alors aussi ils prennent tout l'embonpoint dont ils sont susceptibles.

---

n'aurait pas eu d'issue. A défaut d'avoir eu gain de cause, les Houatais continuent donc en 1826 à mettre leurs chevaux sur Melvan…

Abandonnés à eux-mêmes, les plus robustes prennent d'autres chevaux, les jeunes ou les plus faibles, pour leurs compagnons ; les Houatais disent leurs domestiques. Tantôt, ils en ont 2, 3, 6 à 8 ; on citait même un cheval qui en avait toujours avec lui 10 autres. Malheur, alors, au cheval étranger qui fut venu pour faire son compagnon de quelqu'un de ces espèces de vassaux. Leur chef est leur protecteur : il se bat à outrance pour les défendre contre celui qui vient pour les lui enlever.

Quand un cheval maître veut s'emparer d'un poulain, il le mord tout en le poursuivant sans relâche dans l'île, le faisant toujours marcher à un trot plus ou moins précipité. Et il lui donne du répit, il se tient près de lui, le surveillant au point qu'il ne puisse nullement s'écarter.

Une fois que ces bandes sont formées, il est impossible de séparer les chevaux dont elles se composent : ils franchiraient d'étonnants obstacles pour se rassembler derechef, au point que vous êtes obligés de les renfermer dans les mêmes étables, les vôtres et ceux qui ne vous appartiennent pas, lorsqu'on veut les trouver sous la main pour quelque travail. Il y a dans ce moment 13 bandes de chevaux dont les moindres sont composées de trois : chacune d'elles vit à l'écart dans les landes. Lorsque vous en approchez, le chef vous regarde en maître avec une surprise mêlée d'inquiétude : mais ils fuient néanmoins si l'on marche sur eux. Les femmes seules les approchent avec facilité, par l'habitude qu'elles ont de s'en servir pour les besoins de l'agriculture, auxquels les hommes restent trop étrangers.

Ces chevaux, du moins les maîtres de bande, se battent assez souvent entre eux : c'est surtout au mois de mai que leurs querelles sont plus fréquentes. Jamais ils ne se tuent mais, si le plus faible s'acharne à disputer la victoire, il ne se retire du combat que couvert d'écorchures ou de lambeaux de chair pendante ; d'autres fois, le vainqueur ne l'abandonne que quand il est estropié, ou bien il le poursuit jusqu'à ce que les propriétaires n'aillent les séparer. C'est une demi-heure environ que durent ordinairement ces batailles et pendant que les chefs en sont aux prises, leurs

vassaux restent paisiblement à paître aux environs. Ah ! S'il en était ainsi pour la race bipède ! Quelle leçon l'homme reçoit ici des animaux !

Ces chevaux, au bout de 12 à 15 ans perdent la vue : leurs yeux alors se troublent et ne distinguent plus nettement les dangers de la côte, ils ne tardent pas de se précipiter du haut des rochers de la côte, sur les débris des masses éboulées qui sont à leur base : c'est ainsi qu'ils finissent presque tous. Leurs chutes arrivent plus particulièrement dans les gros temps, parce qu'ils vont alors sur la côte nord de l'île pour trouver des abris contre ces vents impétueux qui soufflent du S.-O. Ils expirent bientôt, le corps brisé sur les rochers, d'où la mer emporte leur cadavre vers la pointe du Granmont et sur le reste de la côte de St-Gildas. Cette abbaye rendue si célèbre par la passion malheureuse d'Abélard, ne présente plus aujourd'hui que des murailles en ruine.

Navigation et commerce

La navigation des habitants est étonnamment limitée. Leurs voyages habituels sont une ou deux fois par mois de Houat à Belle-Île. Ces voyages sont autant commandés par les affaires administratives que pour se procurer divers objets de première nécessité : l'on en profite également pour retirer les lettres que les Houatais au service sur les bâtiments de l'État ou autres adressent à leurs familles.

Quoique séparées par un simple canal d'une lieue et demie (6.6 km) environ, les relations sont plus rares avec Hédic, parce qu'elles sont rarement déterminées par un motif impérieux. Tous les habitants se trouvent unis dans les deux îles par les liens de la parenté, les mariages, décès, baptêmes, ventes de propriétés qu'ils ont dans l'île qu'ils n'habitent pas. Tels sont les principaux motifs qui déterminent leurs relations. Comme il n'y a point d'auberge, ils se reçoivent entre parents, vivent et couchent ensemble.

Privés de moulin, il leur faut encore aller au continent indispensablement pour faire moudre leur blé. Ce sont des

voyages qu'ils font également tous les mois et quelquefois dans des moments peu favorables, lorsqu'ils se trouvent pressés par le besoin. Un bateau chargé de monde et de provisions surpris par la tempête périt, il y a quelques années. Il est d'usage que plus d'une personne de la famille accompagne alors le grain qu'on porte à moudre, parce que l'on va en même temps chez le meunier pour se faire régaler. On exige qu'il vous traite avec une certaine recherche et vous donne surtout du far qui est la friandise des Houatais. C'est une pâte au beurre et plus ou moins délayée avec du lait et renfermant des pruneaux. Si le mauvais temps survient et les retient là, cette légion d'insulaires devient alors très à charge au meunier.

D'autres voyages assez fréquents se font à Vannes et à Auray, pour acheter divers objets concernant leur habillement, leur ménage ou les agrès de leurs embarcations. Ils vont aussi à Vannes pour vendre du poisson.

Les autres voyages, qui sont uniquement relatifs au commerce, s'étendent sur la côte occidentale de la Bretagne jusqu'à l'embouchure de la rivière de Quimper où ils achètent de la sardine : ils vont ensuite la vendre à Nantes, à la Rochelle, à St-Martin de l'île de Ré, et à St-Gildas. Les 7 bateaux montés par 42 hommes, avec 4 enfants pour mousses, sont employés à un genre de cabotage. L'on évalue le transport de sardines qu'ils font ainsi à 70 milliers[1] environ.

Leur point de navigation le plus éloigné en descendant la côte de l'Océan est le port de Ribero[2], dans la Seudre au-delà de Marennes, petite ville très connue par les huîtres excellentes dont elle approvisionne les départements voisins. Cette navigation des Houatais ne s'est point encore étendue jusqu'à Bordeaux. De pêcheurs qu'ils sont en hyver, ils deviennent en été marchands de poissons, faisant ainsi d'une manière exclusive le cabotage de la sardine. Ils sont six hommes et un mousse sur chaque bateau. Mais comme

[1] Unité ?
[2] Riberou, port de Saujon sur la Seudre, le dernier en eau salée.

aucun d'eux n'est même reçu capitaine caboteur, la privation de ce titre les entrave toujours dans les opérations commerciales qu'ils pourraient entreprendre.

Pêche

Les Houatais font la pêche de huit manières différentes : 1er avec un grand filet, 2e à la ceine[1], 3e à la drague, 4e avec la fouine, 5e à l'épinoche, 6e au bahou, 7e à la ligne, 8e enfin au feu[2].

Les lieux de pêche pour les Houatais sont vers l'extrémité N.-O. de Belle-Île, du côté de Sauzon et à la pointe de Locmaria, à l'extrémité opposée de l'île. Ils trouvent dans ces parages des fonds par 25 et 26 brasses *(40 m)* d'eau, sur lesquels ils établissent leurs grands filets.

Mais pour la drague[3] ils font ordinairement cette espèce de pêche entre Houat et Hédic, par un fond de 5 à 6 brasses *(9 m)* d'eau.

Quelquefois encore ils portent leurs grands filets à 5 et même 8 lieues *(22 à 35 km)* au large de Belle-Île mais ce n'est que pendant l'hyver.

L'on désigne ici par le nom de tachen les lieux qui sont très propres à la pêche : au-delà de ces endroits privilégiés, l'on ne trouve pas même un seul poisson.

Excepté la pêche au grand filet qui se fait en été et la drague qui se fait en hyver, les autres manières se pratiquent indistinctement en tout temps ou seulement quand le poisson paraît, comme la pêche de l'aiguillette qui se fait au feu pendant les nuits obscures de l'été avec l'instrument qu'on appelle la fouine[4], dont nous avons parlé tout à

[1] Senne.
[2] Le casier n'est pas encore utilisé. Selon Delalande (1850) cette pratique aurait démarré à Hoedic et serait un héritage des Anglais.
[3] Il s'agit là du chalut.
[4] Foëne.

l'heure. Nous allons décrire séparément chacune de ces manières, ainsi que l'instrument avec lequel elles s'exécutent.

1- Pêche au grand filet

Ce filet, nommé en breton rouad-bras est un treillis de cordes qui se croisent de manière à former des mailles larges de 5 à 6 pouces *(13 à16 cm)* de largeur : il a 6 à 7 pieds *(2 à 2,3 m)* de hauteur, sur 25 à 30 brasses *(40 à 50 m)* de longueur[1]. Le bord inférieur a sa ralingue ou corde longitudinale garnie de plomb ou de cailloux attachés de distance en distance pour la tenir appliquée au fond de la mer, tandis que la ralingue supérieure est au contraire garnie de morceaux de liège pour maintenir le corps du filet perpendiculaire au fond des eaux.

Le grand filet forme ainsi une barrière submergée, où tout le poisson qui est d'une certaine grosseur et s'élève au-dessus du fond de la mer se trouve pris. Lorsque l'animal se sent la tête engagée, il s'agite : la queue s'engage elle-même bientôt dans une autre maille ; ses nageoires s'accrochent aussi par ses efforts répétés et plus il se débat, plus il s'enveloppe et s'entortille dans le filet. Quelquefois, celui-ci se trouve tellement embrouillé qu'il devient méconnaissable quant à la forme. Le turbot est un des poissons qu'on prend en quelque sorte le plus abondamment de cette manière. J'observerai, relativement au proverbe qui dit qu' « *Il faut aller à Houat pour manger du turbot*[2] », que ce doit plutôt être au lieu où les Houatais portent leur poisson tout aussitôt qu'il est pris.

L'on ne se borne point à tendre un seul grand filet ; mais l'on en ajoute 20, 30 ou 40 attachés bout à bout, ce qui forme une barrière d'une demi-lieue ou plus au fond de la mer, où elle se trouve comme fixée par de grosses pierres

[1] C'est l'actuel filet à grande maille, le tramail ne semble pas être utilisé à l'époque.
[2] L'auteur confirme dans sa lettre du 1er février 1826 à Desvaux : « *Je dirai maintenant, si vous voulez manger du bon turbot, allez à Houat et si vous voulez trouver monts et merveilles en algologie, allez à Hédic* » (cf. introduction).

qu'on attache à 60 brasses *(96 m)* d'intervalle. Tous ces filets sont d'égale longueur entre eux.

A chaque extrémité de cette ligne de filets, l'on attache encore une grosse corde qui se termine par une bouée (masse flottante, ordinairement en liège) qui sert à annoncer l'endroit où le filet est tendu.

On laisse ce filet au fond des eaux pendant 4 ou 5 jours, au bout desquels on va le lever avec un bateau et conduire ensuite au port tout le poisson qu'on a pris. C'est à Nantes qu'on va toujours le vendre.

Ce grand filet est le tombeau des crustacés, les cancres, homards, langoustes, écrevisses (caveniet en breton, c'est à dire araignée) : ils y embrouillent leurs pieds sans pouvoir jamais se dégager. Lorsque quelqu'un de ces animaux vient à passer, de suite il va attaquer les plus gros poissons qu'il voit pris et dont il n'a rien à redouter : c'est par le ventre qu'il commence à les déchirer d'abord, parce que cette partie est la plus délicate. Les pêcheurs éprouvent ainsi de grandes pertes par la voracité de ces animaux, leurs plus beaux poissons se trouvant tellement déchirés qu'ils se trouvent hors d'état d'être présentés et vendus au marché.

Il y a du côté de Sauzon, sur la côte nord de Belle-Île certains fonds sans rochers, unis, herbeux, ou recouverts d'un sable fin, qu'on choisit de préférence pour tendre les filets. C'est dans ces parages surtout que se trouve une concavité, une espèce de vallon sous-marin, long d'une demi-lieue *(2,2 km)* environ, sur un quart de lieue *(1,1 km)* de largeur, dans le quel le turbot est toujours fort abondant. Aussi cette localité devient-elle le but que veut atteindre chaque bateau lorsque les habitants ne font pas la pêche en commun.

Il est alors curieux de voir le départ de la petite flottille houataise, de voir la promptitude inusitée qu'ils mettent à appareiller et tous leurs efforts pour accélérer avec l'aviron la marche de leur chaloupe. Celle qui marche le mieux jette ses filets en toute hâte, une autre arrive bientôt et s'établit

trop près, puis une troisième : les filets se croisent, s'embrouillent, sont mal installés et par leur empressement, leur pêche est manquée.

Comme cet espace est à une lieue de distance du rivage, il faut se servir de remarques pour y arriver. L'on est certain d'y être quand on découvre un moulin à vent de Belle-Île, par l'extrémité d'un cap de la côte ayant au côté opposé de celle-ci une autre ligne prise d'un village de la paroisse de Locmaria. Le point où ces deux lignes se croisent est celui où le bateau est au-dessus du vallon.

Il y a encore au sud-est de la paroisse de Locmaria à Belle-Île un autre lieu également recherché pour la pêche au grand filet : mais l'on choisit toujours de préférence le vallon sous-marin dont nous venons de parler. L'on ne peut lever les filets que quand l'horizon est clair, parce qu'en raison de l'éloignement de la côte et n'ayant que les bouées flottantes, elles seules, pour indiquer leur position, il faut indispensablement apercevoir les remarques prises sur les terres en vue afin d'arriver à l'endroit où on les a placées : jamais on ne peut les trouver quand il fait de la brume. Il y a 10 hommes d'équipage par bateau pour cette sorte de pêche. En hyver, l'on fait quelquefois aussi pendant le carême la pêche au grand filet : ils vont le placer alors à 4 ou 5 lieues *(18 à 22 km)* et même quelquefois au large de Belle-Île.

2- Pêche à la ceine

Cette manière de pêcher, qui est fort commune, consiste à entourer une anse, le plus loin possible de la côte, avec un long filet qu'on laisse tomber d'un bateau successivement, ayant établi d'abord sur le rivage une de ses extrémités. L'anse une fois formée par le filet, on ramène avec précaution son extrémité opposée sur le même rivage, en tirant tout le filet à soi, de manière à faire venir le poisson à la côte. Comme le bas du filet est garni de plomb, il ratisse le fond des eaux et pousse toujours ainsi en avant les plies, raies, soles et les autres poissons plats qui reposent sur le sable. C'est ainsi que le poisson qui se trouvait dans l'anse ne peut guère manquer d'être pris en totalité dans ce filet qui forme

un cercle, une espèce de ceinture close dont le diamètre va de plus en plus en se rétrécissant. Mais les rochers qu'on rencontre souvent au fond des eaux rendent les coups de ceine plus ou moins heureux.

On pêche ainsi en toutes saisons mais particulièrement dans le beau temps.

3- Pêche à la drague

La drague (en breton rouet-drag ou ur-sac-drag)[1], est le genre de pêche auquel les Houatais se livrent pendant tout le carême, c'est-à-dire depuis février jusqu'au mois de mai.

Le filet dont on se sert alors forme un grand sac qu'on traîne au fond de la mer. Il est long de 20 pieds *(6,5 m)*, large de 15 *(4,7 m)*, à mailles serrées. Son intérieur est partagé par des cloisons analogues, obliquement rentrantes, fixées par un bout et parallèlement entre elles aux cotés du sac. Elles ne se joignent que par l'autre extrémité, de manière à laisser au milieu du sac une ouverture ou passage en forme d'entonnoir par lequel le poisson entre et va se loger ensuite dans quelqu'une de ses divisions latérales. En raison de l'obliquité de celles-ci et du mouvement continuel de progression de ce sac, il ne peut plus sortir, cherchant d'ailleurs plutôt à monter qu'à descendre.

Le bord inférieur de l'ouverture de ce sac est garni de cylindres de plomb rapprochés et serrés sur la corde qui les enfilent afin qu'il reste appliqué au fond des eaux, tandis qu'on attache au contraire au côté supérieur des morceaux de liège pour le tenir ouvert. En outre pour que son entrée puisse l'être autant que possible dans tout son diamètre longitudinal, l'on se sert d'une perche qu'on attache à ses deux extrémités. C'est à celle-ci qu'on fixe ensuite deux cordes qu'on nomme toulines, longues depuis 30 jusqu'à 60 brasses *(48 à 96 m)* chacune, qu'on attache l'une à un bout du bateau, l'autre au bout opposé. Les voiles sont alors

[1] Petit chalut.

brassées carré, c'est-à-dire orientées de manière qu'il puisse n'avancer que de travers, afin de traîner avec lenteur au fond de la mer.

Tout le poisson qui se sent touché par le bord inférieur du sac saute dedans et se trouve ainsi engouffré.

L'on emploie à Houat 6 hommes d'équipage pour cette sorte de pêche. Elle cesse au mois de mai parce qu'elle est alors défendue par rapport à l'arrivée de la sardine.

4- Pêche à la fouine

Cet instrument est une fourchette en forme de râteau, ayant les dents dans la direction du manche, ordinairement au nombre de 8. Il y a deux sortes de fouines, l'une dont on se sert pour prendre les aiguillettes, l'autre plus grande s'emploie pour la pêche des mulets : celle-ci a les dents plus espacées. L'on fait usage de la fouine comme d'un harpon, que l'homme, placé sur les rochers, lance sur le poisson qui se tient à fleur d'eau. On retire ensuite l'instrument à soi à l'aide d'une petite corde que le pêcheur attache d'abord à son poignet.

Lorsqu'on pêche l'aiguillette, on ne lâche pas la fouine. La tenant toujours par le manche, l'on dirige ses coups sur tout le poisson qui se trouve à proximité, avec une adresse que donne l'habitude.

La morvé ou morvai : c'est une espèce de fouine à deux dents qu'on introduit dans les trous des rochers pour y prendre les congres et les homards qui s'y tiennent cachés. L'usage en est assez répandu.

5- L'espinoche

J'ai vu avec surprise le singulier moyen de tendre cette sorte de ligne ; il est aussi simple qu'ingénieux. Je n'en pu concevoir le but au premier abord, voyant d'une certaine distance un homme poser sur l'eau quelque chose qui me

semblait une simple planchette surmontée d'un petit mât avec une voile et girouette, gréée comme une embarcation, et laisser cette machine aller au large autant que la corde à laquelle elle était attachée pouvait le lui permettre, puis rester là et attendre. Cela me parut mériter quelques questions. Il me dit que l'on nommait espinoche cette petite machine, qu'elle ne se composait point d'une simple planchette comme j'avais cru l'observer, mais de deux ajustées en croix. Il faut que les 4 branches soient bien égales sous tous les rapports afin qu'elle reste flottante d'une manière uniforme. C'est au milieu de la réunion de ces 4 planches qu'est planté un petit mât haut d'un pied et demi *(50 cm)* environ, auquel on ajuste une voile fixe, posée transversalement par rapport à la corde à laquelle cette machine est attachée par l'extrémité d'un de ses bras. L'on choisit un moment où le vent venant de terre et donnant dans la voile, emporte au large cette petite construction lorsqu'elle est posée sur la surface de l'eau, et c'est ainsi qu'en s'éloignant de la côte elle déploie le corps de la ligne qui est en même temps la corde à laquelle elle est attachée. Cette ligne est garnie dans toute sa longueur de morceaux de liège pour qu'elle reste flottante. Dans leurs intervalles, se trouvent attachées nombre de petites cordes longues de 8 pieds, qui plongent sous l'eau et restent pendantes, étant garnies d'un morceau de plomb. Chacune d'elles se termine par un hameçon amorcé auquel le poisson vient prendre. L'on fixe si l'on veut le bout de la corde flottante au rocher et on abandonne l'espinoche jusqu'à ce que l'on présume qu'elle soit restée assez longtemps en mer pour que tous les hameçons aient pu se garnir de poisson. Cette pêche se fait aussi à Belle-Île et à Hédic. On prend avec l'espinoche des congres, des lieux, les aiguillettes, le chien de mer mais pas de vieilles.

6- Le Bahou

Le Bahou ainsi que l'espinoche peuvent être considérés comme une espèce de ligne rameuse. Ce dernier offre également une corde longitudinale garnie de cordelettes armées d'hameçons terminaux mais la corde longitudinale, au lieu

d'être flottante dans le bahou, va s'établir au fond des eaux où elle est retenue par divers morceaux de plomb et par la pierre qu'on attache à chacune de ses extrémités. Les cordelettes au contraire se redressent toutes perpendiculairement par l'effet de morceaux de liège qu'on place à peu de distance des hameçons.

7- Pêche à la ligne

Cette pêche se fait par les hommes et leurs enfants en toute saison : on s'en occupe quand on veut avoir du poisson frais pour les repas et c'est particulièrement des vieilles qu'elle procure. Le cordon de la ligne est en fil ou bien en crin : il agrée de fixer les hameçons de grandeur et l'amorce de nature selon le genre de pêche qu'on veut faire. Il passe en principe parmi les pêcheurs que tout poisson blanc mange son espèce. Ce sont les poissons à écailles blanches, comme le lieu, l'aiguillette, la dorade, le plomb[1], etc. ; en un mot suivant eux, tous ceux qui ne vivent pas sur le sable comme la sole, la plie, la vieille, le congre, etc.

L'on se rend pour la pêche à la ligne sur les caps les plus avancés en mer, sur les rochers les plus exposés aux courants et que la mer vient battre avec le plus de violence. L'on n'arrive souvent à ces lieux favorables qu'en descendant des précipices où le moindre faux-pas, la moindre incertitude entraînerait votre chute inévitable. Moi-même, quoique habitué parmi les rochers, je n'essayerais pas de descendre avec des souliers ces côtes affreuses, où ces malheureux à Belle-Île et à Houat vont souvent avec leurs gros sabots se placer pour la pêche.

A Houat, le poisson abonde toujours autour des rochers de la presqu'île de Béniguet. On l'y pêche toute l'année, excepté cependant pendant deux mois en hyver en raison du gros temps.

[1] Probablement pelon ou p'lon qui est aussi la dorade (cf. note sur les poissons).

8- Pêche au feu

Celle-ci se pratique pendant les nuits les plus obscures de la belle saison. L'on se rend avec précaution dans les lieux favorables, avec un canot dans lequel on allume de la paille. L'éclat de la flamme attire aussitôt le poisson, tel que les aiguillettes, le mulet, le congre, ce qu'on prend avec la fouine, qui est une espèce de dard armé de 12 pointes de fer. L'on a coutume de suivre la côte avec le bateau lorsqu'on veut pêcher particulièrement des aiguillettes. Quand il y a clair de lune, même le plus faible, l'on ne va jamais parce que ce serait en pure perte qu'on essayerait de prendre du poisson[1].

[1] En mai 1799, ces feux alertent l'enseigne de vaisseau Tizet chargé de l'inspection des signaux de côte et résidant à Port Navalo.
« 29 Floréal, an 7 Républicain. Citoyen. Chargé de la police et de l'inspection des signaux dans l'arrondissement des communes de Port Navalo, Locmariaquer et celle de Crac, et ne devant rien négliger pour tranquilliser le navigateur, je crois devoir vous prévenir que depuis quelques nuits j'aperçois plusieurs feux le long du rivage de l'Isle de Hédic. Ce feu n'est, ce me semble, que pour la pêche des aiguillettes ; mais aussi ne pourrait-il pas devenir un ralliement pour les ennemis de l'extérieur ? Entre autres, nos embarcations caboteurs peuvent les appréhender vu que journellement les vigies leur signalent l'ennemi qui commence à rallier nos parages. Pourrais-je, citoyen administrateur, vous prier de vouloir bien faire connaître à l'agent national de la dite isle, de pouvoir faire cesser les dits feux. Car le long de la côte je crois qu'il n'en doit exister d'autres, que ceux qui peuvent être employés dans les vigies, pour la reconnaissance des bâtiments. J'ai lieu de croire que l'administration voudra bien condescendre à ma demande. Salut et respect. Tizet »

Histoire naturelle

Catalogue des poissons que procure la pêche[1]

Espèces qu'on prend avec un grand filet

- Turbot (durbokien ou dourboutenn)[2] : l'on en prend qui pèsent 20 et même jusqu'à 40 livres. Pendant la guerre, époque où il n'y avait presque pas de pêcheurs, on les a vendus 24 fr. Les mêmes aujourd'hui se payent 7 à 8 fr. à Nantes.

- Raie (idem breton)[3] : les plus grandes sont d'un poids de 40 livres.

- Posteau (dravant ou drahouant)[4] : poisson analogue à la raie. Leur couleur et la qualité de leur peau les différencient seulement car ils sont plus noirâtres et pèsent jusqu'à 80 – 100 livres.

- Dauphin (dauphing)[5] : ces poissons sont rares. Ils ont la forme de l'esturgeon et sont couverts de grandes écailles dorées fort brillantes. Leur longueur est de 3 pieds *(1 m)* et leur poids de 80 à 100 livres au plus.

- Esturgeon (idem en breton)[6] : il se prend entre Grouais et Belle-Île. Il est rare. Son poids est au maximum de 70 à 100 livres également.

---

[1] Les notes sur les poissons ont bénéficiées de l'aide de Pierre Arzel (ingénieur Ifremer), qui a aussi actualisé les noms bretons sur les bases de « *Ichtyonymie Bretonne* » de Le Berre. Un tableau récapitule en annexe la liste des poissons cités avec leurs noms actuels et scientifiques.

[2] Turbodenn, *Psetta maxima.*

[3] Différentes espèces, Rae, *Raja sp*.

[4] Pocheteau, travank, *Raja sp*.

[5] Voilà un étonnant dauphin à écailles dorées ! Il s'agit peut-être du mythique béluga redouté des marins bretons et faisant partie de leur légendaire. Le béluga est en fait un esturgeon de la Caspienne. Ce nom a été associé au dauphin lors de son introduction en France.

[6] Sturjon, sturj, *Acipenser sturio.*

- Carrelet (garreléa'hr)[1] : on l'appelle touillas à Nantes. Le mâle porte le nom de dozay. Ce poisson est très commun. Son poids dans les plus grandes proportions est de 60 à 80 livres. Il est plat comme la raie et la tue avec son dard dentelé qu'il porte sur sa queue lorsqu'il la voit de près.

- Moroste ou chien de mer[2] : c'est un superbe poisson dont la peau est bleu d'azur que l'on pêche partout en été. Il est de la grosseur et de la forme de l'esturgeon, a la peau rude sans écaille ; il pèse quelquefois plus de 80 livres. On le trouve souvent par 15 à 18 brasses *(25 m)* d'eau. L'on en prend beaucoup aussi à la drague.

- Chat de mer[3] (ha'hr rousse, chat roux) : il est long de 5 pieds *(2,60 m)* au plus et pèse jusqu'à 30 livres. Sa peau, connue sous le nom de peau de chien de mer, sert en menuiserie à polir le bois. On mange sa chair quoiqu'elle soit peu recherchée.

- Alèze (alézen)[4] : poisson plat de la forme du turbot et se pêchant dans les mêmes endroits ; il pèse au plus 25 livres.

- Julienne[5] : poisson rond comme le congre long de 4 pieds ½ au plus *(1,45 m)*, d'un brun noirâtre. Il est assez estimé à Nantes.

- Gouliat et mordosec[6] : ce sont les deux noms bretons sous lesquels est connu ce poisson. Il a la tête fort grosse et presque pas de corps. Il est long de 5 pieds *(1,6 m)*, de couleur grise et pèse au plus 60 livres.

---

[1] Raie terre, garvleiz. Peut être la pastenague, *Dyasatis pastinacea*. En tout cas pas la plie ou carrelet, puisqu'il s'agit d'une raie avec un dard.
[2] Requin peau bleu, morhast, *Prionace glauca.*
[3] Roussette, chat gris. Kar kouz est le nom donné à la petite roussette, *Scyliorhinus canicula*. Les dimensions laissent plutôt penser à la grande Roussette, *S. stellaris.*
[4] Barbue, alesenn ou rouzenn, *Scotphtalmus rhombus.*
[5] Lingue, morlean, *Molva molva.* Le mot julienne pourrait venir de silienn, le congre. Il a pu y avoir confusion entre la julienne et le congre blanc, surtout une fois séchés.
[6] Lotte, baudroie, ou encore marache, *Lophius piscatorius*. Mor touseg, littéralement crapaud de mer désigne aussi d'autres espèces comme on le verra plus loin.

- Marsouin (nu'hrmourre)[1] : on ne vend pas sa chair mais on la coupe en tranches pour en extraire de l'huile. Il est rare.

- Lieu (léanec)[2] : le maximum de son poids est de 18 à 20 livres. On fait ordinairement sécher ce poisson qui est très commun.

- Ange (scouezec)[3] : grand poisson long de 3-4 pieds *(1 à 1,3 m)* environ, sans écailles ainsi que la raie, de couleur grise et à peau grenue. Comme il a quantité de nageoires, on les a comparées à des ailes et l'a désigné par conséquent sous le nom d'ange.

- Torpille (sourdon, mots signifiant en breton qui engourdit)[4] : poisson plat de la couleur d'une plie et de la taille d'une petite raie. Assez rare.

- Morue[5] : très rare, L'on en a pêchée aux environs de Sauzon dont quelques-unes pesaient 15 et 20 livres. On les prenait par 22 brasses d'eau à la pointe N.-O. de Belle-Île.

Poissons qu'on prend à la drague

- Sole (veillen)[6] : les plus grandes pèsent de 2 à 3 livres.

- Plie (plaisen)[7] : poids de 2 à 3 livres.

- Merlu (merlus)[8] : 10 livres au plus.

- Les raies.

- Grondin (gronding)[1] : il est rare qu'il pèse plus de 8 à 10 livres.

---

[1] Marsouin, *Phocoena phocoena*. Le nom breton est ici inversé, il se présente sous la forme oc'h mor, alors que sa forme normale est moroc'h qui respecte l'étymologie scandinave du mot français mar swin, cochon de mer.
[2] Lieu jaune, leonog, *Polachius polachius.*
[3] Ael, *Squatina squatina.*
[4] Sourt, sourdil, qui abasourdit, *Torpedo marmorata.*
[5] Moru, *Gadus morua*, pas de mot particulier en Breton pour désigner ce poisson.
[6] Garlizenn, *Solea solea.*
[7] Carrelet, lizenn, *Pleuronectes plateca.*
[8] Merlu, merluch, *Merluccius merluccius.*

- Pien melin (tête jaune)[2] : poisson rare à chair de bonne qualité. Il se vend 3 fr. et pèse jusqu'à 20 livres.

- Tacaud (bohec)[3] : poisson analogue au lieu mais un peu plus gros. Il pèse jusqu'à 2 livres.

- Congre (congre-guen)[4] : sa peau est blanchâtre. Le poisson pèse au plus 50 livres et ne surpasse guère 5 pieds *(1.6 m)* en longueur.

- Congre noir (congre-du)[5] : il est de même taille que le précédent.

- Vieille (oura'hr)[6] : leur poids est de 15 livres, la peau est marbrée de couleurs souvent très vives.

- Dorade (doradien)[7] : 2 livres au plus.

- Bar (drennec)[8] : il atteint jusqu'à 3 pieds *(1 m)* et pèse alors 15 livres.

- Sehturp[9] : poisson de même forme et ayant la même chair que la dorade mais il est plus grand. C'est une espèce commune.

- Spinec[10] : même forme, même peau que le chat de mer. Il n'en diffère que parce qu'il porte une arête sur le dos.

---

[1] Grondin perlon, kourn, *Trigla lucerna.*
[2] Dorade royale, ou encore thalien, *Sparus aurata.*
[3] Mouleg, boc'hig, *Trisopterus luscus.*
[4] Silienn gwenn, *Conger conger*. Le congre est noir en roche ou blanc sur fond de sable. Bachelot de la Pylaie évoque un congre monstrueux dans son « *Essai sur l'Ichtyographie marine de l'île de Ouessant et du Finistère* » : *«L'on a trouvé à Ouessant un congre si vieux qu'il était couvert de varecs et de patelles, il* (pesait) *de 3 à 400 livres : le long de son arête, l'on a trouvé plus de 20 livres de graisse, celle-ci était placée le long de la colonne vertébrale. »*
[5] Silienn du, *id.*
[6] Grac'h, *Labrus berggylta.*
[7] *Spondyliosoma cantharus.*
[8] Drenneg, *Roccus labrax.*
[9] Peut être dorade grise, schturk, *Spondyliosama cantharus*, ou pageot commun, *Pagellus erythrinus.*
[10] Aiguillat, spineg, *Squalus acanthias.*

- Crapaud de mer (mordosec)[1] : il a quelquefois 3 pieds *(1 m)* de longueur et la peau tachetée, sa gueule plus grande que le corps n'est large et ses nageoires striées d'espaces transparents à rayons écartés. Il est plus petit dans les concavités des rochers de la côte.

Poissons qu'on pêche à la ligne

- Maquereau (berell)[2] : quelquefois il est commun, du reste il est assez rare.
- Courazeau (corlazin)[3] : petit poisson très commun pesant ½ livre au plus.
- Prêtrau ou petit prêtre (belec)[4] : ils ont 3 à 4 pouces *(10 à 12 cm)* au plus de longueur, sont de la grosseur du doigt, leur chair est très blanche. Il est recherché.
- Officier[5] : poisson long de 2 pouces *(6 cm).* On en prend beaucoup à Belle-Île.
- Pelon[6] : petite espèce analogue à la dorade
- Rouget[7] : fort commun en été, surtout au mois d'août.
- Laontec (haboss)[8] : petit poisson de rocher, long de 2 pouces *(6 cm).* Sa couleur est grise.
- Evêque (tade groa'hr)[9] : sa taille est de 10 pouces *(27 cm)* environ. On le considère comme une variété de la vieille

[1] Difficile à identifier, pourrait être mordouseg désignant le chabot, *Cottus scorpius,* mais celui-ci fait beaucoup moins que 3 pieds de long. Rappelle plus la baudroie déjà signalée : gouliats et mordosec.
[2] Brezell, *Scomber scombrus.*
[3] Kourlazenn, *Centrolabrus exoletus.*
[4] Athérine, prêtre, beleg, *Atherina presbyter.*
[5] Petits lieux jaunes, *Polachius polachius.*
[6] Peulon : vraisemblablement la dorade commune juvénile, *Spondyliosama cantharus*. (cf. note précédente sur le « plomb » de la pêche à la ligne).
[7] Meilh ruz, *Mullus surmuletus.*
[8] Cabosse, une des blennies *Blennius sp.*
[9] Les mots taro grac'h (vieille taureau) ou tad grac'h (vieille père) sont utilisés pour désigner le mâle de la coquette *Labrus bimaculatus*. Il en est de même pour an eskob (évêque).

mais il est plus joli, ayant le corps plus effilé et plus élégant. Etant de couleur violette, c'est de là que lui est venu le nom d'évêque.

- Vive[1] : on la trouve dans les anses sablonneuses à la côte. Sa longueur est de 4 pouces *(11 cm)*. Son corps qui est analogue à celui de la sardine porte sur le dos une arête extérieure extrêmement envenimée qui cause les douleurs les plus cuisantes lorsqu'on en est piqué. La main s'enfle bientôt et le bras de même si l'on n'arrêtait le gonflement par une ligature. La main tuméfiée devient d'un violet livide, on ne peut plus rebutant à la vue. Les jours suivants le mal diminue.

- Houg[2] : petit poisson analogue au laontec dont la peau est de couleur noire.

- Nidregen[3] : très petite espèce à peau noire habitant parmi les rochers sous les pierres.

- Loche (lochen) : ce poisson plus gros que celui qui précède atteint jusqu'à un pied *(32 cm)* de long. Il vit parmi les rochers.

- Moine (peske-nehuic, en français poisson nouveau)[4] : c'est à Houat seulement qu'il est connu sous ce nom. Il est de même couleur que la dorade. Il est estimé et ne se rencontre que l'été. Sa longueur ne dépasse point 10 pouces *(27 cm).*

- Holên (goubien à Houat)[5]: c'est une espèce de petite vieille.

- Habosse[6]: petit poisson long de 5 pouces *(14 cm)* et de couleur grisâtre. Il a le corps rond comme le grondin. On le reconnaît facilement parce qu'il porte deux arêtes sur le sommet de la tête au-dessus des yeux qui semblent mises

[1] Petite vive, pesk mare, *Echiichthys vipera.*
[2] Peut-être la grenouille de mer, *Raniceps raninus* ?
[3] Gobie *Gobius paganellus* ?
[4] Peut-être le pageot, *Pagellus erythrinus*, un des ses noms est beg moan.
[5] Labridé ?
[6] Cabosse, déjà cité, c'est encore une blennie, la présence de 2 appendices tend à indiquer le *Blennius gattorugine*.

là pour le protéger. On le trouve dans les fentes et les trous du rocher où l'eau séjourne à marée basse.

- Aiguillette (angulien)[1] : on la prend à la ligne et pendant les nuits obscures en allumant du feu dans les bateaux. Comme elles sont très communes à Houat, l'on en prend quelquefois dans une nuit 5 à 600. On va les vendre de suite ou bien on les fait sécher. Ce poisson est assez recherché à Vannes et à Nantes, mais l'espèce prise au feu n'est pas aussi estimée que celle qu'on prend au filet, à la ligne et surtout au bahou.

Supplément :

L'on prend encore quelquefois au grand filet et la ligne :

- Le requin mais il est très rare
- Le souffleur[2], il est un peu plus commun
- La lamproie, mais on ne la trouve que sur les autres poissons sur lesquels elle s'attache et qu'elle finit par faire périr.
- Le poisson à fleur de Lys[3], qui est très rare et dont on m'avait déjà parlé à l'île d'Ouessant.
- Le hareng, qu'on ne pêche plus[1]. On le prenait entre Houat et la côte de St-Gildas, du côté de Granmont, il y a 10 à

[1] Orphie, anguilhen, *Belone belone.*
[2] Marsouin.
[3] Ce mystérieux poisson est ainsi décrit en 1818 par le naturaliste dans son « *Essai sur l'Ichtyographie marine de l'île de Ouessant et du Finistère* » : «*Je ne peux le décrire que sur le rapport du marin qui l'a péché, il y a 20 ans environ, auprès de l'île de Ouessant, dans le rapide courant qu'on appelle le Fleurus. Ce poisson, d'un poids de 12 livres, avait le corps arrondi, épais, aussi gros que long, de la forme du thon et d'une couleur brun verdâtre comme le lieu. Sa tête courte avait une gueule médiocre mais le front très large et sur celui-ci trois fleurs de lys très éclatantes, d'un gris perle : l'une d'elle au milieu et les deux autres de chaque côté. Il avait, me disait ce pêcheur, de grandes nageoires, comme un poisson volant, et qu'il nommait aussi des ailes d'après leur analogie ; mais il a ensuite observé qu'elles étaient plus petites et la queue de la forme de celle du lieu. Il le prit à l'hameçon et l'offrit au commissaire de la maison du port du Conquet.* » La description pourrait indiquer un poisson de type grondin, mais un grondin de 6 kg serait vraiment étonnant…

12 ans. Il y était très abondant avant la Révolution. En 1815, on a repris cette pêche pendant 2 à 3 ans encore mais l'on y a renoncé, le poisson ayant manqué.

Total des poissons de mer connus à Houat : 53 espèces y compris la sardine.

Addendum, fin de manuscrit :

Damesell[2] : c'est à dire demoiselle. C'est le nom celtique que les pêcheurs donnent à cette espèce qui est de la grandeur de la dorade : sa couleur est analogue aussi, mais plus bleue. On pêche ce poisson depuis le mois de juillet jusqu'en octobre dans les courants rapides du Béniguet, à marée montante ou descendante. On le rencontre aussi en pleine mer.

Les pêcheurs rapportent qu'ils ont vu un énorme poisson il y a une vingtaine d'années dont le corps s'élevait comme un rocher au-dessus de la surface de la mer, entre Houat et la pointe de Locmaria, à l'extrémité orientale de Belle-Île. Les uns le prirent pour un canot renversé par-dessus dessous, d'autres pour des barriques de vin naufragées. Ce ne fut qu'en s'approchant de cette masse immobile qu'ils reconnurent que c'était un animal et, saisis de frayeur, ils virèrent de bord sur-le-champ, mais ne s'en éloignant qu'en faisant le moins de bruit possible avec leurs embarcations, parce qu'ils le supposèrent endormi. Ils ne purent reconnaître dans cette masse qu'un animal, sans en distinguer l'espèce[3].

---

[1] Poisson d'eaux plus septentrionales et donc plus froides, de même que la morue. Peut être un des premiers signes de la période de réchauffement climatique ayant démarré au 19e et qui se poursuit encore aujourd'hui. Cf. Le Roy Ladurie, « *Histoire du climat depuis l'an mil* ».

[2] Peut-être coquette.

[3] Rappel de ces légendes que l'on entend un peu partout sur le littoral breton, telle que le pesk braz, ou peïsson Nicole à Cancale. C'est aussi le grand poisson de la biographie de St Brendan.

Les oiseaux

Une île nue, sans arbre, uniforme à sa superficie et dont toute l'étendue se réduit à 1 lieue 1/3 *(5,8 km)* de longueur, ne peut offrir par conséquent qu'un nombre d'oiseaux très borné, auxquels on peut ajouter ceux qui sont de passage en particulier au bord de la mer.

- Le corbeau[1] : il y a 20 ans environ que deux de ces oiseaux vinrent établir leur domicile à Houat. Ils s'en sont tellement arrogé la possession qu'ils n'y veulent souffrir aucun de leurs confrères, pas même leurs voisins, les deux qui habitent de même l'île d'Hédic. Ils livrent combat à outrance à tout étranger, n'importe d'où il vienne et le forcent à retourner dans ses domaines. Les deux Houatais nichent tous les ans et, tout aussi rigides envers leurs petits qu'envers les étrangers, ils les maltraitent, les battent tant une fois qu'ils sont grands, qu'ils les forcent à fuir le sol paternel et aller chercher un nouvel asyle sur le continent.

- La tourterelle : elle séjourne longtemps dans l'île, l'on y en rencontre même durant tout l'été.

- Le moineau : il est un fléau partout ; le Recteur a mis sa tête à prix pour engager à le détruire. Il paye ½ sou chaque moineau qu'on lui apporte mort.

- Le coucou : il n'a fait que passer à Houat sans s'y arrêter[2].

- Le chardonneret : il est commun dans toute la partie qu'on laisse inculte.

- La chouette[1] : sa tête est également mise à prix. 5 sous sont le salaire de celui qui peut en tuer. Quand le froment

[1] Il s'agit du grand corbeau, *Corvus corax* et non du « corbeau » actuel qui est une corneille. Le grand corbeau était autrefois commun, mais s'est depuis retiré dans les zones de montagne et sur certaines falaises littorales. Il était encore signalé nicheur à Houat en 1985, mais plus en 2000 ; quelques couples nichent encore sur les falaises de Belle-Île (Le Nevé, 2001).

[2] Il y abandonne tout de même ses œufs à la charge de quelques mères nourricières…

germe et sort de terre, les chouettes se rendent dans les champs où elles semblent n'arracher la jeune plante que par plaisir car elles ne la mangent jamais ensuite. C'est ainsi qu'elles causent à la récolte un dommage notable. Il est aisé de reconnaître ces oiseaux des autres espèces à plumage d'un beau noir par leur bec jaune et leurs pieds d'un rouge tirant sur l'orange. La chouette est susceptible de s'apprivoiser et même de montrer de l'attachement pour son maître. S'il l'appelle, tout aussitôt elle vient à lui et se plaçant sur ses épaules, elle l'accompagne partout. Elle caresse son visage avec son bec et lui prodigue toutes les autres démonstrations d'affection dont aucun oiseau soit susceptible.

- Le canard sauvage, le morillon (pass-du), la bécasse et la bécassine, le corbigeau[2], le pluvier doré, le vanneau, l'oie sauvage même quelquefois, arrivent sur la côte autour de l'île quand le froid, changeant partout l'eau en glace sur le continent, force tous ces oiseaux à chercher un ciel moins rigoureux.

- Le cormoran : l'on en voit quantité, particulièrement sur les pointes des rochers isolés en mer où ils sont dans une immobilité qui est un des caractères remarquables de l'espèce. Souvent en jour, on peut les approcher d'assez près pour les tirer mais, ayant appris à redouter l'homme, ils s'envolent lorsqu'il est encore trop éloigné pour que la balle de son fusil puisse les atteindre. Mais c'est pendant les nuits obscures qu'on va les surprendre endormis. Le canot arrive sans bruit au rocher qu'ils habitent ; ayant eu

[1] Il ne s'agit pas du rapace nocturne mais du crave à bec rouge, *Pyrrhocorax pyrrhocorax*, petit corvidé à bec et pattes rouges nichant dans les falaises sauvages. La description d'un bec jaune est surprenante et pourrait laisser penser au chocard, *Pyrrhocorax graculus*, mais cet oiseau n'a jamais été présent en Bretagne. Le crave n'existe plus à Houat, contribution directe du Recteur Mahéo semble-t-il… mais aussi raréfaction générale. En 1850, Delalande signale les coriacas (autre nom du même oiseau) sur Houat et Belle-Île (mais pas à Hoedic) : « *Les mœurs de cette espèce que les insurgés de juin, détenus à Palais se plaisaient à élever* ». Gouëzel (1873) les évoque aussi à Belle-Île, aux abords du phare, subissant l'attaque d'un épervier *« une douzaine de groles ou corneille à bec rouge, se trouvant poursuivies par ce terrible ennemi* ».

[2] Courlis.

la précaution de se déchausser d'avance, un des gens de l'équipage monte en se traînant de pierre en pierre jusqu'au sommet où s'est reposée la troupe de cormorans ; il saisit le premier par le col et le lui tord sur-le-champ. Il en fait de même à tous les autres qu'on peut prendre avant qu'ils se réveillent. L'embarras est de descendre, surtout avec ce fardeau qui est le fruit d'une chasse sans valeur et pour laquelle on s'expose aux dangers les plus immenses.[1]

- Le goëland : c'est un des oiseaux les plus communs sur les rivages de la mer : je l'ai vu dans diverses îles de nos côtes vivre dans l'état de domesticité parmi les poules et les canards. Mais ayant le même genre de vie que ces derniers, cela cesse d'être bien surprenant. On les place dans les jardins parce qu'ils s'y rendent utiles en détruisant les limaçons.

Mr Mahéo ayant trouvé un petit goëland dans un nid à la côte le prit et l'éleva chez lui, en le nourrissant d'abord avec des berniques (patelles). Il l'habitua bientôt à vivre de pain, de viande cuite, en un mot de tout ce qu'il mangeait lui-même : il avait même appris à recevoir, comme un chien, les morceaux qu'il lui jetait de loin, et jamais l'oiseau n'en manquait un seul. Présentait-il la main à son jeune goëland, il venait s'y poser aussitôt et s'il l'approchait de son visage, de suite il appliquait son bec contre sa bouche, lui picotait les

[1] Gouëzel décrivait ainsi en 1873 cette chasse nocturne au cormoran : « *Les pêcheurs des îles de Houat et d'Hoedic s'approchent sans bruit, pendant les nuits les plus obscures, des îlots et des roches sur lesquels reposent les cormorans, et leur jettent du sable qui simule, en atteignant la pierre, le bruit de grains de grêle ou de pluie. L'oiseau se fourre la tête sous l'aile pour n'être point taquiné par les ondées, la lueur des éclairs et le bruit de la foudre ; son aile est si bien fourrée qu'il devient sourd et aveugle… On se glisse à pas de loup près des dormeurs, on les saisit de manière à leur tordre le cou, sans leur permettre de crier, car à la première plainte toute la bande appareille. Nos voisins sont poussés par une cause qui justifie la guerre qu'ils font aux cormorans, le produit de leur chasse est employé pour leur alimentation.*» F. de Beaulieu précise ce statut alimentaire : « *Le ragoût de cormoran est un des éléments constitutifs de l'identité insulaire. Il symbolise bien ces fortunes de mer qui changent l'ordinaire et auxquelles aucune législation ne saurait faire renoncer. Cette viande d'un beau violet foncé est coriace, aussi on met l'oiseau, suspendu par le bec ou les pattes à faisander trois ou quatre jours (certains le dépouillent, puis le mettent à l'air en l'arrosant de vinaigre pour chasser les mouches), puis on l'écorche car il est très gras, et on le fait cuire pour le consommer soit en matelote, soit en pâté, soit grillé.* »

lèvres en criant « pic pic pic » : mais la gourmandise était le moteur de toutes ces démonstrations affectueuses car, tout aussitôt qu'il avait mangé, il s'éloignait de son bienfaiteur.

S'étant pris de querelle un jour avec un gros coq de la basse cour, le combat commença sur-le-champ. Alors, au lieu d'épier les mouvements de son adversaire pour tacher de lui porter des coups sans être frappé, comme les coqs le font entre eux, le goëland marchait droit à son ennemi, le saisissait avec son bec par les plumes et le serrait si fort que le coq, en quittant le champ de bataille, perdait une touffe de plumes que le goëland emportait au bout de son bec. Sa victoire lui coûtait néanmoins quelques bons coups de bec et d'éperon sur la tête.

Il vécut ainsi très sédentaire pendant toute sa première jeunesse ; mais l'âge ayant développé ses forces et ses facultés, il sentit qu'il n'était pas fait pour rester isolé dans la nature : il éprouva les besoins d'une compagne et se rapprocha dès lors des lieux qu'il avait toujours vus avec indifférence jusqu'à cette époque. Il allait parmi eux à la côte et y passait toute la journée : c'était au rocher du Béniguet où il restait même à coucher ; mais tous les matins, au milieu du jour, encore au soir, il venait à l'heure des repas chercher sa ration. Il savait l'heure avec une précision rigoureuse, quoique l'instinct seul pût la lui indiquer.

Pendant cette vie presque sauvage, le goëland conservait néanmoins pour son maître toute l'obéissance primitive : s'il venait à entendre le coup de sifflet qui le rappelait à celui-ci, il quittait tout aussitôt ses camarades pour venir le retrouver, se reposer à ses côtés ou même s'abattre sur sa main que celui-ci avait coutume de lui présenter pour qu'il s'y plaçât. Il est vrai que toutes ces courses tournaient toujours au profit de la gourmandise du goëland car, ainsi tenu de la main droite, Mr Mahéo lui faisait manger dans la main gauche du pain dont il avait soin de se munir en conséquence : mais il avait coutume de le tenir caché en fermant les doigts, et ne laissant pour le prendre qu'une ouverture entre l'index et le pouce. S'il le trompait alors en la lui présentant vide, le goëland irrité d'être dupe s'en vengeait à coup de bec. Il était âgé de 18 mois quand Mr Mahéo le donna à un habitant de

Belle-Île. Un jour qu'il se promenait sur les rochers du fort, il fut tué d'un coup de pierre par un soldat qui le prit pour un des oiseaux de la côte. Ainsi périt l'élève de Mr Mahéo, au grand regret de tous ceux qui l'avaient connu !

- Ténuirostres : j'ai encore remarqué dans Houat quelques petits oiseaux de cet ordre mais que je n'ai pas reconnu avec assez de certitude pour les indiquer autrement.

- L'alouette : elle est commune dans les terres cultivées et la partie inculte de l'île.

Quadrupèdes – reptiles – insectes

- Le lapin : ce gibier se trouve très commun parmi les roches de la côte, il y en a plusieurs garennes en outre dans les parties sablonneuses et incultes de l'île. Les habitants lui font la chasse au fusil. Quelquefois, les messieurs de Belle-Île et les officiers de la garnison viennent aussi à l'île d'Houat pour avoir le plaisir de les chasser. Les visites diminuent presque toujours doublement les ressources alimentaires des pauvres Houatais.

- Le lièvre (gadd) : l'on avait mis dans l'île 5 lièvres, qui au bout de 4 à 5 ans, en produisirent quarante ou cinquante : mais il n'en reste plus guère que 4 à 5 au plus. C'était Monsieur Trochu, connu de tous les agriculteurs par ses belles entreprises et leurs heureux résultats, qui en avait fait cadeau à l'île de Houat pour ajouter au peu de ressources de sa population.

- La loutre (ur kih deure – le chien d'eau) : tandis qu'elle est très commune à Belle-Île parmi les rochers de la côte, elle manque à Houat ou bien si elle s'y trouve, elle est extrêmement rare.

- La taupe : il est d'autant plus remarquable qu'il n'y en ait pas une à Houat que Belle-Île en est infestée[1].

[1] Aussi absente à Hoedic.

- Le rat (ra'hr) et la souris (logoden-rond, souris ronde) : il y en a ici comme partout. Mais les rats abondent surtout dans la chaussée du port qui est faite à pierres sèches. Leur tête a été mise à prix en 1824 par Mr le Recteur qui les paye 1 sou la pièce. Les Houatais ne distinguent les souris des lézards de muraille que parce que ceux-ci ont le corps plus allongé[1].

- Le lézard des rochers[2] (logoden-hir, souris longue) : comme il est différent du lézard gris de nos murailles du continent, je dois en indiquer les principaux caractères. Il a le corps plus gros et sa longueur est de 10 pouces *(27 cm)* environ dans les deux individus que j'ai observés. Leur corps est marqué sur un fond roux de taches noires de manière à rendre la peau agréablement bigarrée. La tête a le museau conique et ses côtés inférieurs sont comme un peu blanchâtres. Le fond de la couleur des pattes, au lieu d'être roux, se trouve d'une teinte blanche assez claire, ce qui les rend comme tachetées au contraire de blanc. L'extrémité de la queue est d'une couleur uniforme et sans tache : elle est longue, graduellement amincie en pointe. Il y a un peu de différence entre le mâle et la femelle. J'observai ces deux animaux sur des rochers abrités et exposés au midi le ( ) février : le thermomètre à l'ombre marquait ( ) degrés.

- L'orvet (kenhéan)[3] : c'est le seul reptile[4] que l'île renferme ; il n'est pas commun. D'après ce qu'on m'a dit, il a le dos d'un gris noirâtre et le ventre blanc. L'espèce que j'ai observée à Belle-Île, me paraît nouvelle.

- L'anguille (selien)[5] : on rencontre ce poisson dans les concavités des vallons où se réunissent les eaux douces : l'on en

[1] Cette remarque fait allusion à la terminologie bretonne locale qui assimile le lézard à une souris longue : logoden hir.
[2] Lézard des murailles, *Podarcis muralis.*
[3] Serpent de verre ou orvet, *Anguis fragilis*. Signalé en 1988 par Bernard Le Graff dans l'« *Atlas des Amphibiens et Reptiles de Bretagne* ». Toujours présent sur Houat, n'existe cependant pas à Hoedic.
[4] Les lézards n'étaient-ils pas assimilés à des reptiles ?
[5] On retrouve le même nom breton silienn que pour le congre.

a pris encore dans la fontaine du vallon de la Chapelle St-Gildas. C'est un fait très remarquable.

- Le crapaud (tusec)[1] : ils sont extrêmement communs ; les vieilles murailles des maisons et celles des jardins ou qui entourent les champs en sont remplies. La quantité de ces animaux peut prouver aussi l'absence de couleuvres.

- Le lézard vert (huerleuzin, huer lagum)[2] : il n'est long ici, m'a-t-on dit, que de 10 pouces *(27 cm)*, sans aucune tache sur la peau. Les Anglais avaient une passion toute particulière pour ces animaux. Ils les prenaient, les mettaient dans leur chemise et leur prodiguaient toutes les caresses qu'on fait à un oiseau.

- Le lézard rayé[3] : c'est le nom que je donne à ce joli lézard ; il est d'un vert *coupri rosa*[4] avec une bande blanche de chaque côté du dos : sa longueur totale est de 9 à 10 pouces *(24 à 27 cm)*. Il m'a été indiqué par Mr Mahéo.

- La petite salamandre d'eau[5] (logoden deure – souris d'eau douce) : ce petit animal a la peau rembrunie et la tête jaune. On me le dit assez commun dans les eaux douces.

- Le papillon de l'ortie, P*apillo urtica* : ce n'était point une surprise pour moi de trouver vivant cet animal pendant l'hyver. J'ai rencontré déjà, il y a longtemps ces individus, deux fois de la même espèce à Rennes et deux autres à Fougères également vivants aux mois de janvier et février. Ces insectes qui s'éclosent sans doute à la fin de l'été, se

---

[1] Quel crapaud ? Probablement le même que celui que l'on trouve à Hoedic : le crapaud calamite (*Bufo calamita*). Le Graff ne signale pas de crapaud à Houat en 1988. Sa disparition serait surprenante, cependant il semble s'être raréfié près du village depuis que l'étang a fait place à des constructions.

[2] *Lacerta viridi*. Très commun aujourd'hui dans les deux îles.

[3] Probablement un juvénile du lézard vert.

[4] *Cupri rosa*, fleur de cuivre, aussi couperose. Sulfate de différents métaux (cuivre, fer, zinc) utilisé en médecine, en teinture et dans la composition de l'encre, de couleur bleu-vert.

[5] Description d'un triton plus que d'une salamandre. Peut-être le triton palmé (*Triturus helveticus*) que l'on trouve à Hoedic. Aucun triton n'est signalé à Houat en 1988 dans l'Atlas des Amphibiens et Reptiles de Bretagne.

cachent dans les trous lorsque le froid arrive. Ils vivent là dans un état d'engourdissement jusqu'à ce qu'une belle journée réchauffe la température et vienne leur rendre la force. C'est à cette cause que nous devons ceux que nous voyons voltiger dès les premiers jours du printemps ou même pendant les journées chaudes de l'hyver, tels que les papillons citrins du chou et l'espèce que nous venons d'indiquer. J'ai vu tous ceux-ci en assez grand nombre, surtout à Rochefort dans le jardin public du commandant de la marine, voltiger le long des plates-bandes abritées pendant les mois de janvier ou de février 1820. Ce papillon de l'ortie que j'ai vu à Houat, avait résisté à un froid de 4 à 5 degrés *(5 à 6°C)* dans les trous du plancher d'un appartement où l'on n'avait pas fait de feu : c'était le mien. La température étant remontée à + 8° *(10°C)*, il sortit de sa retraite et je le trouvai contre la fenêtre, immobile et les pieds chargés de toiles d'araignées. Le réchauffant avec mon haleine, il redressa ses antennes, leur fit faire quelques mouvements mais sans bouger du reste. L'ayant laissé là pour l'observer, j'oubliai de prévenir la domestique qui vint un instant après faire ma chambre, l'abattit d'un coup de balai et l'écrasa. Cet état de torpeur dans lequel ces animaux passent l'hyver est inconnu à des naturalistes qui ont même écrit sur les insectes et m'a été contesté.

- La punaise : le même jour que j'observai le lézard des rochers, je rencontrai aussi cette punaise sur les faces de la pierre les plus abritées et les mieux exposées au soleil de midi. Il y en avait quantité qui se promenaient là rassemblées par groupes sur les rameaux du *Roccella fuciformis* (*Lichen fuciformis* de Linné) pour jouir de la douceur d'une température qui rayonnait le retour du printemps. Ces punaises ont le corps oblong, les élytres plates, de couleur rouge avec une tache noire, formant une croix sur leur partie moyenne ; une autre tache noire qui occupe leur extrémité présente un point bleu assez grand, qu'elle rend très remarquable par le contraste de la couleur.

Botanique[1]

Ça n'est point en hyver qu'on peut juger de la richesse végétale ou de son dénuement sur une contrée quelconque. Cependant le littoral de l'océan, particulièrement sur la côte méridionale de la Bretagne, nous offre des données sur la somme des plantes qu'il produit, parce que plusieurs espèces annuelles dans l'intérieur des terres persistent là pendant l'hyver, même des espèces herbacées d'une grande délicatesse. L'humidité ou d'autres causes accidentelles les font périr telle par exemple une tempête qui couvre tous les champs voisins de l'écume des flots qui se brisent contre les rochers. L'eau de mer est un fléau, un poison pour la végétation continentale.

Tous les hyvers, le thermomètre ne descend point à zéro dans les îles situées vis-à-vis la côte sud de Bretagne : on cite les jours où il a fait de la glace, les époques où le sol a été blanchi par la neige. À Houat, on ne se rappelait guère un froid aussi vif que celui qui fit descendre et tint toute une matinée le mercure à 5° *(6°C)* au-dessous de la glace : dans les froids plus modérés qui survinrent, il se tint à zéro ou un peu au-dessus. Ce ne fut que pendant ces seules époques rigoureuses que la force végétale terrestre fût entraînée sur le sol, car l'on peut dire qu'il y a d'ordinaire une suite de fleurs non interrompue.

[1] Dans sa « *Flore de l'Ouest de la France* », en 1854, Lloyd identifie les premières herborisations à Houat et à Hoedic en 1801 et 1802 « *(...)dans l'herbier de Bonnemaison qui les avaient reçues de M. Aubry. Des notes trouvées dans cette collection me font croire que ces deux botanistes sont les premiers qui aient herborisé dans les îles de Houat et Hoedic (...)* ». Le premier botaniste sur Houat et Hoedic semble donc être Jean-Gilles Charles Aubry de la Mottraie, professeur d'histoire naturelle à l'École Centrale du Morbihan où il crée un jardin des plantes. Il publie à Vannes, en 1801, un « *Exercice d'Histoire Naturelle à l'École Centrale du Département du Morbihan* ». Bonnemaison est un botaniste algologue, pharmacien à Quimper, relation et hôte régulier de Bachelot de la Pylaie. La principale source de Lloyd est cependant l'abbé Delalande qui est venu plusieurs fois sur la presqu'île de Rhuys, Houat, Hoedic et Belle-Île. Lloyd cite aussi Bachelot de la Pylaie dans ses sources sur la Bretagne (cf. introduction). Pour établir sa liste floristique, il est probable que Bachelot de la Pylaie ait exploité chez Bonnemaison les données de ses prédécesseurs dans les îles : le mois de janvier n'est pas le plus favorable pour herboriser. Un tableau de synthèse récapitule en annexe cette liste des plantes citées.

L'ajonc (*Ulex autumnalis*)[1] n'a point cessé de fleurir que dès le milieu de l'automne son grand congénère (*Ulex vernalis Thore, Ulex europeus major*)[2] commence à se couvrir de ses nombreuses corolles dorées. Dans certains lieux du littoral de la Bretagne, à peine est-il plus fleuri au printemps que pendant tout le cours de l'hyver. La qualification de *vernalis* par lequel l'a distingué Mr. Thore n'est donc point ici parfaitement convenable. Ses corolles se sont abaissées, se sont fermées et la plante a pris un air triste quand le thermomètre est descendu au terme de la congélation ; pourtant aucune partie extérieure ne s'est flétrie, brûlée par le froid.

A la fin d'octobre, la petite ophioglosse du Portugal[3] sort de terre : ses petites feuilles rabattent bientôt sur le sol, mêlées dans une pelouse parmi laquelle on les distingue à peine. Son épi qui s'élève un peu au-dessus répand des poussières reproductrices en décembre. Au 10 février, je n'en ai plus revu un seul sur la presqu'île du Béniguet à l'extrémité de laquelle la plante abonde, dans les lieux découverts et battus par les vents : tous avaient disparu. Pendant la fin de l'automne et même jusqu'à l'approche de janvier, je rencontrais encore, éparses sur la pelouse des dunes, les jolies fleurs de l'œillet des sables[4] qui se nomme ici la fleur de St-Jean-Baptiste. Le froid seul a fait cesser ces rites de parures des beaux jours de l'année.

Le 5 décembre me présentait déjà parmi le gazon des terrains sablonneux l'ancien petit agrotis (*Mibora minima*)[5] avec tous ses épis munis de leurs étamines blanchâtres que le vent agitait en dehors de leurs écailles d'un violet pourpré : mais ces épis dépassaient à peine encore alors la sommité des feuilles.

[1] Ajonc nain, *Ulex minor*.
[2] Ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*.
[3] Petite fougère (langue de serpent), *Ophioglossum lusitanicum.*
[4] Œillet maritime, *Dianthus gallicus*.
[5] Mibore printanière ou poils de chats.

Tout aussitôt que les froids ont cessé, partout cette espèce ( ) s'est couverte de fleurs, tandis que l'éphédra[1] conserve dans sa teinte d'un vert-brun jaunâtre ou roussâtre toute la tristesse d'une végétation suspendue par le climat. C'est lui qui revêt seul les dunes élevées, jonchant le sol des ses touffes graminiformes auxquelles la rigidité de ses jets toujours immobiles ôte l'aspect riant des autres végétaux qui viennent couvrir le sol de nos campagnes. Mais il est aussi le plus convenable de tous les végétaux à ces localités où la nature l'a placé. Ses souches rampantes n'ayant que leurs seuls rameaux extérieurs, le vent passe sur leurs brindilles sans leur porter atteinte quelle que soit sa force, tandis que les jets souterrains consolident le sable mobile, et si celui-ci ne se trouvait arrêté, il irait pour coup bientôt au gré des bourrasques sur les terrains fertiles qui l'avoisinent.

En considérant sous le rapport de géographie végétale ce singulier arbuste qui déroge tant par son port aux autres espèces de sa famille, les arbres résineux, nous le verrons remplacer une autre espèce également à feuille de prêle : c'est le cas de son cousin qui forme à l'autre extrémité du globe un arbre élevé sur certaines parties des côtes de la Nouvelle Hollande.

Ces même dunes sont encore consolidées intérieurement par le *Carex arenaria*[2], par *l'Arundo arenaria*[3] : elles offrent à Houat aux environs du port les touffes éparses du pancrace maritime[4] dont les fleurs en bouquet terminal sont parfumées d'une odeur délicieuse : ça et là, l'on trouve encore disséminées celles des *Asclepias nigra*[5], mais ces plantes ne fleurissent que dans la belle saison. Les feuilles de *Pancratium maritimum*, quoique douées d'une texture très forte ont ici presque partout souffert du froid momentané de 5 degrés *(6°C)*, peut-être encore des suivants : elles sont flétries,

[1] Raisin de mer, *Ephedra distachya.*
[2] Laîche des sables.
[3] Oyat, *Ammophila arenaria*.
[4] Lys des sables, *Pancracium maritimum*.
[5] Dompte-venin, *Vincetoxicum hirundinaria*.

desséchées dans les parties où la plante était le plus exposée à toute la rigueur de cette âpre température. Comme je les croirais persistantes, l'oignon en aura souffert nécessairement.

Au commencement de février, j'ai vu le petit *Geranium cicutarium*[1] précoce pousser au centre de ces rosettes aplaties sur le sol en faisceaux d'écailles d'un rouge carminé qui vont accompagner la base de ses nouvelles hampes. Le 5 de ce mois, je vis la première fleur de cette espèce s'épanouir au sommet d'une hampe encore comme nulle. La hampe s'est ensuite développée davantage, ses fleurs ont été plus nombreuses dans l'île, mais il n'y en avait encore qu'une seule d'ouverte à la fois : enfin, vers le 10, le temps étant toujours favorable, les hampes sortaient avec tout le développement auquel elles peuvent parvenir et leurs deux fleurs terminales s'ouvraient simultanément.

Ce fut vers cette époque que je trouvais également les premières fleurs de cette variété du *Cerastium semidecandrum*[2] donnée comme espèce par Smith parce qu'elles n'ont ordinairement que 4 étamines et 4 pétales. Elle reprend le nombre habituel quand elle ne souffre point et qu'un sol et des circonstances convenables favorisent sa végétation.

Au 5 février, étant allé visiter la côte sud, je trouvai toutes les jeunes touffes du *Cochlearia danica*[3] chargées de fleurs, mais la plante dans ces premiers moments est presque méconnaissable : elle n'a qu'un pouce ou moins de hauteur et son feuillage précoce ne se compose que de feuilles exactement cordiformes au lieu d'avoir leur contour anguleux. La plante disparaissant au milieu de l'été s'est aussitôt ressemée et dès le mois d'octobre, l'on trouve tous les rochers de la côte couverts des jeunes pieds qui vont perpétuer l'espèce.

[1] Erodium à feuille de ciguë, cicutaire, *Erodium cicutarium.*
[2] Ceraiste des sables.
[3] Cranson du Danemark.

Je ne passerai point sous silence, quoique la chose ait également lieu sur le continent, que l'*Alsine media*[1] *Lin.* et le *Senecio vulgaris*[2] fleurissent ici toute l'année quand le froid n'a point assez d'intensité pour détruire la plante.

Dans les terrains sablonneux et découverts, j'ai vu la *Spergula arvensis*[3], plante annuelle, déformée par l'effet de la localité, vivre en rosettes déprimées qui s'étalaient en roue sur le sol parmi la pelouse rase dont il était recouvert. Toutes les sommités étaient terminées par de petites fleurs blanches qui s'épanouissaient chaque fois que nous jouissions d'un soleil de printemps. Ici, cette plante annuelle sur le continent, me semble devenue vivace comme les *Arenaria rubra* et *maritima*[4]. Elles n'ont point souffert généralement pendant les moments où la température était la plus basse.

Tels sont les phénomènes que m'a offerts la végétation terrestre quant à la floraison pendant un moment ou tout est engourdi par le froid au milieu de la France. Etant parti d'Houat le 10 février, je n'en ai pu suivre les progrès plus longtemps, mais j'ai observé nombre d'autres plantes que produit le sol et dont il m'a été possible de connaître l'espèce par les feuilles et surtout par les tiges séchées portant les débris de leur inflorescence.

- *Cynoglossum*[5] : je crois que c'est l'ordinaire. Les Houatais l'appellent béthune et fument ses feuilles en guise de tabac lorsqu'ils en sont privés.
- *Carthamus lanatus*[6] *:* il est commun dans divers endroits.
- *Datura stramonium*[7] : elle vit cantonnée dans quelques terrains sablonneux.
- *Hyosciamus niger*[1] : plus rare, dans les localités analogues.

[1] Mouron des oiseaux, *Stellaria media.*
[2] Séneçon vulgaire.
[3] Spergule des champs.
[4] Spergulaire rouge et marginée , *Spergularia rubra, S. media.*
[5] Cynoglosse, langue de chien, *Cynoglossum officinale.*
[6] Carthame laineux.
[7] Datura stramoine.

- *Glaucium luteum*[2] : commun le long de la côte.

- *Crambe maritimum*[3] : *id.* à la pointe du Tal dans les dunes inférieures.

- *Helychrisum arenarium*[4] : dans toutes les parties sablonneuses.

- *Juncus* acutus[5] : au bord de la côte.

- *Diotis candissima*[6] : sur divers points du littoral.

- *Polypogon monspeliense*[7] : dans les sables, avec la *Phleum arenarium*[8].

- *Carduus crispus* ou *tenuiflorus*[9] : les champs.

- *Carduus nutans*[10] : plus rare.

- *Veronica hederaefolia*[11] : elle commençait à pousser avec beaucoup de vigueur dans les champs en labours, parmi les blés.

- *Geranium colombinum*[12] : très rare.

- *Geranium robertianum*[13]*-parviflorum Nob.*[14] : variété très remarquable par ses fleurs qui ne sont jamais plus grandes que celles du *G. lucidum*. Le feuillage a aussi quelque chose de différent de la plante ordinaire qui se voit mais ne peut se décrire exactement. Il est commun dans les broussailles

---

[1] Jusquiame noire, semble avoir disparu.
[2] Pavot cornu, *Glaucium flavum.*
[3] Chou maritime, n'existe plus à cet endroit.
[4] Immortelle des sables ; en fait, il s'agit de *Helychrisum stoechas,* immortelle stoechas (des Îles d'Hyères ou Stoechades).
[5] Jonc aigu.
[6] Diotis maritime, *Otanthus maritimus.*
[7] Polypogon de Montpellier.
[8] Fléole des sables.
[9] Chardon à petits capitules, C*arduus tenuiflorus.*
[10] Chardon penché.
[11] Véronique à feuille de lierre.
[12] Géranium colombin.
[13] Peut-être *Geranium purpureum,* Géranium pourpré.
[14] *Nob.* : abréviation de « *nobis* » (de nous), utilisé autrefois par les auteurs qui se citent eux même comme descripteur d'une nouvelle espèce.

de la partie inculte, on ne le trouve que dans les contrées maritimes.

- *Salvia verbenaca*[1] : commune dans les haies.
- *Sonchus asper*[2]: dans les champs.
- *Rosa spinosissima*[3] : dans les parties sablonneuses, parmi les buissons des landes et parmi les rochers.
- *Xylosteon*[4] : parmi les rochers du Béniguet.
- *Eryngium vulgare*[5] : les champs et la côte.
- *Eryngium glaucum*[6] : les sables au bord de la mer.
- *Conium vulgare*[7] : épars ça et là, terrain sablonneux.
- *Sherardia arvensis*[8] : parmi les buissons.
- *Teucrium scorodonia*[9] : parmi les buissons.
- *Rubia tintoria*[10] : id. et parmi les rochers de la côte, sur les pentes au nord.
- *C. umbilicus veneris*[11] : parmi les mêmes rochers, il y croît avec une vigueur étonnante, ses feuilles atteignent jusqu'à 4 pouces de diamètre.
- *Anthemis*[12] : dans les champs en jachère.

---

[1] Sauge fausse-verveine.
[2] Laiteron épineux.
[3] Rose pimprenelle, *Rosa pimpinellifolia*.
[4] Chèvrefeuille, *Lonicera periclymenum.*
[5] Panicaut champêtre, chardon roulant, *Eryngium campestre.*
[6] Panicaut maritime, chardon bleu, *Eryngium maritimum.*
[7] Grande ciguë, *Conium maculatum.*
[8] Schérardie (proche gaillet).
[9] Germandrée scorodoine, sauge des bois.
[10] Plus probablement garance voyageuse, *Rubia peregrina* que *Rubia tinctorum*, garance des teinturiers qui, originaire du Moyen-Orient, a autrefois été cultivée dans le sud de la France pour en extraire un pigment rouge.
[11] Ombilic à feuilles pendantes, *Cotyledon umbilicus-veneris, Umbilicus rupestris.*
[12] Probablement *Anthemis nobile*, *Chamaemelum nobile,* camomille.

- *Arum vulgare*[1] : parmi les décombres de la chapelle St-Gildas.
- *Digitalis purpurea*[2] : sur les rochers au nord, à l'entrée du Béniguet.
- *Asphodelus albus*[3] : il ne croît que sur ce seul rocher à Houat.
- *Erigeron viscosum*[4] : côte nord, vallons labourés ou jachère.

- *Sedum acre*[5] : le long des murailles du chemin de la lande.
- *Sedum anglicum*[6] : sur les rochers arrondis.
- *Scilla verna*[7] : partout sur la côte.
- *Leontodon bulbosum*[8] : il abonde dans certaines parties sablonneuses.
- *Cheiranthus sinuata*[9] : assez commun dans les dunes.
- *Lotus maritimus incanus*[10] *?* : abondant dans les dunes qui longent la rade. Les abeilles recherchent ses fleurs avec avidité.
- *Ajuga reptans*[11] : parmi les buissons de la lande et ailleurs.
- *Asclepias nigra*[12] : par touffes dans les terrains sablonneux.

---

[1] Arum tacheté, *Arum maculatum.*
[2] Digitale pourpre.
[3] Asphodèle blanc.
[4] Inule visqueuse, *Dittrichia viscosa* (plante méridionale, présence à Houat douteuse).
[5] Sedum âcre, orpin.
[6] Sedum des Anglais.
[7] Scille de printemps. Aujourd'hui seule la scille d'automne, *Scilla automnalis* est présente.
[8] Probablement le crépis bulbeux : *Crepis bulbosa.*
[9] Giroflée des dunes, *Mathiola sinuata.*
[10] L'auteur a pu vouloir parler des formes à feuilles épaisses, souvent cendrées, du *Lotus corniculatus.* Il aurait employé *incanus* comme qualificatif plutôt que comme nom spécifique. *Lotus maritimus = Tetragonolobus siliquosus* est inconnu en Bretagne. Par ailleurs *L. incanus* est une espèce Nord-Américaine.
[11] Bugle rampante.
[12] Dompte-venin, *Vincetoxicum hirundinaria*.

- *Dactylis glomerata* : parmi les herbages et les rochers ; sur ceux qui sont au midi, ils se changent en *Dactylis hispanica*[1].

- *Holcus mollis*[2] : sur les côtes inclinées au nord et parmi les rochers.

- *Spiranthes estivalis*[3], *Orchis bifolia*[4] : pelouses sablonneuses de Toul er Brer.

- *Montia fontana*[5] : dans les lieux humides.

- *Allium sphaerocephalum*[6] : commun sur les terrains pierreux.

- *Callitriche nervosa Nob.* (*Callitriche aquatica*)[7] : dans les eaux douces.

- *Hieracium pilosella*[8] : commune.

- *Salix* (?) ou *sylvaticum*[9] : rochers de l'entrée du Béniguet.

- *Peplis portulaca*[10]: ibid. particulièrement au bord.

- *Sinapis*[11].

- *Poa arvensis* et *annua*[12] : celui-ci plus rare.

- *Ornithopus perpusillus*[13] : terres sablonneuses, commune.

---

[1] Dactyle, *Dactylis glomerata var. hispanica.*
[2] Houque molle.
[3] La Spiranthe d'été s'est beaucoup raréfiée depuis le début du siècle. Elle n'existe plus à Houat selon « *Orchidées de Bretagne* » (Bargain, 1991). En revanche la Spiranthe d'automne, *Spiranthes autumnalis (=S. spiralis*), est signalée à Houat et à Hoedic.
[4] Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia.* L'espèce aurait été considérée comme commune au début du siècle (Lloyd), mais semble devenue rare en Bretagne aujourd'hui et n'est pas signalée à Houat dans « *Orchidées de Bretagne* ».
[5] Montia des fontaines.
[6] Ail à tête ronde.
[7] Callitriche aquatique, *Callitriche palustris.*
[8] Epervière.
[9] Saule ?
[10] Péplis faux-pourpier, *Lythrum portula.*
[11] Probablement *Coincya cheiranthos,* moutarde giroflée.
[12] Pâturin *(Poa arvensis = pratensis ?).*
[13] Ornithope, pied-d'oiseau.

- *Festuca ovina*[1] : sables, touffes de feuilles glauques auriculaires.
- *Hedera helix*[2] : sur divers rochers de la côte nord.
- *Rumex pulcher*[3] : commune.
- *Rumex crispus*[4] : plus rare.
- *Rumex acetosa*[5] : abondante parmi les rochers de la côte nord.
- *Rumex ovina*[6] *:* lieux sablonneux, assez rare.
- *Myosotis arvensis*[7] : ça et là, lieux humides.
- *Pimpinella officinalis*[8] : commune, lieux secs, côte sud.
- *Lychnis dioica*[9] : parmi les buissons auprès des rochers.
- *Ranunculus hederaceus*[10] : flottante sur les eaux.
- *Ranunculus repens*[11] : au bord des champs et parmi les buissons.
- *Ranunculus bulbosus*[12] : les champs.
- *Ranunculus ficaria*[13] : id.
- *Cistus gutattus*[14] : il abonde presque partout dans l'île, surtout dans les terrains sablonneux, jamais à l'ombre.

---

[1] Fétuque ovine.
[2] Lierre.
[3] Oseille gracieuse.
[4] Oseille à feuilles crispées.
[5] Oseille sauvage, surette.
[6] Petite oseille, oseille des brebis, *Rumex acetosella.*
[7] Myosotis des prés.
[8] Sanguisorbe officinale, *Sanguisorba officinalis*. Aujourd'hui, n'est présent que *S. minor.*
[9] Lychnis dioïque, *Silene dioica*.
[10] Renoncule lierre.
[11] Renoncule rampante.
[12] Renoncule bulbeuse.
[13] Ficaire fausse-renoncule.
[14] Hélianthème tacheté, *Tuberaria guttata, Helianthemum guttatum*.

- *Betonica officinalis*[1] : lieux frais exposés au nord et parmi les buissons.
- *Arenaria maritima* , *A. rubra*[2] : rochers.
- *Vicia*[3] : parmi les buissons des terres incultes.
- *Plantago lanceolata*[4] : les champs secs.
- *Plantago lanceolata var. hirsuta*[5] : sables maritimes, peut-être est-il espèce.
- *Plantago coronopus*[6] : extrêmement commun partout, très petit et variable le long de la côte.
- *Leontodon hispidum*[7] : dans les pelouses et le long de la côte.
- *Bellis perennis*[8] : très commune.
- *Tillaea muscosa*[9] : abondent dans les sables à l'entrée de la lande.
- *Aphanes arvensis*[10] : ibid. et dans les champs.
- *Trifolium subteraneum*[11] : très commun.
- *Anagallis rubra*[12] : les champs.
- *Bromus pinnatus* ou *corniculatus*[13] : lande, parmi les buissons ; commun.

---

[1] Bétoine, *Stachys officinalis*.
[2] Spergulaire marginée et spergulaire rouge, *Spergularia media et Spergularia rubra.*
[3] Vesce.
[4] Plantain lancéolé.
[5] *Plantago lanceolata var. lanuginosa* (*hirsuta* : couvert de poils).
[6] Plantain corne-de-cerf.
[7] Liondent poilu, *Leontodon hispidus.*
[8] Pâquerette.
[9] Tillée mousse, *Crassula tillaea.*
[10] Alchémille des champs, *Alchemilla arvensis.*
[11] Trèfle souterrain.
[12] Mouron des champs, *Anagallis arvensis.*
[13] Même espèce, Brachypode penné, *Brachypodium pinnatum.*

Les buissons épars dans les terres incultes et en landes se composent de l'*Ulex elatius*[1] et du prunellier, *Prunus spinosa* ; auquel se mêle encore un petit poirier sauvage[2] à rameaux épineux. L'on y rencontre encore parmi le troène *Ligustrum vulgare* et, très abondamment dans certains endroits, la *Rosa spinosissima*. Le *Ruscus aculeatus*[3] s'y mêle également dans la partie occidentale où il les compose avec le prunellier à peu près en totalité quand les ajoncs ne s'y trouvent pas. La ronce (*Rubus fruticosus*) s'y mêle là encore assez ordinairement. Cette localité offre encore ça et là quelques touffes de *Genista scoparia*[4], tandis que la côte sud qui est en butte aux coups de vent les plus impétueux est presque nue et ne présente qu'une végétation chétive et réduite aux plus petites proportions des espèces. La côte nord présente des graminées à feuilles longues et diverses autres plantes, qui la revêtent partout d'une abondante verdure. J'ai eu la surprise d'y trouver auprès d'un rocher humide, l'*Osmunda regalis*[5] ; l'*Asplenium marinum* et le *lanceolatum*[6] y sortent quelquefois des fentes des rochers. La seule autre fougère que l'île produira encore est le *Pteris aquilina*[7] qui habite les landes, leurs broussailles et résiste même aux vents impétueux sur les dunes mousseuses de la côte.

Toute la côte exposée au midi et au S.-O., offre à sa partie supérieure le *Frankenia levis*[8], des petites touffes de *Statice armeria*[9], *bellidifolia*[10], les touffes plus ou moins vigoureuses de la criste marine[11] sur les rochers ; souvent l'*Arundo phragmitica*[12] sur les saillies où les terres

[1] Il s'agit probablement de l'ajonc prostré, *Ulex europaeus maritimus*
[2] *Pyrus communis*.
[3] Fragon petit-houx.
[4] Genêt à balais, *Cytisus scoparius*.
[5] Osmonde royale, « plus belle fougère de France » selon Claustre et Lemoine (1980).
[6] Asplénium marin, *A. marinum* et Asplénium lancéolé *A. billotii*, fougères rupicoles.
[7] Fougère aigle, *Pteridium aquilinum*.
[8] Bruyère marine, Frankénie lisse.
[9] Armérie maritime, œillet d'Espagne ou encore gazon de l'Olympe, *Armeria maritima.*
[10] Statice, « lavande de mer ».
[11] « Casse-pierre », *Crithmum maritimum.*
[12] Phragmite commun, roseau à balai, *Phragmites australis.*

s'amoncellent ; la silène maritime[1] en touffes pendantes sur les précipices. Mais jamais elles ne sont vues aussi étendues, ni aussi vigoureuses que sur la côte opposée où croissent aussi l'*Arundo phragmitica* et la *Statice armeria*, beaucoup plus développée.

Les pelouses rases et si intimement appliquées sur le sol offrent souvent avec leurs petits *Plantago coronopus* ou *Leontodon hispidum* quelques mousses, c'est-à-dire un *Dicranum*, un petit hypne ou *Pterogonium* à rameaux cylindriques retombés en arc, les *Lichens convolutus*[2], *caespitosus*[3] et *rangiferinus*[4] qui ne sont presque que les sous-variétés du lichen ordinaire.

A l'ombre des buissons de la lande croissent le *Dicranum scoparium*, les *Hypnum cupressiforme*, quelquefois le *purum*[5] et la *Skitophylllum adianthoides*[6] quand le sol est plus humide.

Les beaux lichens *Borrera flavicans*[7], *Sticta crocata*[8] ont quitté leur station habituelle sur les arbres du continent pour venir ici s'établir sur les rochers au nord ; là, les formes du *Borrera ciliaris*[9] se sont changées en *B. leucomelas*[10].

Tous les rochers de la côte sont couverts du *Roccella scopulorum*[11] et ses nombreuses variétés parmi lesquelles croit aussi le *Ram. intestinalis*[12], nouvelle espèce. Les parties abritées produisent aussi, dans tout le plus beau développement dont il soit susceptible, le lichen *Roccella fuciformis* avec ses deux autres espèces affines.

---

[1] *Silene uniflora.*
[2] *Cladonia convoluta.*
[3] *Cladonia squamosa.*
[4] *Cladonia rangiferina.*
[5] *Hypnum purum, Pseudoscleropodium purum.*
[6] *Fissidens adiantoides.*
[7] *Teloschistes flavicans.*
[8] *Pseudocyphellaria crocata.* Jamais observée en France selon Ozenda et Clauzade.
[9] *Anaptychia ciliaris.*
[10] *Heterodermia leucomelaena.*
[11] *Ramalina siliquosa.*
[12] *Ramalina intestinalis.*

Nous terminerons cet article en faisant remarquer qu'ici, la présence du *Cheiranthus sinuatus,* de l'œillet des sables, de *Arthemisia crithmifolia*[1] sur la presqu'île de Quiberon, du lotier maritime, du *Plantago subulata*[2] et de *l'Adiantum capillus-veneris*[3] à Belle-Île, du pancrace maritime confond pour ainsi dire la végétation de cette partie de la Bretagne avec celle des environs de Bayonne et de l'embouchure de la rivière de Bordeaux.

Géologie et minéralogie

Cette suite d'îles, d'îlots, de rochers toujours à découvert, de rochers submergés et de plateaux qui forment une chaîne depuis la presqu'île de Quiberon qui semble leur origine, jusqu'à la pointe du Croisic, à l'embouchure de la Loire, me paraît avoir constitué primitivement une ligne de hauteur non interrompue qui s'étendait au devant de la côte actuelle de France. Il devait exister entre elles des vallons par lesquelles les eaux du continent se rendaient à l'Océan et, par derrière toutes ces parties élevées, il existait sans doute un bas fond, soit occupé par les eaux douces, soit par la mer elle-même. Nos côtes de Bretagne portent ici partout les preuves des empiétements de l'océan. La tradition conserve même le souvenir de la destruction de la ville d'Is, qui fut ensevelie sous ses eaux. Les pays adjacents, tous les autres au même niveau furent, par conséquent, submergés et envahis alors. Mais quand eut lieu cette pénible catastrophe, la tradition resta muette : aucun monument n'en a signalé l'époque et le naturaliste seul, en se rappelant encore le pays des Atlantes qui ont subi le même sort avec toute la population, hasardera la conjecture que cet envahissement s'opéra quand les eaux ouvrirent le détroit de Gibraltar, le Pas-de-Calais et pénétrèrent alors ici par l'embouchure de la Vilaine, par celle du Morbihan, peut-être encore par d'autres dépressions du sol existantes entre les îles de Houat et

[1] Armoise à feuille de criste, *Artemisia campestris subsp. maritima.*
[2] Forme littorale à feuilles piquantes du plantain à feuilles carénées : *Plantago holosteum var. littoralis*. Présent à Belle-Île.
[3] Capillaire de Montpellier, Adiantum cheveux-de-Vénus, fougère rare essentiellement méditerranéenne. Est présente à Belle-Île et le serait à l'Île aux Chevaux (Melvan).

d'Hédic. Elles couvrirent ces terrains inférieurs situés par derrière, en remontant au nord par la continuité des bas fonds, vinrent former cette petite Méditerranée bretonne, le Morbihan, au fond duquel elles s'arrêtèrent par l'effet de l'élévation générale du sol.

Les empiétements sur la côte actuelle, les éboulements des rochers qui la constituent et l'isolement plus ou moins prochain de certaines masses de ces îles ou îlots, encore joints à la principale par des isthmes, nous prouvent que nombre de ces rochers changés en îles et îlots partiels, se trouvaient liés autrefois par un sol plus ou moins solide : qu'il s'est trouvé ruiné et emporté successivement, de manière que la chaîne d'éminences qui constituait une barrière au devant d'une mer intérieure dont le Morbihan était le dernier prolongement, réduite maintenant aux seuls éléments qui pouvaient résister à l'action des flots et n'offre plus que ces masses plus ou moins isolées mais dont la direction décèle manifestement la disposition générale telle qu'elle devait exister dans les temps reculés.

Envahissement et atterrissement sur les côtes de l'île de Houat

C'est au fond du port que la mer a miné la côte de la manière la plus remarquable : elle a empiété sur le prolongement de l'île qui va former l'isthme de Toul er Brer de plus d'une vingtaine de pieds *(6,5 m)* en 15 ans. Si les progrès des eaux eussent été pareils dans l'anse opposée, le Treac'h Salus, Toul er Brer ne serait bientôt plus qu'une île ainsi que celle de Cenis, à l'extrémité opposée de Houat. Un chemin qui conduisait directement au port a été détruit par cet envahissement le long de la côte de la rade.

A Treac'h Nivern, la côte a perdu de même à peu près 15 pieds *(5 m)* dans le même laps de temps : le sentier qui conduisait à la citadelle a été emporté par l'effet de cette invasion.

Je peux ajouter encore l'excavation toujours croissante du Gror'h-Lousse[1] (trou puant : ceci résulte de ce que la mer y rejette et accumule une énorme quantité de varech, qui en pourrissant exhale une odeur insupportable) et de la concavité opposée, située dans l'anse de Isser Gourvelene[2], la rencontre du fond de ces deux cavernes ne tardera pas d'isoler toute la pointe du Béniguet en un nouvel îlot partiel.

Les atterrissements sont nuls le long de la côte exceptée au pied du Tal, c'est-à-dire des hauteurs qui portent la citadelle. Cet atterrissement consiste en une réunion des sables apportés par la mer qui prolongent encore la côte jusque entre les rochers d'Er Genaiteu[3] et d'Er Hyor'h[4] ; cette extension de pierre qui porte le nom d'entole[5] constitue un sol plat et peu élevé au-dessus du niveau des eaux que les herbes des dunes sont venues consolider à la superficie, mais la mer empiète maintenant sur la côte nord et à son extrémité.

Les autres dunes de Houat sont situées le long d'une extension des terres qui se dirige vers le port et sur la presqu'île de Toul er Brer. J'ignore jusqu'à quel point le sable s'est renouvelé sur le sol, mais sur les pentes où croît le *pancratium*, il a 2 ou 3 pieds d'épaisseur ; les feuilles de la plante traversent cette couche entière et l'oignon se fixe dans la couche de terreau de bruyère, de bonne qualité qui gît au-dessous.

Il y a une opinion singulière chez les marins, relativement aux sables que la mer rejette à la côte : ils prétendent qu'ils sont toujours debout au vent sous les eaux et que jamais une baie n'en sera plus encombrée que quand le vent soufflera, par conséquent, d'une manière toute contraire à la direction des flots. Si le fait est exact, la cause n'est pas facile à expliquer. Je n'émettrai à ce sujet aucune conjec-

[1] Non localisé, peut-être Kroh er Ronsed, au sud de Treac'h er Veniget.
[2] Non localisé, peut-être Er Hoarem vihan, à l'ouest de Beg el Loer ?
[3] Er Jeneteu.
[4] Er Yoc'h, le Grand Mulon.
[5] Définition ? « *en tal* » ? Utilisé deux fois par l'auteur.

ture, n'ayant pas assez d'observation pour affirmer ou infirmer leur assertion.

Minéralogie

Une masse granitique élève l'île dans toute son étendue, au niveau où nous en observons la superficie, car la couche de terre qui la recouvre ordinairement est si peu épaisse qu'on est obligé de laisser inculte des terrains considérables. Cette couche superficielle est brunâtre, plus ou moins graveleuse, de bonne qualité mais légère. Elle repose sur un banc d'argile jaune extrêmement compacte, plus ou moins mêlée de cailloux de quartz contenant souvent beaucoup de mica. La végétation d'un arbrisseau ne fait plus de progrès quand il arrive à ce banc impénétrable à ses racines. Il repose immédiatement sur le granite qui est d'abord plus ou moins solide et plus ou moins grossier. Au lieu de cette argile, c'est quelquefois une terre compacte, que l'oxyde de fer colore en un rouge d'ocre.

Tous les rochers de la côte ont eux-mêmes une couleur plus ou moins rouge : ces granites la doivent au feldspath qu'ils contiennent en très grande quantité et dont la couleur rose devient parfois assez vive. La superficie du rocher recouverte par la terre est peu solide mais la pierre acquiert bientôt cette dureté générale qu'on lui remarque le long de la côte. Leurs masses qui s'élèvent au-dessus du sol de l'île, en butte sans cesse à l'action de la pluie et de l'humidité, ont pâli et sont devenues blanchâtres ou grisâtres.

J'ai remarqué dans quelques rochers que la masse tendait d'affecter une forme en cône très évasé à sa base et se trouvait souvent munie de blocs perpendiculaires à son sommet. L'on pourrait alors dans certains cas les prendre, pour ainsi dire, pour des rochers dressés par les druides sans les parties accessoires. Dans les parties latérales, les masses ou bancs reposent obliquement autour d'un axe idéal qui est perpendiculaire. C'est sans doute par la conséquence de ce système que les rochers voisins du Béniguet, situés à l'anse de Isser Gourvalen, ont leurs bases inclinées sur le centre de l'île, à peu près dans un angle de 45 degrés,

ainsi qu'à la pointe de Beg er Vachif à l'extrémité du Béniguet. Mais d'autres points de la côte les offrent plus perpendiculaires.

Dans ces cas divers, les pans du rocher déterminent l'orient de la Côte.

Tous ces blocs établis d'une manière plus ou moins régulièrement parallèles et uniformes, sont derechef subdivisés par des fentes dont l'obliquité produit des faces inclinées au S.-O., dans un angle moindre que 65 degrés, sur le Béniguet et aux environs. A l'entrée du port, le long de la rade, les faces principales du granite se présentent au sud, tandis que les gerçures courent de l'est à l'ouest. Mais dans les parties voisines, l'exposition de ces faces regarde le S.-O. comme au Béniguet. Au reste, l'on rencontre des granites tellement subdivisés d'une manière confuse, qu'il est bien difficile de statuer sur le mode qu'on doit considérer comme le type principal.

Ces granites sont quelquefois traversés par des filons d'un gneiss[1] gris de fer ou noirâtre inclinés du S.-E. au N.-O. ; ailleurs ce sont des veines de quartz, d'une teinte rose tirant sur la couleur d'ocre, singulièrement tortueuses, ainsi que les lamelles du gneiss.

L'on rencontre encore d'autres veines de quartz blanc légèrement nuancé de violet. C'est parmi ce quartz qu'on trouve des filons de mica en grandes lames, très brillants sur leurs faces.

Dès qu'on met pied à terre en sortant du port, l'on voit avec surprise toute la plage couverte à la limite de la haute marée d'un sable de couleur lie de vin qui est d'une extrême finesse. Il est d'autant plus remarquable que celui de la plage et des dunes voisines est d'un gris clair ou blanchâtre. Comme les flots et les vents forment et attaquent alternati-

[1] Selon Audrain et Plaine, 1986, il s'agit surtout de micaschistes sombres, à muscovite et biotite, mais aussi d'enclaves gneissiques de petites tailles, on retrouve ces mêmes filons sur Hoedic.

vement ces derniers, l'on voit à leur base des lits parallèles de ce sable violet, plus ou moins épais qui donnent à ces coupures, produites par l'émiettement de la mer, un aspect rubané. Mais au terme de ces formations accidentelles, l'on rencontre, gisant sur le granite même, un banc de sable très induré qui renferme épars des morceaux de quartz et du granite qui est au-dessous ; ce banc épais de 5 à 6 pieds *(1,6 à 2 m)*, remonte jusque sous une couche terreuse de 2 à 3 pieds *(0,7 à 1 m)* d'épaisseur colorée en brun également vineux et sur laquelle gît enfin la terre végétale.

À 3 pieds *(1 m)* environ au-dessus du roc de granite, l'on trouve un lit plus ou moins marqué de morceaux isolés ou cailloux de cette roche en un nouveau lit de ces mêmes pierres aux approches de la terre végétale. Dans tout l'intervalle qui les sépare, le sable endurci est ordinairement sans mélange.

En approchant davantage du port, l'on rencontre une nouvelle stratification immédiatement sur le roc de granite et qui se distingue du sable endurci dont nous venons de parler, d'abord par une couleur qui, au lieu d'être d'un rouge d'ocre peu foncé, se trouve au contraire d'un brun obscur plombé ou comme vineux. Ce lit, beaucoup plus solide que le précédent, en diffère, en outre, parce qu'au lieu d'offrir une teinte uniforme, il se trouve varié de nombreuses taches noirâtres. Il est d'une telle dureté qu'il faut employer le marteau pour le rompre. Il enveloppe, épars dans la masse, des morceaux de granite dont les cassures conservent tous leurs angles, entremêlés de cailloux roulés de quartz blanc en galets bien arrondis sur tous les points de leur superficie. L'état si différent de ces deux sortes de pierres est une chose fort remarquable. Je présume que c'est la destruction successive de ce dernier banc qui produit tout le sable violet[1]

[1] Un relevé des sables lourds de Houat et Hoedic effectué par Louis Chauris (1982) a montré qu'ils sont composés essentiellement de grenats et de staurotides, d'où leur couleur rouge. Chauris leur donne une origine essentiellement allochtone (non locale), bien qu'il existe sur Houat (Treac'h er Baron) comme sur Hoedic (Men-Du du Nord) des filons de micaschiste à grenats. Les grenats de ces sables ont fait l'objet d'une petite exploitation à Houat en 1879, comme source d'émeri. L'exploitation très artisanale était dirigée par le Recteur pour le compte d'un pharmacien de Redon, M. Mercier : « *l'extraction du sable*

qui borde la plage et que le vent transporte quelquefois même assez avant dans les dunes qui bordent la rade. Comme celles-ci sont consolidées presque partout par les végétaux, elles ne peuvent devenir funestes aux cultures voisines. En réunissant celles de la pointe du Tal à celles qui longent la rade et ont recouvert l'isthme de Toul er Brer et une partie de cette péninsule, leur totalité équivaut environ en superficie au dixième de la totalité de la surface de l'île.

Des eaux douces

Malgré la nudité du sol et le peu d'étendue de l'île, l'on trouve encore à Houat une assez grande quantité d'eau douces. Il y a même quelques petits ruisseaux, mais ils assèchent au retour des chaleurs de l'été, excepté celui du vallon de la chapelle St-Gildas et celui de l'anse de Trear'h Salus. Le filet d'eau qui sort des fontaines, vallon de Stang en Deur, de Stang Madelon et d'Ahur er Béniguet[1], sur la côte sud ; celui qui donne les sources des fontaines de Port-Navalo, de Treac'h Portler[2] et même de l'abreuvoir, sur la côte nord, disparaissent de bonne heure. Le bassin de ces fontaines reste néanmoins rempli, il renferme des eaux limpides et de bonne qualité.

L'abreuvoir qui est la plus grande étendue d'eau que l'île possède, est situé en travers du trop large chemin qui conduit du village aux terrains en landes. Il a une centaine de pieds *(32 m)* de longueur environ sur 60 *(20 m)* de largeur et occupe une légère dépression au sol qui se forme à peu de distance à l'ouest du village. Cet amas d'eau est formé par l'égout des terres voisines et peut-être quelques faibles sources : mais il n'a d'écoulement que pendant les pluies et son

---

est une précieuse ressource pour la population malheureuse de l'île, ... chaque famille creusant un trou et rejetant les sables stériles autour... » (extrait d'un rapport du 19 sept 1879, cité par Louis Chauris). La présence de cassitérite est aussi signalée dans ces sables lourds mais à l'état de trace. Quantité insuffisante, semble-t-il, pour faire des îles du Mor-Bras les îles Cassitérites… Cependant rien n'exclut une présence plus importante de ce minerai d'étain dans le passé, des rapports plus anciens signalaient la présence de cassitérite (Houat 1880, Hoedic 1903).

[1] Probablement Deur er Veniged.

[2] Treac'h Porzlaer.

eau ne peut convenir qu'au bétail qui est obligé de le traverser en allant aux pâturages et en revenant vers le soir aux étables. L'on conçoit combien ce passage des animaux doit en rendre les eaux troubles[1].

Fontaines usitées

La fontaine St-Gildas[2] située au port, au bout de la jetée, est de la plus haute antiquité dans l'île : elle fournit une eau limpide, de bonne qualité dont on approvisionne les embarcations quand elles vont à la pêche.

La fontaine ou puits du village dans le vallon de St-Gildas[3] : par l'exhaussement graduel du sol, cette fontaine s'est changée en un puits qui a maintenant environ 20 pieds *(6,5 m)* de profondeur.

Le puits neuf[4] (quoique déjà assez ancien) : il est situé au N.-O. et à peu de distance de l'abreuvoir ; il est muré tout autour comme les puits ordinaires et descend à 5 pieds *(1,6 m)* de profondeur, c'est-à-dire jusqu'au rocher. Quoiqu'il soit dans une dépression du sol peu inférieure au niveau supérieur de l'île, la source en est très forte et submerge même ses environs en hyver.

La fontaine de la citadelle[5] : elle est sur la côte nord, au pied des rochers élevés qui bordent la mer. Son eau est excellente et se conserve dans toute sa pureté plus longtemps que celle de la fontaine St-Gildas du port.

Fontaine du bourbier (er-voulien)[6] : elle a été faite par les Anglais pendant la guerre et négligée depuis cette époque en raison de son éloignement ; elle se trouve sur la côte méri-

[1] Etang aujourd'hui comblé à l'ouest du village.
[2] Cette fontaine n'est plus en service.
[3] Aujourd'hui enfouie sous les ronces.
[4] N'existe plus, mais on y a fait un forage qui alimente le service d'eau actuel.
[5] N'est plus en service, mais il a été envisagé de la réactiver.
[6] Le mur ancien de pierre existe toujours, malheureusement envahi par d'épaisses broussailles. Une excavation a été creusée à l'ouest pour les animaux.

dionale, au sud du menhir dans le vallon de Stang en Deur. Il fallut y revenir lors de la grande sécheresse en 1824. Son eau est excellente. L'on a négligé pareillement la belle fontaine qu'ils avaient fait dans le vallon de Port Navalo : aujourd'hui, elle se trouve presque comblée et n'est plus fréquentée que par le bétail. Lorsque les Anglais voulaient y faire de l'eau, ou à quelqu'autre fontaine de l'île, ils y plaçaient d'avance une garde afin qu'en empêchant les habitants d'y puiser, ils trouvassent la quantité d'eau qui leur était nécessaire.

Mr Mahéo, songeant toujours à accroître les ressources de cette petite peuplade, a établi encore dans le village la fontaine qu'on appelle le puits de l'église ; il a fait, en outre, le puits du jardin du presbytère et creuser une fontaine dans le vallon de Stang-Bastien[1].

Avant l'établissement de ces fontaines, les Anglais avaient creusé pour se procurer de l'eau douce, une fosse profonde au milieu du long banc de sable d'entole qui est à l'extrémité du Tal ou pointe de la citadelle. Ayant placé ensuite un tonneau sans fond dans cette fosse pour en contenir le sable, les eaux dont les sables maritimes sont toujours pénétrés, affluèrent bientôt dans cette espèce de citerne, où ils puisaient à l'aide d'une pompe qu'ils plaçaient dans le tonneau. En ajustant un manche à cette pompe, ils faisaient arriver l'eau jusque dans leurs embarcations qui se tenaient au bord du rivage.

Ce ne fut pas sans surprise que les Houatais virent sortir de l'eau douce potable d'un banc de sable entouré par la mer et peu élevé au-dessus de son niveau.

Climat et météorologie

Le littoral de la Bretagne jouit d'un climat particulier : il gèle souvent dans l'intérieur des terres et même le sol s'y couvre de neige, tandis que sur toute la côte, la température

[1] La localisation de cette fontaine est perdue.

refroidie n'a point descendu jusqu'à la congélation. Pourtant, il y gèle aussi, mais l'intensité du froid y est bien moindre et, si dans ces moments, le temps est à la neige, il n'en tombe que quelques flocons ; bien rarement la côte est couverte. Les moments de froid n'ont lieu que par des vents du continent depuis le nord jusqu'à l'est. Tout aussitôt qu'ils changent de direction, l'humidité succède au froid, et il y a dégel si, le vent passant au sud, au S.-O. et même à l'ouest, de suite, la température remonte de 7 à 8 degrés *(9 à 10°C)* au milieu de l'hyver et la végétation se réveille partout comme au retour du printemps.

Cet état des choses existe ainsi jusqu'à 3 lieues *(13 km)* environ dans l'intérieur du pays. Il a sa limite près de Vannes, à la chaîne des Landes de Grand-Champ, moins élevées que celles d'Eleven qui s'y dirigent également d'Orient en Occident. Il paraît que 4 ou 600 pieds *(130 à 200 m)* suffisent ici pour déterminer cette différence de température, c'est-à-dire pour annuler l'effet de la propagation du calorique qui sort des eaux de l'océan.

L'île d'Houat, séparée du continent par 4 lieues *(18 km)* de mer, jouit nécessairement d'une température encore plus douce pendant les moments rigoureux de l'hyver. De 1825 à 1826, je n'y ai vu le thermomètre qu'à - 5° *(- 6°C)*, et encore n'y restât-il.

Au mois de décembre, par les vents d'Ouest et S.-O., nous eûmes + 8, + 9 et + 10 degrés *(10 à 12°C)* jusqu'au 26 décembre au matin à 8 heures et au soir entre 9 et 10 heures, il marquait encore + 6 et + 5 degrés *(7 et 6°C)*. Les vents alors passèrent du S.-O. au nord pour se fixer au N.-E, la température diminua et le thermomètre qui était le 27 à 8 heures du matin à + 6°, ne marquait que + 4½ à 9 h du soir. Toute la journée suivante, la température se maintint à + 2° par une bonne brise du N.-E. Le 29, il gela à glace pendant la nuit, mais à 8h du matin, il y avait + 1° : le mercure remonta à + 2° vers midi et s'y tint jusqu'à 9h du soir. Pendant la nuit, le froid acquit de l'intensité : même les étangs d'Hédic gelèrent de sorte qu'il y eut sans doute 2° à 3° au dessous de zéro le 30 décembre. Cependant, malgré

une température de + 2° seulement, nous eûmes de l'orage au soir. Nous eûmes un temps magnifique tout le jour, un soleil chaud et pur, malgré le froid qui existait à l'ombre et tout le ciel sans nuage excepté dans le S.-S.-O., où l'on voyait des cumulus qui ne voilèrent jamais au-delà de 45 %. D'après leur nombre et la forme de ces nuages, j'aurais été certain d'un orage en été, mais, avec une température si basse, je croyais la chose impossible : deux coups de tonnerre, dans l'éloignement, furent entendus par plusieurs personnes. Cet orage déterminera un changement dans l'état de l'atmosphère et vers les 10 h du soir, le thermomètre avait remonté de 3°.

Le lendemain, le 31 décembre, quoiqu'il en eut fait encore un peu de gelée pendant la nuit, le mercure se tint dans la journée à + 3½° ; puis il remonta et marquait + ( ) à 11 h du soir ; les vents étaient passés à l'ouest. Nous eûmes un très beau soleil depuis 11 h du matin jusqu'à son coucher, excepté pendant un grain à nuages mamelonnés qui nous donna une grosse grêle très abondante, sans une goutte de pluie.

La température de la mer offre par sa comparaison avec celle de l'atmosphère, des remarques intéressantes. Le 18 octobre[1], je l'avais trouvée encore à 14° *(17,5°C)*, mais le 22, elle était descendue à 11° *(13°C)*. Elle dut se maintenir ensuite à peu près telle, quoique l'air se refroidisse au soir et descendit jusqu'à 8½° *(10,5°C)* de température ; ce qui faisait, pendant la nuit une différence de 3 à 4 degrés vraisemblablement entre l'atmosphère et la mer.

On voit quelquefois des trombes d'eau dans la mer qui avoisine les îles de Houat et d'Hédic. M^r^ Mahéo m'a cité celle qu'il observa en 1824 vers la fin d'août qui formait une colonne de plus de 10 pieds *(3,2 m)* de diamètre, laquelle partant de la mer allait se terminer dans un nuage. Ce qui est bien remarquable, c'est qu'il ne faisait pas de vent et que le ciel était serein partout ailleurs. Elle venait vers l'île

[1] 18 octobre 1825 : à cette date l'auteur était à Belle-Île, et non à Houat.

suivant une direction du N.-E. au S.-O. Aux approches de la côte, où elle finit à une demi-lieue environ du rocher Genaiteu, la partie supérieure de la colonne s'était rompue et dissipée, mais la base restait seule, sous la forme d'un cône inversé, qui se maintint ainsi pendant un quart d'heure environ, en continuant de s'avancer vers la terre. L'on eut dit d'un autel qui se promenait sur la surface de la mer dont celui-ci avait fini à son tour par se séparer en totalité. Cet intervalle pouvait avoir 12 pieds *(3,8 m)* lorsque le météore finit en se dissipant en une vapeur lumineuse que Mr Mahéo comparait à l'arc-en-ciel. Lorsque la colonne était entière, elle offrait le plus beau coup d'œil par l'éclat de quelques-unes des nuances de l'arc-en-ciel dont elle se colorait ; en outre, par l'eau qu'elle puisait dans la mer et qu'on voyait intérieurement, en raison de sa transparence, monter jusqu'au nuage où elle se terminait. Cette ascension de l'eau présentait un spectacle si curieux que Mr Mahéo fit appeler les habitants pour jouir de sa vue. La colonne se conserva entière pendant ¼ d'heure ou plus ; tout autour de sa base, la mer, qui était ailleurs fort calme, se trouvait étrangement agitée et couverte d'écume. Il est probable que ces lueurs irisées étaient produites par la quantité d'électricité qui accompagne le météore.

Considérations politiques

Utilité de l'île d'Houat pour la France, par les avantages que l'ennemi retire de son état d'abandon, *primo occupanti* ; nécessité d'y construire deux nouveaux forts et de réparer les trois anciens.

L'île de Houat n'est rien par elle-même en raison de son étendue, de sa faible population, en outre, par le défaut de port où les navires trouveraient un refuge assuré contre la tempête : mais elle est d'une haute importance pour la France pendant la guerre, par la position au milieu du passage des caboteurs entre la pointe de Quiberon et Belle-Île en mer. Tous les navires de la Bretagne occidentale qui veulent atteindre la Loire, tous ceux qui ont pris à Bordeaux ou à Nantes un chargement pour quelque port du Finistère ou de la Manche, enfin tous ceux qui sortent du Morbihan, ne peuvent suivre d'autre route que de passer entre Houat et Belle-Île ou bien entre Houat et les côtes du Morbihan. Il en résulte qu'en laissant cette île à la disposition de l'ennemi, ainsi que celle d'Hédic, c'est lui livrer, en quelque sorte, la clef de notre commerce par le cabotage, parce que la station qui viendra s'établir dans la rade foraine qui est à une lieue environ de la côte nord de l'île, pourra de là comprimer, comme elle l'a fait, toutes nos communications, trouvant un ancrage par 12 et 13 brasses *(20 m)* d'eau sur un fond d'excellente tenue. En outre, la mer n'y est jamais très impétueuse, l'île de Houat étant une barrière contre laquelle viennent se briser les flots du large soulevés par la tempête.

C'est d'après ces considérations que ce point est devenu le centre de la station anglaise sur cette partie de la côte de Bretagne, pendant tout le temps qu'a duré la guerre. L'île de Houat, abandonnée par le gouvernement français, s'est trouvée alors à la merci de l'ennemi auquel elle offrait de grandes ressources par l'eau douce qu'il y rencontrait pour approvisionner ses vaisseaux ; en outre, pour le bétail, bœufs et vaches, qui offrait de la viande fraîche à ses équipages. N'ayant point cette île à leur disposition quand les approvisionnements de la flotte auraient manqué, il eût fallu que ses navires retournent vers leurs ports, ou bien fussent

relevés à des époques déterminées, ce qui eût du moins aggravé le service du blocus.

Disposant de tout chez les Houatais, l'Anglais prenait même jusqu'à des chaloupes pour tenir bloqués plus étroitement nos petits bâtiments le long de la côte : et par cette ruse, ils se sont emparés d'une infinité de chasse-marée qui, ne croyant voir que des pêcheurs de Houat dans la baie, continuaient leur navigation, tombaient bientôt à la merci d'un bâtiment chargé de soldats ennemis.

Telles sont les funestes conséquences de l'abandon de ce point, quant aux relations extérieures. Mais il en a eu, comme il en aurait encore d'aussi graves pour le gouvernement pendant une nouvelle guerre. Le Breton est dans nos campagnes un homme parfaitement ignorant et non inquiet, religieux, entraîné par cette routine séculaire dans laquelle il veut naître et mourir, dénué de cette capacité qui le rendrait capable de reconnaître ses véritables intérêts : alors qu'un intrigant agisse dans la campagne, surtout mettant en avant un prétexte religieux, il lui sera toujours facile d'aveugler les esprits bornés qui, en servant ses intérêts, croiront servir la cause de Dieu et, nouveaux martyrs, se sacrifier pour la religion. Il est aisé de concevoir maintenant toute la facilité avec laquelle on peut remuer cette masse courageuse d'individus sur le continent et l'expérience a appris au gouvernement tous les obstacles qu'il pouvait en éprouver dans ses desseins et la difficulté de calmer ces foyers d'insurrection. C'est par l'île d'Houat qu'ils étaient alimentés ; c'est encore l'île d'Houat et celle d'Hédic sa voisine qui ont fourni leurs chaloupes pour les nombreux transports de fusils et poudres qui ont armé nos campagnes : ce sont les pauvres Houatais et Hédicais, au péril de leur vie, que les Anglais ont forcé de faire tous ces transports ; c'est chez eux qu'arrivaient les Français ennemis du gouvernement et qu'ils attendaient le moment favorable pour aborder la côte de France ; enfin, c'est par les vaisseaux anglais de la baie de Quiberon, stationnés devant Houat que s'opérait toute la communication de l'armée royale avec l'Angleterre. Voilà de bien graves motifs pour que le gouvernement français considérât avec une attention sérieuse toute l'importance de l'occupation de

cette île inapparente et de celle d'Hédic, encore moindre ; pour soustraire ces îles à l'ennemi, il faut les faire fortifier : elles l'étaient autrefois, mais les Anglais ont fait sauter leurs bastions négligés. Pourquoi ne les rétablirait-on pas aujourd'hui que la paix nous offre toutes les facilités possibles ? Autrement, au premier signal de la guerre, ces deux îles seront encore perdues pour nous !

Il faut à Houat, 1er : rétablir la citadelle, 2e : la batterie du port Schudell ainsi que celle de Beg-en-Gorley. Celle-ci fut construite pendant la guerre par les Anglais ; comme ils en firent les remparts simplement avec des sacs remplis de terre, il n'en reste plus maintenant qu'un simple cordon de terre peu élevé au-dessus du sol. En placer au moins une sur la presqu'île du Béniguet ou du moins à son entrée où elle empêcherait l'accès à deux anses opposées. Enfin, en construire une nouvelle à la presqu'île de Toul er Brer, où elle concourrait avec la citadelle à défendre la rade, en même temps celle-ci empêcherait l'approche de l'anse de Treac'h Salus. La carte de Cassini indique sur Toul er Brer le château d'Esterneguy dont personne ne m'a parlé dans le pays : ceci prouve qu'on avait senti la nécessité d'y établir autrefois un fort. Ces cinq forts bien armés et dont les batteries pourraient se croiser partout, suffiraient avec 12 à 1500 hommes[1] de garnison à défendre Houat contre toute espèce d'attaque. Une fois fortifié, ce point aurait encore l'avantage d'empêcher Belle-Île de se trouver aussi isolée pendant la guerre, parce qu'il y a une foule de moments où l'on pourrait communiquer d'un endroit à l'autre sans que la station ennemie pût s'y opposer. Si l'on objectait que les canons de ces forts de la côte nord de Houat n'empêcheraient pas l'établissement de l'ennemi dans la baie de Quiberon, cela n'infirme en rien l'avantage pour la France de diminuer si puissamment les moyens qu'il a de prendre pour ainsi dire domicile devant notre côte, au milieu de nos possessions. Comme nos combats sur mer n'ont pas toujours été brillants, ce serait rendre un service à l'état d'introduire dans la marine des innovations qui nous donneraient la faculté

[1] 1 500 soldats en garnisons sur Houat !

d'aller à l'ennemi contre vents et marées et trouver les moyens de lutter contre lui, sans être obligés de subir une de ces manœuvres auxquelles les Anglais ont dû leurs succès. Voilà les bateaux à vapeur inventés ! Pourquoi ne feraiton pas des batteries à vapeur qu'on établirait dans divers ports, même dans les anses de la côte, pour protéger le cabotage. En armant ces batteries avec des canons de gros calibre, avec des mortiers placés horizontalement, l'on irait à volonté canonner, bombarder à bout portant la station ennemie surtout lorsqu'elle serait maîtrisée par des vents contraires ou des calmes. Une toiture horizontale en fer et les bordages latéraux de cette batterie étant aussi recouverts en barres de fer, d'une grosseur donnée pour être à l'abri du boulet; ils garantiraient du feu de l'ennemi les artilleurs, lorsqu'ils voudraient accoster les navires. En outre, en tenant ces batteries flottantes élevées le moins possible audessus de l'eau, leur feu n'en deviendrait que plus fatal à l'ennemi. Pour peu de hauteur, il se soustrairait encore à ses coups et les boulets de vaisseaux, partant d'un point plus élevé, ne frapperaient que la seule toiture, glisseraient pardessus et iraient se perdre au loin dans la mer[1].

Voilà les idées que je lègue au corps du génie : c'est à des officiers de les examiner et de voir si leur exécution est aussi possible qu'il me semble. Pour moi, je dirigerai toujours mes recherches et mes méditations au profit de la science et de mon pays. C'est le terme que je m'impose et mon but sera rempli si je puis leur être utile.

[1] Etonnante anticipation pour 1826 : les premières batteries flottantes, telles que décrites par l'auteur, furent construites en 1855, 30 ans plus tard, par la marine française pour la guerre de Crimée. Les trois batteries, « *Dévastation* », « *Tonnante* » et « *Lave* » furent dirigées sur le fort côtier de Kinburn qu'elles ravagèrent tout en ne subissant que des dégâts négligeables du fait des tirs de la défense.

Annexes

- **Liste floristique de Houat**
  J.-M. Bachelot de la Pylaie

- **Catalogue des poissons**
  J.-M. Bachelot de la Pylaie

- **Notice sur l'île de Sein**
  J.-M. Bachelot de la Pylaie

- **Le Carême Impromptu**
  J.-B. L. Gresset

- **Bibliographie**

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

LISTE FLORISTIQUE DE HOUAT

Extraite de « Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hoedic »

1826

Espèces citées par l'auteur et classées selon leur nom scientifique actuel. La dernière colonne indique si l'espèce est identifiée (O : oui, N : non) dans l'inventaire du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), Division WT 04 comprenant Houat et une partie de Hoedic.

Nom scientifique actuel	Nom scientifique Bachelot de la Pylaie	Nom commun	CBNB
Aetheorhiza bulbosa	*Leontodon bulbosum*	Crépis bulbeux	O
Ajuga reptans	*Ajuga reptans*	Bugle rampante	N
Allium sphaerocephalum	*Allium sphaerocephalum*	Ail à tête ronde	O
Ammophila arenaria	*Arundo arenaria*	Oyat	O
Anagallis arvensis	*Anagallis rubra*	Mouron des champs	O
Aphanes arvensis	*Aphanes arvensis*	Alchémille des champs	N
Armeria maritima	*Statice armeria*	Armérie maritime	O
Arum maculatum	*Arum vulgare*	Gouet maculé	N
Asphodelus albus	*Asphodelus albus*	Asphodèle blanc	O
Asplenium billotii	*Asplemium lanceolatum*	Asplénium lancéolé	O
Asplenium marinum	*Asplenium maritimum*	Asplénium marin	O
Bellis perennis	*Bellis perennis*	Pâquerette	O
Brachypodium pinnatum	*Bromus pinnatus ou corniculatus*	Brachypode penné	O
Callitriche palustris	*Callitriche nervosa Nob. (Callitriche aquatica)*	Callitriche aquatique	N
Carduus nutans	*Carduus nutans*	Chardon penché	O
Carduus tenuiflorus	*Carduus crispus ou tenuiflorus*	Chardon à petits capitules	O
Carex arenaria	*Carex arenaria*	Laîche des sables	O
Carthamus lanatus	*Carthamus lanatus*	Carthame laineux	O
Cerastium semidecandrum	*Cerastium semidecandrum*	Céraiste des sables	N
Chamaemelum nobile, Anthemis nobile	*Anthemis*	Camomille	O
Cochlearia danica	*Cochlearia danica*	Cranson du Danemark	O
Coincya cheiranthos	*Sinapis*	Moutarde giroflée	O

Nom scientifique actuel	Nom scientifique Bachelot de la Pylaie	Nom commun	CBNB
Conium maculatum	*Conium vulgare*	Grande ciguë	O
Crambe maritima	*Crambe maritimum*	Chou maritime	O
Crassula tillaea	*Tillaea muscosa*	Tillée mousse	O
Crithmum maritimum		Criste marine, Casse-pierre	O
Cynoglossum officinale	*Cynoglossum*	Cynoglosse, Langue de chien	?
Cytisus scoparius	*Genista scoparia*	Genêt à balais	O
Dactylis glomerata	*Dactylis glomerata*	Dactyle	O
Dactylis glomerata var. hispanica	*Dactylis hispanica*	Dactyle	
Datura stramonium	*Datura stramonium*	Datura stramoine	N
Dianthus gallicus		Œillet maritime	O
Digitalis purpurea	*Digitalis purpurea*	Digitale pourpre	O
Dittrichia viscosa,	*Erigeron viscosum*	Inule visqueuse	N
Ephedra distachya	*Ephedra*	Raisin de mer	O
Erodium cicutarium	*Geranium cicutarium*	Erodium à feuille de ciguë, Cicutaire	O
Eryngium campestre	*Eryngium vulgare*	Panicaut champêtre, Chardon roulant	O
Eryngium maritimum	*Eryngium glaucum*	Panicaut maritime, Chardon bleu	O
Festuca ovina	*Festuca ovina*	Fétuque ovine	N
Frankenia levis	*Frankenia levis*	Bruyère marine, frankénie lisse	O
Geranium colombinum	*Geranium colombinum*	Géranium colombin	O
Geranium purpureum (?)	*Geranium robertianum-parviflorum Nob.*	Géranium pourpré	O
Glaucium flavum	*Glaucium luteum*	Pavot cornu	O
Hedera helix	*Hedera helix*	Lierre	O
Helychrisum stoechas (probablement)	*Helychrisum arenarium*	Immortelle stoechas, immortelle des sables	O
Hieracium pilosella	*Hieracium pilosella*	Epervière	O
Holcus mollis	*Holcus mollis*	Houque molle	?
Hyosciamus niger	*Hyosciamus niger*	Jusquiame noire	?
Juncus acutus	*Juncus acutus*	Jonc aigu	O
Leontodon hispidus	*Leontodon hispidum*	Liondent poilu	N
Ligustrum vulgare	*Ligustrum vulgare*	Troène	O
Limonium bellidifolium	*Statice bellidifolia*	Statice, lavande de mer	N
Lonicera periclymenum	*Xylosteon*	Chèvrefeuille	O

Nom scientifique actuel	Nom scientifique Bachelot de la Pylaie	Nom commun	CBNB
Lotus corniculatus (?)	*Lotus maritimus incanus*	Lotier corniculé	O
Lythrum portula	*Peplis portulaca*	Péplis faux-pourpier	O
Mathiola sinuata	*Cheiranthus sinuatus*	Giroflée des dunes	O
Mibora minima	*Mibora minima*	Mibore printanière, Poils de chats	O
Montia fontana	*Montia fontana*	Montia des fontaines	O
Myosotis arvensis	*Myosotis arvensis*	Myosotis des prés	N
Ophioglossum lusitanicum		Ophioglosse du Portugal, Langue de serpent	O
Ornithopus perpusillus	*Ornithopus perpusillus*	Ornithope pied-d'oiseau	O
Osmunda regalis	*Osmunda regalis*	Osmonde royale	O
Otanthus maritimus	*Diotis candissima*	Diotis maritime	O
Pancracium maritimum	*Pancratium maritimum*	Lys des sables	O
Phleum arenarium	*Phleum arenarium*	Fléole des sables	O
Phragmites australis, Arundo phragmites	*Arundo phragmitica*	Phragmite commun, roseau à balai	O
Plantago coronopus	*Plantago coronopus*	Plantain corne de cerf	O
Plantago lanceolata var. lanuginosa	*Plantago lanceolata var. hirsuta*	Plantain lancéolé hirsute	
Plantago lanceolata	*Plantago lanceolata*	Plantain lancéolé	O
Platanthera bifolia	*Orchis bifolia*	Platanthère à deux feuilles	N
Poa annua	*Poa annua*	Pâturin	O
Poa pratensis (?)	*Poa arvensis*	Pâturin	O
Polypogon monspeliensis	*Polypogon monspeliense*	Polypogon de Montpellier	N
Prunus spinosa	*Prunus spinosa*	Prunellier	O
Pteridium aquilinum	*Pteris aquilina*	Fougère aigle	O
Pyrus communis		Poirier sauvage	N
Ranunculus bulbosus	*Ranunculus bulbosus*	Renoncule bulbeuse	O
Ranunculus ficaria	*Ranunculus ficaria*	Ficaire fausse-renoncule	O
Ranunculus hederaceus	*Ranunculus hederaceus*	Renoncule lierre	N
Ranunculus repens	*Ranunculus repens*	Renoncule rampante	O
Rosa pimpinellifolia	*Rosa spinosissima*	Rose pimprenelle	O
Rubia pregrina (probablement)	*Rubia tintoria*	Garance voyageuse	N
Rubus fruticosus	*Rubus fruticosus*	Ronce	O
Rumex acetosa	*Rumex acetosa*	Oseille sauvage, surette	O

Nom scientifique actuel	Nom scientifique Bachelot de la Pylaie	Nom commun	CBNB
Rumex acetosella	*Rumex ovina*	Petite oseille, Oseille des brebis	O
Rumex crispus	*Rumex crispus*	Oseille à feuilles crispées	O
Rumex pulcher	*Rumex pulcher*	Oseille gracieuse	O
Ruscus aculeatus	*Ruscus aculeatus*	Fragon petit-houx	O
Salix sp.	*Salix*	Saule	
Salvia verbenaca	*Salvia verbenaca*	Sauge fausse-verveine	O
Sanguisorba officinalis	*Pimpinella officinalis*	Sanguisorbe officinale	N
Scilla verna	*Scilla verna*	Scille de printemps	N
Sedum acre	*Sedum acre*	Sédum âcre, orpin	O
Sedum anglicum	*Sedum anglicum*	Sédum des Anglais	O
Senecio vulgaris	*Senecio vulgaris*	Séneçon vulgaire	O
Sherardia arvensis	*Sherardia arvensis*	Schérardie	O
Silene dioica	*Lychnis dioica*	Lychnis dioïque	O
Silene uniflora, Silene maritima		Silène maritime	O
Sonchus asper	*Sonchus asper*	Laiteron épineux	O
Spergula arvensis	*Spergula arvensis*	Spergule des champs	O
Spergularia media	*Arenaria maritima*	Spergulaire marginée	N
Spergularia rubra	*Arenaria rubra*	Spergulaire rouge	O
Spiranthes estivalis	*Spiranthes estivalis*	Spirante d'été	N
Stachys officinalis	*Betonica officinalis*	Bétoine, épiaires	N
Stellaria media	*Alsine media Lin*	Mouron des oiseaux	O
Teucrium scorodonia	*Teucrium scorodonia*	Germandrée, sauge des bois	O
Trifolium subteraneum	*Trifolium subteraneum*	Trèfle souterrain	O
Tuberaria guttata, Helianthemum guttatum	*Cistus gutattus*	Hélianthème tacheté	O
Ulex europaeus	*Ulex europeus major, Ulex vernalis Thore*	Ajonc d'Europe	O
Ulex eur. maritimus (?)	*Ulex elatius*	Ajonc prostré	N
Ulex minor	*Ulex autumnalis,*	Ajonc nain	N
Umbilicus rupestris	*Cotyledon umbilicus veneris*	Ombilic à feuilles pendantes	O
Veronica hederaefolia	*Veronica hederaefolia*	Véronique à feuille de lierre	O
Vicia	*Vicia*	Vesce	
Vincetoxicum hirundinaria	*Asclepias nigra*	Dompte-venin	O

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

CATALOGUE DES POISSONS

Extrait de « Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hoedic »

1826

Espèces citées par l'auteur et classées selon leur nom scientifique. Les noms bretons sont ceux relevés par le naturaliste en 1826 et, en correspondance, ceux de Alain Le Berre dans « Ichtyonomie bretonne », communiqués par Pierre Arzel.

Nom scientifique actuel	**Nom commun actuel**	**Nom commun Bachelot de la P.**	**Nom breton actuel**	**Nom breton Bachelot de la P.**
Acipenser sturio	Esturgeon	Esturgeon	Sturjon, sturj	
Atherina presbyter	Athérine, prêtre (faux éperlan)	Prêtrau ou petit prêtre	Beleg	Belec
Belone belone	Orphie	Aiguillette	Anguilhen	Angulien
Blennius gattorugine	Blennie (cabosse)			Habosse
Blennius sp.	Blennies			Laontec (haboss)
Centrolabrus exoletus	Courlazeau	Courazeau	Kourlazenn	Corlazin
Clupea harengus	Hareng	Hareng		
Conger conger	Congre (sur roche)	Congre noir	Silienn du	Congre-du
Conger conger	Congre (sur sable)	Congre	Silienn gwenn	Congre-guen
Cottus scorpius	Chabot (ou Baudroie)	Crapaud de mer		Mordosec
Dasyatis pastinaca	Raie terre	Carrelet	Garvleiz	Garreléa'hr
Echiichthys vipera	Vive	Vive	Pesk mare	
Gadus morua	Morue	Morue	Moru	
Gobius paganellus ?	Gobie ?			Nidregen
Labrus berggylta	Vieille	Vieille	Grac'h	Oura'hr:
Labrus bimaculatus	Coquette			Damesell
Labrus bimaculatus	Coquette mâle	Evêque	Taro grac'h (vieille taureau), Tad grac'h (vieille père)	Tade groa'hr

Nom scientifique actuel	Nom commun actuel	Nom commun Bachelot de la P.	Nom breton actuel	Nom breton Bachelot de la P.
Lophius piscatorius	Baudroie, lotte, marache		Mor touseg (crapaud de mer)	Gouliat, mordosec
Merluccius merluccius	Merlu	Merlu	Merluch	Merlus
Molva molva	Lingue	Julienne	Morlean	
Mullus surmuletus	Rouget	Rouget	Meilh ruz	
Pagellus erythrinus	Pageot	Moine	Beg moan ?	Peske-nehuic (poisson nouveau)
Pagellus erythrinus	Pageot commun (ou Dorade grise ?)		Shturk	Sehturp
Petromyzon marinus	Lamproie	Lamproie		
Phocoena phocoena	Marsouin	Marsouin, souffleur	Moroc'h	Nu'hrmourre
Pleuronectes platessa	Plie, Carrelet	Plie	Lizenn	Plaisen
Polachius polachius	Lieu jaune	Lieu	Leonog	Léanec
Polachius polachius	Lieux jaunes, petits	Officier		
Prionace glauca	Requin peau-bleu	Chien de mer	Morhast	Moroste
Psetta maxima	Turbot	Turbot	Turbodenn	Durbokien ou dourboutenn
Raja sp.	Pocheteau	Posteau	Travank	Dravant ou drahouant
Raja sp.	Raie	Raie	Rae	
Raniceps raninus	Grenouille de mer ?			Houg
Roccus labrax	Bar	Bar	Drenneg	Drennec
Sardina pilchardus	Sardine	Sardine		
Scomber scombrus	Maquereau	Maquereau	Brezell	Berell
Scophthalmus rhombus	Barbue	Alèze	Alesenn ou rouzenn	Alézen
Scyliorhinus canicula	Roussette petite, chat gris	Chat de mer	Kar kouz	Ha'hr rousse (chat roux)
Scyliorhinus stellaris	Roussette grande			
Solea solea	Sole	Sole	Garlizenn	Veillen
Sparus aurata	Dorade royale, thalien			Pien melin (tête jaune)
Spondyliosama cantharus	Dorade grise juvénile		Peulon	Pelon, plomb
Spondyliosoma cantharus	Dorade grise	Dorade		Doradien

Nom scientifique actuel	**Nom commun actuel**	**Nom commun Bachelot de la P.**	**Nom breton actuel**	**Nom breton Bachelot de la P.**
Squalus acanthias	Aiguillat		Spineg	Spinec
Squatina squatina	Ange	Ange	Ael	Scouezec
Torpedo marmorata	Torpille	Torpille	Sourt sourdil	Sourdon (qui engourdit)
Trigla lucerna	Grondin perlon	Grondin	Kourn	Gronding
Trisopterus luscus	Tacaud	Tacaud	Mouleg, Boc'hig	Bohec
?	Poisson à fleur de Lys	Poisson à fleur de Lys		
Mythologie ?	Enorme poisson ?	Enorme poisson	Pesk braz	
Mythologie ?	Béluga légendaire?	Dauphin (à écaille)		Dauphing
sp.	Labridé?			Holên (Goubien à Houat)
sp.	Loche	Loche		Lochen

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

NOTICE SUR L'ILE DE SEIN

que j'adressais, le 21 avril 1846, à M. Aymar de Blois, Président de la Société d'Archéologie du département du Finistère.

1846

Le 31 janvier 1846 j'ai quitté le continent pour faire une seconde visite à l'île de Sein, qui m'avait déjà retenu quarante jours en 1822 par les attraits de sa flore pélagienne. Depuis ce temps sa population s'est accrue de plus d'un sixième, étant aujourd'hui de 500 habitants environ, tandis que l'île, dévorée par l'océan, perd annuellement de son étendue. Dans deux siècles, il n'en restera peut-être que des lambeaux car à peine ai-je reconnu l'isthme du Menec qui rattache sa partie occidentale, c'est-à-dire celle de Saint Corentin ou du phare, à celle du port.

Outre les deux menhirs nommés « les deux prêcheurs » ou « causeurs » et les restes d'un autre système celtique que je connaissais, sur lequel on a érigé la croix, j'ai découvert des monuments analogues en trois autres endroits. Tout absorbé que j'étais par la botanique, ils m'avaient échappé jadis de même que la roche vacillante du Minéonoc, si bizarre, et un bloc plus volumineux encore dans les rochers de Cador, également équilibré. Il y a, sur la route du phare au port, une roche piquée qui s'était effacée de ma mémoire et à laquelle les habitants conservent le nom de menhir : elle semble destinée à signaler un système érigé tout près, de l'autre côté de la route. Ces pierres monumentales n'eussent pas échappé à M. de Fréminville[1], s'il eût visité l'île de Sein. Je ne dois pas omettre la butte du Roujou, qui m'a paru un ancien tumulus. C'est sur son sommet que M. Beautemps-

[1] Préhistorien avec le quel l'auteur entretenait des relations difficiles…

Beaupré[1] avait érigé son point trigonométrique lorsqu'il levait la carte hydrographique de l'île et des écueils qui l'environnent.

Cette île ne se rattache au climat de la France que par ses vents d'Est qui y apportent quelques gelées, ce qui n'a même pas lieu tous les ans, et par les vents de N.-O. qui amènent les giboulées de mars avec du grésil et de la neige. Alors la température hiémale[2] qui est de + 9 à 10 degrés *(7 à 8°C)* par les vents de Sud et de S.-O., descend à 5 et 3 *(4 et 2°C)* parce que celle de l'océan vient mitiger les froids et les chaleurs.

Sous cette influence, la vie végétale, comme suspendue vers la fin de l'automne, se réveille dans les eaux dès le mois de janvier et les grandes espèces de plantes marines telles que les calcognes (dont le pied tient lieu de bois de corde[3] aux habitants lorsqu'il est sec) commencent à pousser leur feuille terminale en éventail ; mais l'ancienne reste encore au sommet de la nouvelle, jusqu'à la fin avril qui est ordinairement l'époque de sa chute. Les tiges ou stipes de ces grandes laminaires[4] atteignent communément un mètre et demi de hauteur. Les centaines de milliers que la mer rejette sur ses bords pendant l'hiver montrent quelle épaisse forêt elles forment au fond de l'océan. Ce mot de forêt me rappelle qu'une tradition assez curieuse veut que l'île entière ait été jadis couverte d'une forêt de chênes ! Mais qui pourrait se l'imaginer, lorsque nous n'y voyons plus aujourd'hui d'autres végétaux ligneux que quelques ronces chétives et de rares touffes d'ajoncs affaissés sur le sol[5] ?

Sa géologie est digne d'intérêt par des gneiss ou granites stratifiés qui composent des convexités médiocres et uniformes sur toutes les saillies qui constituent ses caps. Les plus

[1] Charles François Beautemps-Beaupré (1766 – 1854), « *père de l'hydrographie* » auteur des cartes marines réalisées entre 1816 et 1838.
[2] Hivernale.
[3] Bois de chauffage.
[4] Probablement *Laminaria hyperborea.*
[5] La recherche de combustible par les îliens et le surpâturage ne pouvaient guère engendrer d'autre couvert végétal. Problématique de toutes les îles à cette époque !

élevées sont couronnées d'énormes blocs d'un granite à gros éléments, hauts de 5 à 9 mètres, de formes diversifiées et souvent bizarres, qui semblent provenir d'une autre époque géologique.

L'humus ou terre végétale est presque sans profondeur, noirâtre, sablonneux, fort léger : tantôt il repose sur le rocher même, tantôt sur une couche alluvienne, composée d'une argile graveleuse, endurcie par un oxyde de fer et contenant des cailloux roulés. Mais tandis que ceux-ci ont partout une disposition couchée ou confuse lorsqu'ils sont allongés, ici nous les voyons au contraire dans une position verticale ou oblique ! … phénomène dont il est difficile de se rendre compte. C'est sur la tranche de la côte de Portz-Veder que j'ai fait cette curieuse observation. Comme cette formation ne présente aucun débris de corps organisés, serait-elle antédiluvienne ?

Quant à la botanique terrestre, elle se réduit à quelques espèces qui échappent à la dent des vaches affamées qui languissent sur ce triste lambeau de terre. A mer basse, celles-ci venaient presque me disputer les gouesmons délicats dont j'ai enrichi mon herbier et je dois avouer qu'elles herborisent, à leur façon, tout aussi bien que les plus savants botanistes. J'ai vu ces pauvres bêtes réduites à ronger le tissu cellulaire du pied des calcognes, à défaut de gouesmon, pendant la marée haute. Ce bétail est maigre et chétif à faire pitié ; je vous en donnerai une idée en vous disant que chaque vache ne pèse guère que 200 à 250 livres. Les gouttes de lait qu'on réussit à faire sortir de leurs mamelles presque invisibles, ont le goût du gouesmon dont elles font leur nourriture. Après Saint Guénolé et M. le Recteur, ces vaches sont les idoles des ménagères et ne sont pas moins sacrées pour elles que n'était pour les Egyptiens le bœuf Apis.

C'est sur les femmes que pèse tout le soin des travaux agricoles. Ce sont elles qui labourent, qui sèment, qui font la récolte. Elles ont la force et la taille qui est d'ordinaire le partage des hommes. Aux soins domestiques usités partout, il s'en réunit un nouveau qui est particulier à l'île, c'est celui

de faire la mouture. Chaque soir, les filles de la maison ont la corvée pénible de préparer la provision de farine d'orge ou de seigle qui doit servir à la confection du pain. La pomme de terre et le poisson sec complètent le régime alimentaire de la famille car le poisson frais est transporté à Brest ou à Audierne, et c'est avec l'argent de sa vente que le père approvisionne sa maison des objets de première nécessité. Comme l'île ne produit guère qu'un tiers des céréales qu'elle consomme, sans cette industrie et les secours que le gouvernement distribue, peut-être d'une manière trop parcimonieuse, on verrait les habitants réduits à mourir de faim.

Partout où l'on a rencontré quelque peu de terre productive, elle a été comme tamisée pour être mise en culture. Ces cultures sont ou des céréales ou des légumes ; ces derniers sont protégés par des enclos de murets à pierres sèches d'un mètre de hauteur. Dans chaque jardinet, les choux sont plantés à sa circonférence au pied du muret : les pommes de terre, oignons, navets, panais, poirées et carottes se partagent l'intérieur. On y voit aux angles quelques pieds du *Lavatera arborea*, ou mauve en arbre, en breton malo-bras, qu'on y place comme médicinale.

En raison du partage successif du sol qui se fait entre les membres des familles, il résulte un tel morcellement des propriétés que le relevé cadastral exigerait qu'il fût fait sur une échelle au moins décuple de celle qui est en usage ailleurs afin que toutes ces parcelles presque atomiques pussent y trouver place. Vu de la galerie du phare, c'est à dire d'une hauteur de 35 mètres, cet ensemble de compartiments paraît en quelque sorte comme un cimetière avec toutes ses tombes convexes, mais de longueur inégale. Comme la terre n'a que peu d'épaisseur sur le roc granitique qui fait la base de l'île, on a senti la nécessité de disposer le sol arable en forme de turcie ou petit môle convexe en ramenant au centre la terre végétale. Chaque parcelle se présente ainsi sous la forme d'un oreiller ou d'un traversin dont le milieu s'élève ordinairement à un mètre au-dessus de la naissance de l'arc, de chaque côté : il arrive de là que l'étendue de ces parcelles est déterminée par le creux ou

sillon qui en forme le tracé et qu'aucun espace n'est perdu par l'épaisseur d'une haie ou d'un talus. Cette convexité favorise aussi l'écoulement des eaux auquel il faut pourvoir dans un climat qui est généralement trop pluvieux. Comme le sillon sert en même temps de passage pour l'exploitation, c'est un système ingénieux pour l'économie du sol dont je ne connais pas d'autre exemple. Au temps des cultures, chaque parcelle est labourée à la main avec la houe ou hoyau et très soigneusement dégagée des mauvaises herbes, ainsi que des pierres grosses ou petites qui peuvent s'y rencontrer : les plates-bandes d'un jardin ne sont pas mieux tenues sous ce rapport.

En 1822, j'avais observé qu'un sixième de l'île environ était inculte et que l'ajonc y croissait à près d'un mètre de hauteur. Depuis ce temps, ces friches ont été mises en rapport et produisent d'excellentes récoltes ; elles se trouvaient dans la partie occidentale, c'est à dire aux environs de la chapelle de Saint Corentin et du phare. J'ai été agréablement surpris de cette utile métamorphose.

Je remarque aussi que le confort domestique s'est amélioré et que plusieurs des pauvres chaumières de l'île se sont transformées en maisons couvertes d'ardoises ; il y en a cinq dans ce cas sur la centaine dont se compose l'agglomération. Presque toutes ont leur aire en contrebas du sol extérieur, même jusqu'à 6 décimètres de profondeur. Elles sont basses, n'ont qu'un simple rez-de-chaussée mal éclairé, et se remplissent de fumée dès qu'on allume les gouesmons desséchés qui forment l'unique combustible de cette population. Ces gouesmons sont principalement les *Fucus vesiculosus* et *serratus*, surtout le premier.

Cette fumée lourde et épaisse, produite par leur combustion, forme une atmosphère particulière qui enveloppe la bourgade et se sent d'une demi-lieue sous le vent lorsqu'on se rend au port. S'il était vrai que cette fumée fût préjudiciable à la végétation, l'île n'aurait ni légumes, ni céréales ; mais rien n'en souffre, si ce ne sont les étrangers, car elle est une espèce de condition vitale à laquelle cette population est assujettie : j'insiste sur ce fait parce que le monopole

commercial de la soude a fait soutenir, par des spéculateurs d'Audierne, la proposition contraire.

L'orge et le seigle, qui sont les seules céréales de l'île, sont semés vers la fin de février, à peu près ensemble, et le sol se couvre aussitôt de verdure ; dès le 20 mars environ, la plante atteint trois pouces, (8 à 9 centimètres de hauteur)[1]. La récolte se fait en juillet, un mois plus tôt que sur le continent.

Le tonnerre est rare en été ; il a lieu par des vents qui passent du sud à l'ouest, et en hiver[2] par des grains ou giboulées qui viennent du N.-O. ; mais la foudre n'est jamais tombée dans le pays, selon les habitants.

La neige couvre le continent bien avant d'atteindre cette île : elle n'y arrive même que dans les hivers rigoureux mais elle disparaît bientôt et celle des giboulées se fond pendant sa chute même : cette dernière est apportée par les vents de N.-O., l'autre par ceux de N.-E. Du reste, la température est si douce en hiver, qu'à mon arrivée, c'est à dire le 31 janvier, j'ai trouvé la mauve en arbre chargée de fleurs dans un jardin et que, dans les terrains incultes, j'ai vu le *Cochlearia danica*, l'*Agrostis verna* (*Mibora minima*) en pleine floraison : je me serais presque cru aux Açores.

Répondant à ma demande si l'île avait autrefois porté un autre nom, les habitants m'ont assuré qu'elle avait été de tout temps appelée Enez-Sizun, l'île des Sept-Sommeils. Avis à M. de Fréminville[3]. Des deux parties dont elle se compose, la principale est désignée par le nom de Troquer, et la portion occidentale où se trouvent la chapelle de Saint Corentin et le phare, par celui de Goul-Enez ; elles se relient l'une à

[1] Parenthèse de l'auteur. Ce texte est de 1836, le système métrique introduit en 1795 a mis du temps à se banaliser...

[2] Le y n'est pas utilisé dans ce texte pour « *hiver* ».

[3] (Note de l'auteur) Ce savant fait venir le nom de l'île de Sein du mot Sen ou Hen qui, en langage breton, signifie vieillard. L'étymologie que je présente, et qui est conforme à la manière dont on écrivait anciennement ce nom (Seidhun), se trouve beaucoup plus autorisée, quoiqu'elle s'accorde moins avec le nom latin *Sena Insula*. Ce nom de Seidhun, ou sizun, est demeuré au cap qui fait face à l'île de Sein.

l'autre par l'isthme de Ménée que la mer couvre quelquefois dans ses portions basses et étroites.

Son extension vers le Levant ne forme plus que l'espèce d'îlot nommé Kelaourou sur lequel j'ai rencontré aussi des pierres celtiques analogues à celles qui avoisinent la croix. Le môle, composé de galets qui entourent le port du côté du Midi, se trouve en même temps son bouclier contre les flots et les vents qui arrivent du large : il joignait autrefois l'îlot de Kelaourou ; mais il nous offre aujourd'hui une large rupture contre cet îlot à laquelle on a donné le nom de Pont de Kelaourou. Cette brèche est couverte au quart de la marée montante. L'autre portion du môle, qui confine à l'île de Sein, n'étant pas moins vivement attaquée par l'océan, il est bien à craindre que les flots ne s'y ouvrent un passage car le port serait perdu !

A chaque gros temps, il est en danger.

L'océan empiète si fort sur l'île de tous côtés, que les anciens ont vu des jardins sur le plateau granitique de Bré-ar-Roch, au N.-E. du phare ; il y en avait également sur celui qui rattachait le sol du bourg au rocher nommé le Guerveur et qui ont été emportés depuis mon premier voyage : on aperçoit encore les débris de leurs clôtures. Si ces envahissements continuent, la mer atteindra bientôt le pied du phare, car l'atterrissement de galets qui forme la limite des grandes marées est plus élevé que le sol sur lequel repose l'édifice. La mer a déjà entouré trois fois les champs qui l'avoisinent, savoir : deux fois en 1838 et la troisième en 1842. Cette dernière marée n'était que de 1,10 ; mais elle avait été favorisée par les vents de S.-O. Celle du 25 février dernier, quoique de 1,13, étant restée un peu au-dessous de la ceinture des galets qui protège le sol en culture des parties basses, n'a point occasionné d'autre préjudice que le renversement de quelques clôtures.

L'île devait évidemment s'étendre autrefois sur tout le haut-fond qui se prolonge jusqu'à l'îlot de rochers appelé Milinou, à l'O.-N.-O. du phare, c'est à dire à deux kilomètres à l'occident ; ce nom semble indiquer qu'il fut l'emplacement

de quelques moulins à vent. Un vieillard de 97 ans disait à Jeanne Chouart, sa fille qui en compte maintenant 85, que dans son enfance, il allait cueillir de la poirée dans un jardin situé près le rocher nommé Goelvan, à deux kilomètres de la petite île Guilaou, au S.-E. du port.

J'ai rencontré à l'est du phare un reste de fondation de muraille à chaux et à sable qui m'a paru ancienne.

La chapelle Saint-Corentin a dû être rebâtie au XVII^e^ siècle ; elle est petite et sans intérêt archéologique. Celle de Saint Guénolé au port, qui est la paroisse de l'île, est rebâtie depuis peu d'années et remplace la primitive dont la fondation remonte au XII^e^ siècle. On y voyait une petite statue du patron tenant un navire dans sa main droite ; comme le poignet de cette main était à pivot, le marin qui venait prier Saint Guénolé de lui obtenir un vent favorable donnait au navire la direction pour laquelle il le sollicitait, puis déposait dans le tronc quelques pièces de monnaie. Les Druidesses ou Cènes qui habitaient l'île au temps des Gaulois étaient aussi en possession d'assurer aux nautoniers un vent favorable. La statuette de Saint Guénolé à disparu depuis mon premier voyage.

Le carnaval offre ici un caractère bien exceptionnel en ce que les hommes sont réduits à danser entre eux, M. le Recteur défendant aux femmes le plaisir de la danse. Cette prescription, hors laquelle point de salut, ne doit pas plus être omise dans cette notice que l'usage fort ancien dont je vais parler. Tandis que sur le continent on célèbre le mardi gras, c'est ici le jeudi gras qu'on solennise par un gala que l'on nomme le repas du navire : on a fait venir quelques barriques de vin du port d'Audierne pour ce festin qui a lieu à cinq heures et chaque famille se réunit en conséquence. Après que les différents mets ont satisfait l'appétit des convives, un navire en croûte de pain, qui reste toute l'année suspendu au-dessus de la table, est descendu avec solennité. Alors tout le monde se découvre et le chef de la maison entonne le *Veni Créator* que chacun répète à l'unisson avec un profond recueillement. On suspend ensuite un nouveau

navire, en croûte de pain également, à la place de l'ancien que le maître emporte et jette au feu.

Rien de plus naturel, ni de plus juste, que cet hommage rendu solennellement à l'instrument de la navigation quand on songe que cette industrie est l'âme et toute la vie de ces insulaires, dont les secours sont si précieux aux malheureux naufragés.

Je me borne pour le moment, à cette simple esquisse mais chaque jour j'amasse des matériaux pour ne laisser à glaner après moi sur l'île de Sein que le moins possible, tant en archéologie qu'en botanique.

Quand j'aurai prolongé quelques temps encore mes travaux, je reviendrai compléter l'archéologie des environs de Douarnenez où il n'y a peut-être pas moins d'antiquités romaines que dans certaines contrées de l'Italie. De là, je reviendrai à Quimper.

En attendant mon retour, Monsieur et savant confrère, je vous prie d'assurer les personnes qui veulent bien penser à moi, que partout où il y a des recherches à faire en archéologie ou en histoire naturelle, je mange le pain d'orge et le poisson salé avec autant de plaisir que les gourmets savourent au Palais Royal, les dindes truffées ou les ortolans.

Jean-Baptiste Louis Gresset

LE CARESME IN-PROMPTU.

1735

Sous un Ciel toujours rigoureux,
Au sein des flots impétueux,
Non loin de l'Armorique Plage,
Il est une ifle, affreux rivage,
Habitacle marécageux,
Moitié peuplé, moitié fauvage,
Dont les Habitants malheureux,
Séparés du refte du monde,
Semblent ne connoître que l'Onde,
Et n'être connus que des Cieux.
Des nouvelles de la Nature
Viennent rarement fur ces bords ;
On n'y fçait que par aventure,
Et par de très tardifs rapports,
Ce qui fe passe fur la terre,
Qui fait la paix, qui fait la guerre,
Qui font les vivans et les morts.

De cette étrange réfidence
Le curé, fans trop d'embarras,
Enféveli dans l'indolence
D'une héréditaire ignorance,
Vit de Baptêmes, de trépas,
Et d'Offices qu'il n'entend pas.
Parmi les Notables de l'Ifle
Il eft regardé comme habile
Quand il peut dire, quelquefois
Le mois de l'An, le jour du Mois.
On va penfer que j'exagère,
Et que j'outre ce caractère ;
« Quelle apparence ? dira-t'on ;
« Quelle ifle affez abandonnée
« Ignore le tems de l'année ?
« Non, ce trait ne peut être bon
« Que dans une ifle imaginée
« Par le fabuleux Robinfon.

De grâce, Cenfeur incrédule,
Ne jugez point fur ce foupçon ;

Sous un Ciel toujours rigoureux,
Au sein des flots impétueux,
Non loin de l'Armorique Plage,
Il est une île, affreux rivage,
Habitacle marécageux,
Moitié peuplée, moitié sauvage,
Dont les Habitants malheureux,
Séparés du reste du monde,
Semblent ne connaître que l'Onde,
Et n'être connus que des Cieux.
Des nouvelles de la Nature
Viennent rarement sur ces bords ;
On n'y sait que par aventure,
Et par de très tardifs rapports,
Ce qui se passe sur la terre,
Qui fait la paix, qui fait la guerre,
Qui sont les vivants et les morts.

De cette étrange résidence
Le curé, sans trop d'embarras,
Enseveli dans l'indolence
D'une héréditaire ignorance,
Vit de Baptêmes, de trépas,
Et d'Offices qu'il n'entend pas.
Parmi les Notables de l'Île
Il est regardé comme habile
Quand il peut dire, quelquefois
Le mois de l'An, le jour du Mois.
On va penser que j'exagère,
Et que j'outre ce caractère ;
« Quelle apparence ? Dira-t-on ;
« Quelle île assez abandonnée
« Ignore le temps de l'année ?
« Non, ce trait ne peut être bon
« Que dans une île imaginée
« Par le fabuleux Robinson.

De grâce, Censeur incrédule,
Ne jugez point sur ce soupçon ;

Un Fait narré fans fiction
Va vous enlever ce fcrupule :
Il porte la conviction ;
Je n'y mettrai que la façon.

Le curé de l'ifle fufdite,
Vieux Papa, bon Ifraëlite,
(N'importe quand advint le cas)
N'avoit point, avant les Etrennes,
Fait apporter de nos climats
De Guid'ânes ni d'Almanachs
Pour le guider dans fes Antiennes,
Et régler fes petits Etats.
Il reconnut fa négligence ;
Mais trop tard vint la prévoyance.
La faifon ne permettoit pas
De faire voile vers la France :
Abandonnée aux noirs frimats,
La mer n'étoit plus praticable ;
Et l'on n'efperoit les bons vents
Qui rendent l'Onde navigable,
Et le Continent abordable,
Qu'à la naiffance du Printems.

Pendant ces trois mois de tempêtes,
Que faire fans Calendrier ?
Comment placer les jours de Fêtes ?
Comment les différencier ?
Dans une pareille méprife,
Quelque autre Curé plus fçavant
N'auroit pu régir fon Eglise ;
Et peut-être, dévotement,
Bravant les fougues de la bife,
Se feroit livré, fans remife,
Aux périls du moite Element :
Mais, pour une telle imprudence,
Doüé d'un trop bon jugement,
Notre bon Prêtre assurément,
Chériffoit trop fon éxiftence :
C'étoit, d'ailleurs, un vieux routier,
Qui, s'étant fait une habitude
Des fonctions de fon métier,
Officioit fans trop d'étude,
Et qui, dans fa décrépitude,
Dégoifoit Pfaumes & Leçons,
Sans y faire trop de façons.
Prenant donc fon parti fans peine,
Il annonce le premier mois,
Et recommande, par trois fois
A son Affiftance chrétienne

Un Fait narré sans fiction
Va vous enlever ce scrupule :
Il porte la conviction ;
Je n'y mettrai que la façon.

Le curé de l'île susdite,
Vieux Papa, bon Israélite,
(N'importe quand advint le cas)
N'avait point, avant les Etrennes,
Fait apporter de nos climats
De Guide ânes ni d'Almanachs
Pour le guider dans ses Antiennes,
Et régler ses petits Etats.
Il reconnut sa négligence ;
Mais trop tard vint la prévoyance.
La saison ne permettait pas
De faire voile vers la France :
Abandonnée aux noirs frimas,
La mer n'était plus praticable ;
Et l'on n'espérait les bons vents
Qui rendent l'Onde navigable,
Et le Continent abordable,
Qu'à la naissance du Printemps.

Pendant ces trois mois de tempêtes,
Que faire sans Calendrier ?
Comment placer les jours de Fêtes ?
Comment les différencier ?
Dans une pareille méprise,
Quelque autre Curé plus savant
N'aurait pu régir son Eglise ;
Et peut-être, dévotement,
Bravant les fougues de la bise,
Se ferait livrer, sans remise,
Aux périls du moite Elément :
Mais, pour une telle imprudence,
Doué d'un trop bon jugement,
Notre bon Prêtre assurément,
Chérissait trop son existence :
C'était, d'ailleurs, un vieux routier,
Qui, s'étant fait une habitude
Des fonctions de son métier,
Officiait sans trop d'étude,
Et qui, dans sa décrépitude,
Dégoisait Psaumes et Leçons,
Sans y faire trop de façons.
Prenant donc son parti sans peine,
Il annonce le premier mois,
Et recommande, par trois fois
A son Assistance chrétienne

De ne point finir la semaine
Sans chommer la fête des Rois.
Ces premiers points étoient faciles ;
Il ne trouva de l'embarras
Qu'en penfant qu'il ne fçauroit pas
Où ranger les Fêtes mobiles.
Qu'y faire enfin ? Peu fcrupuleux,
Il décida, ne pouvant mieux,
Que ces Fêtes, comme ignorées,
Ne feraient chez lui célébrées
Que quand, au retour du Zéphyr,
Lui-même il auroit pû venir
Prendre langue dans nos contrées.
Il crut cet avis felon Dieu :
Ce fut celui de fon Vicaire,
De Javote fa ménagère,
Et de son Magifter Mathieu,
La plus forte tête du lieu.

Ceci pefé, Janvier se passe ;
Plus agile encor, dans fon cours,
Février fuit, mars le remplace,
Et l'aquilon régnoit toujours :
Du printems, avec patience,
Attendant le prochain retour,
Et fur l'annuelle abftinence
Prétendant caufe d'ignorance,
Ou, bonnement et fans détour,
Par faute de réminifcence,
Notre vieux Curé, chaque jour,
Se mettoit fur la confcience
Un Chapon de fa baffe-cour :
Cependant, poursuit la Chronique,
Le Carême, depuis un mois,
Sur tout l'Univers Catholique
Etendoit fes aufteres lois :
L'ifle feule, grace au bon-homme,
A l'abri des Statuts de Rome,
Voyait fes libres Habitans
Vivre en gras pendant tout ce tems.
De vrai, ce n'étoit fine chère ;
Mais, cependant, chaque Infulaire
Mi-païfan, & mi-bourgeois,
Pouvoit parer fon ordinaire
D'un fin lard flanqué de vieux pois.
A l'exemple du prefbytère,
Tous, dans cette erreur falutaire,
Soupoient pour nous d'un cœur joyeux,
Tandis que nous jeûnions pour eux.

De ne point finir la semaine
Sans chômer la fête des Rois.
Ces premiers points étaient faciles ;
Il ne trouva de l'embarras
Qu'en pensant qu'il ne saurait pas
Où ranger les Fêtes mobiles.
Qu'y faire enfin ? Peu scrupuleux,
Il décida, ne pouvant mieux,
Que ces Fêtes, comme ignorées,
Ne seraient chez lui célébrées
Que quand, au retour du Zéphyr,
Lui-même il aurait pu venir
Prendre langue dans nos contrées.
Il crut cet avis selon Dieu :
Ce fut celui de son Vicaire,
De Javote sa ménagère,
Et de son Magister Mathieu,
La plus forte tête du lieu.

Ceci pesé, Janvier se passe ;
Plus agile encore, dans son cours,
Février suit, mars le remplace,
Et l'aquilon régnait toujours :
Du printemps, avec patience,
Attendant le prochain retour,
Et sur l'annuelle abstinence
Prétendant cause d'ignorance,
Ou, bonnement et sans détour,
Par faute de réminiscence,
Notre vieux Curé, chaque jour,
Se mettait sur la conscience
Un Chapon de sa basse-cour :
Cependant, poursuit la Chronique,
Le Carême, depuis un mois,
Sur tout l'Univers Catholique
Etendait ses austères lois :
L'île seule, grâce au bonhomme,
A l'abri des Statuts de Rome,
Voyait ses libres Habitants
Vivre en gras pendant tout ce temps.
De vrai, ce n'était fine chère ;
Mais, cependant, chaque Insulaire
Mi-paysan, et mi-bourgeois,
Pouvait parer son ordinaire
D'un fin lard flanqué de vieux pois.
A l'exemple du presbytère,
Tous, dans cette erreur salutaire,
Soupaient pour nous d'un cœur joyeux,
Tandis que nous jeûnions pour eux.

Enfin, pourtant, le froid Borée
Quitta l'onde plus tempérée :
Voyant qu'il étoit plus que tems
D'inftruire nos impénitens,
Le Diable, content de lui-même,
Ne retarda plus le printems :
C'étoit lui, qui, par ftratagême,
Leur rendant contraire tout vent,
Avoit voulu, chemin faifant,
Leur efcamoter un Carême,
Pour fe divertir en paffant.

Le calme rétabli fur l'onde,
Mon Curé, felon fon ferment,
Pour voir comment alloit le monde,
S'embarque fans retardement ;
S'étant bien lefté la bedaine
De quatre tranches de jambon,
(Fait digne de réflexion,
Car de la fainte Quarantaine
Déjà la cinquième femaine
Venoit de commencer fon cours)
Il vient, il trouve avec furprife
Que dans l'empire de l'Eglife
Pâques revenoit dans dix jours.
« Dieu soit loüé ! Prenons courage,
« Dit-il, enfonçant son caftor,
« Grace au Seigneur, notre voyage
« Se trouve fait à tems encor
« Pour pouvoir, dans mon hermitage,
« Fêter Pâques felon l'ufage.

Content, il rentre fur fon bord,
Après avoir fait fes emplettes
Et d'almanachs & de lunettes ;
Il part, il arrive à bon port
Dans fes folitaires retraites.
Le lendemain, jour des Rameaux,
Prônant avec un zèle extrême,
Il notifie à fes vaffaux
La date de notre carême ;
« Mais, poursuit-il, j'ai mon fiftême ;
« Mes frères, nous n'y perdrons rien,
« Et nous le ratraperons bien :
« D'abord, avant notre abftinence,
« Pour garder l'ufage ancien
« Et bien remplir toute obfervance,
« Le Mardi gras fera mardi ;
« Le jour des Cendres mercredi ;

Enfin, pourtant, le froid Borée
Quitta l'onde plus tempérée :
Voyant qu'il était plus que temps
D'instruire nos impénitents,
Le Diable, content de lui-même,
Ne retarda plus le printemps :
C'était lui, qui, par stratagème,
Leur rendant contraire tout vent,
Avait voulu, chemin faisant,
Leur escamoter un Carême,
Pour se divertir en passant.

Le calme rétabli sur l'onde,
Mon Curé, selon son serment,
Pour voir comment allait le monde,
S'embarque sans retardement ;
S'étant bien lesté la bedaine
De quatre tranches de jambon,
(Fait digne de réflexion,
Car de la sainte Quarantaine
Déjà la cinquième semaine
Venait de commencer son cours)
Il vient, il trouve avec surprise
Que dans l'empire de l'Eglise
Pâques revenait dans dix jours.
« Dieu soit loué ! Prenons courage,
« Dit-il, enfonçant son castor,
« Grâce au Seigneur, notre voyage
« Se trouve fait à temps encore
« Pour pouvoir, dans mon hermitage,
« Fêter Pâques selon l'usage.

Content, il rentre sur son bord,
Après avoir fait ses emplettes
Et d'almanachs et de lunettes ;
Il part, il arrive à bon port
Dans ses solitaires retraites.
Le lendemain, jour des Rameaux,
Prônant avec un zèle extrême,
Il notifie à ses vassaux
La date de notre carême ;
« Mais, poursuit-il, j'ai mon système ;
« Mes frères, nous n'y perdrons rien,
« Et nous le rattraperons bien :
« D'abord, avant notre abstinence,
« Pour garder l'usage ancien
« Et bien remplir toute observance,
« Le Mardi gras fera mardi ;
« Le jour des Cendres mercredi ;

« Suivront trois jours de pénitence,
« Dans toute l'ifle on jeûnera ;
« Et dimanche, unis à l'Eglife,
« Sans plus craindre aucune méprife,
« Nous chanterons l'Allelüia .

« Suivront trois jours de pénitence,
« Dans toute l'île on jeûnera ;
« Et dimanche, unis à l'Eglise,
« Sans plus craindre aucune méprise,
« Nous chanterons l'Alléluia .

Jean-Baptiste-Louis Gresset est né en 1709 et mort en 1777. Il entre à 16 ans chez les jésuites, mais publie des poèmes dont l'ironie anticléricale finit par le faire exclure de la compagnie. Le cardinal de Fleury écrivit à son sujet : « *Tout le talent de ce garçon est tourné du coté du libertinage et de ce qu'il y a de plus licencieux. On ne corrige point ce genre de génies. Le plus court et le plus sûr est de le renvoyer* »[1]. Il est par la suite élu à l'Académie Française (1748). Il est considéré comme l'un des « *plus élégants et des plus spirituels de nos poètes* »[2].

L'association de l'île du Carême Impromptu de Gresset avec Hoedic est suggérée par quelques auteurs tels que : Serbois 1864, Le Cam 1851, Auphan 1996, en raison des marécages qui y sont décrits. Le Cam fait cependant observer qu'il n'y a jamais eu de vicaire dans les îles.

Quoiqu'en dise Gresset, la fiction n'est probablement pas absente de ce poème quelque peu sarcastique sur la souplesse d'un recteur à l'égard du calendrier religieux. Gresset utilise l'isolement d'une île comme cadre pour un conte moqueur et il ne faut vraisemblablement chercher de ressemblance avec aucune île précise. En tous cas, peu de choses rappellent Hoedic ou Houat dans cette île peuplée d'îliens « *mi-paysans – mi-bourgeois* », pouvant faire gras quotidiennement et dotée d'une basse-cour permettant de fournir la table du recteur en un chapon par jour… !

[1] Grande Encyclopédie Berthelot, 1890.
[2] *Idem*.

Bibliographie

- ALLORGES (P.), *Un extrait de De la Pylaie.* Revue de Bryologie et Lichenologie, fasc. 1-3, p. 95-96, 1937.

- AUDRAIN (C.), PLAINE (J.), *Notice explicative de la feuille Belle-Île-en-Mer, îles Houat et Hoedic, à 1/50 000.* Carte géologique, Éditions du BRGM (Bureau de Recherches géologiques et minières), 1986.

- AUPHAN (E.), *Les îles de la mer d'Ouest : Approche historique des sociétés insulaires de l'Armor d'après le témoignage de la littérature régionale.* Thèse, Université de Lille III, 1996. Réédition Presse universitaire du Septentrion, 721 p.,1999.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Cahier sur la flore de l'île de Ouessant et du Finistère.* Reliure de feuillets libres, Ms 1805, 285 p., Muséum national d'histoire naturelle, 1818, 1819.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Correspondance avec Desvaux*, Directeur du Jardin des Plantes et Conservateur du Muséum à Angers. Bibliothèque municipale d'Angers, Ms 1361-1127. 66 lettres du 8 juillet 1817 au 13 mars 1834.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Essai sur l'icthyographie marine de l'île d'Ouessant et du Finistère présentant la synonymie locale en breton et en français, celle de Brest et de Granville, avec 27 poissons dessinés sur le vivant, dédiée à Monsieur le Comte Lacepède.* Ms 1857, 58 p., Muséum national d'histoire naturelle, 1818.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Essai sur la statistique des îles de Houat et d'Hédic*. Ms 1087, 70 p., Muséum national d'histoire naturelle, 1826.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Etudes archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses,* réédition, Société d'Archéologie du Finistère, 1970.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Notice sur l'Île de Sein que j'adressais, le 21 Avril 1846, à Mr. Aymar de Blois, président de la Société d'Archéologie du département du Finistère*. Notice imprimée de 8 p., VV31E, Muséum national d'histoire naturelle, 1846.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Pêche et poissons à Ouessant en 1818.* Extrait de « Essai sur l'icthyographie marine de l'île d'Ouessant et du Finistère ». Les Cahiers de l'Iroise, n° 3, p.138-142, 1975.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Recherches en France sur les poissons de l'Océan, pendant les années 1832 et 1833.* Congrès scientifique de France, Poitiers, PR3178-2-1834, Muséum national d'histoire naturelle, 1834.

- BACHELOT DE LA PYLAIE (J.-M.), *Voyage à Houat en 1824.* Extraits de « Essai sur la statistique des îles de Houat et d'Hédic ». Trouz-Er-Mor (Bulletin paroissial de Houat), n° 34 à 38, 1973-74.

- BARGAIN (B.), BIORET (F.), MONNAT (J.-Y.), *Orchidées de Bretagne.* Pen Ar Bed n° 142-143, 68 p.,1991.

- BAUDOUIN (M.), *Un grand Fougerais préhistorien de la première heure* : *Bachelot de la Pylaie (1786 –1856).* Fougères, Imprimerie Moderne, 31 p., 1936.

- BAULIEU (F. de), *Des Oiseaux et des hommes.* Edition du Télégramme, 2003.

- BLAMEY (M.), GREY-WILSON (C.), *La flore d'Europe occidentale***,** Flammarion, 544 p., 2003.

- BROYER (C.), *Bachelot de la Pylaie, naturaliste et archéologue (1786 –1856).* Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain, 11 p., 1938.

- BUTTIN (H.), Passeport pour Hoedic, Société des Écrivains, 260 p., 2003.

- CAMBRY (J.), *Voyage dans le Finistère.* 1799.

- CHAURIS (L.), *Les sables lourds des plages du Mor Bras – Introduction à l'étude des placers littoraux en Bretagne méridionale.* Bulletin de la Société de Sciences naturelles de l'Ouest de la France, tome 4, (1) p.1-58, 1982.

- CLAUSTRE (G.), LEMOINE (C.), *Connaître et reconnaître la flore et la végétation des côtes Manche-Atlantique.* Ouest France, 334 p., 1980.

- COLLECTIF, *Atlas de la Flore vasculaire du Massif Armoricain, division WT 04 : Houat et Hoedic ouest.* Conservatoire Botanique National de Brest, 2003.

- DELALANDE (J.-M.), *Hœdic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan.* Annales de la Société académique de Nantes, 1850.

- DYEVRE (H.), *Toponymie des îles de Houat et Hoëdic et de leurs abords.* Revue internationale d'Onomastie, mars 1950.

- GILLOT (G.), *Bachelot de la Pylaie (1786 –1856).* Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 157 p., 1951, 1952.

- GOUËZEL (M.), *Les oiseaux de mer, leur utilité au point de vue de la navigation et de la pêche.* Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p.180-187, 1873.

- GRESSET (J.-B. L.), *Le caresme in-promtu et le lutrin vivant, poëmes par l'auteur de Vert-Vert.* Amsterdam, 1735.

- JOURDA (P-Y.), *L'île aux Chevaux entre Houat et Hoedic.* Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan, p.269-279, 1988.

- KERGUELEN (J.), *Index synonymique de la flore de France.* http://www.inra.fr/flore-france/INRA, Muséum national d'histoire naturelle, 1998-2002.

- LAURENT (C.), *Avant-propos à la réédition des « Etudes archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses » de Bachelot de la Pylaie.* Société d'Archéologie du Finistère, 8 p., 1970.

- LAVENOT (P.-M.), *Îles d'Hoedic et d'Houat et la presqu'île de Quiberon : étude géographique et archéologique.* Vannes, 1886.

- LE BERRE (A.), *Ichthyonymie bretonne* (thèse). Brest, Centre national de la recherche scientifique, 1970.

- LE CAM (L.), *Houat & Hœdic, histoire, charte, récits de voyage.* Vannes imprimerie Galles, 130 p., 1932.

- LE GALLO (C.), *Bachelot de la Pylaie, (1786 –1856), naturaliste, voyageur, artiste et archéologue.* Le Naturaliste Canadien, Vol. 82, 13 p., 1955.

- LE GARFF (B.), *Atlas des Amphibiens et Reptiles de Bretagne.* Pen Ar Bed n°126-127, 1988.

- LE NEVE (A.), *Le déclin du grand Corbeau en Bretagne : perspectives de conservation.* Pen Ar Bed, n°181-181, p 44-53, 2001.

- LE ROY LADURIE (E.), *Histoire du climat depuis l'An Mil.* Flamarion, 1983.

- LEROY (J.-F.), *Le premier explorateur de Terre-Neuve et des îles St-Pierre-et-Miquelon, Bachelot de la Pylaie. (1786 –1856).* Colloques internationaux du CNRS, Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850, 27p., Paris, Sept 1956.

- LLYOD (J.), *Note pour servir à la flore de l'Ouest de la France,* 1851.

- LLYOD (J.), *Flore de l'Ouest de la France*, 1854.

- MAHE (J.), *Essai sur les antiquités du département du Morbihan*, 1825.

- MAIRIE DE HOUAT, *Liste des Sites préhistoriques proposés par Le Rouzic pour être classés comme monuments historiques.* Séance du conseil municipal de Houat, 19 janvier 1930.

- NADREAU (M.), *Le patois oléronnais.* L'île d'Oléron. Internet, http://www.cabuzel.com/oleron/patois.html.

- OZENDA (P.), CLAUZADE (G.), *Les Lichens, étude biologique et flore illustrée.* Masson, 785 p., 1970.

- SERBOIS (M.L. de), *Souvenirs de voyage en Bretagne et en Grèce*. Le Clerc-Dillet, Paris, p.252-256, 1864.

- YOUNG (J.), *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789.*

Table des matières

Remerciements ---------- p. 5
Préface ---------- p. 7
Note sur cette édition ---------- p. 9
Introduction ---------- p. 11
Cartes ---------- p. 31

Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hédic

Topographie

- Généralités sur l'île d'Houat ---------- p. 37
- Histoire et Antiquité ---------- p. 41

Population

- État de la population, son caractère par mouvement : naissances et décès ---------- p. 49
- Mariages ---------- p. 55
- Maladies ---------- p. 58
- Habitations ---------- p. 60
- Mœurs et usages ---------- p. 64
- Religion, messe ---------- p. 68
- Combustibles ---------- p. 69
- État de la fortune des Houatais ---------- p. 70
- Administration ---------- p. 73

Industries

- Agriculture ---------- p. 75
- Jardins, légumes et arbres ---------- p. 79
- Bétail et animaux domestiques ---------- p. 81
- Navigation et commerce ---------- p. 85
- Pêche ---------- p. 87

Histoire naturelle

- Catalogue des poissons ---------- p. 97
- Les oiseaux ---------- p. 105
- Quadrupèdes – reptiles – insectes ---------- p. 109
- Botanique ---------- p. 113
- Géologie et minéralogie ---------- p. 126
- Des eaux douces ---------- p. 132
- Climat et météorologie ---------- p. 134

Considérations politiques

Utilité de l'île d'Houat pour la France, par les avantages que l'ennemi retire de son état d'abandon, *primo occupanti*. Nécessité d'y construire deux nouveaux forts et de réparer les trois anciens. ---------- p. 139

Annexes

- Liste floristique de Houat
  J.-M. Bachelot de la Pylaie ---------- p. 145
- Catalogue des poissons de Houat
  J.-M. Bachelot de la Pylaie ---------- p. 149
- Notice sur l'Ile de Sein
  J.-M. Bachelot de la Pylaie ---------- p. 153
- Le Caresme In-promtu
  J.-B. L. Gresset ---------- p. 163

- Bibliographie ---------- p. 169
- Table des matières---------- p. 173

Acheve d'imprimer …

Jean-Marie Bachelot de la Pylaie

Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic

1825–1826

présenté par Pierre Buttin

En décembre 1825, Jean-Marie Bachelot de la Pylaie se rend de Belle-Île aux îles d'Hoedic et d'Houat dans le but de compléter ses récoltes d'algues. Il séjourne tout d'abord à Hoedic où sa collecte l'enthousiasme, mais les conditions climatiques hivernales l'obligent à mettre fin à ses recherches. Alors, au lieu de retourner sur le continent comme il l'avait prévu, il s'attarde à Houat où il côtoie les habitants et entreprend de décrire leurs modes de vie et leur environnement naturel.

Son manuscrit intitulé « Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hédic » est la première monographie à nous donner une description détaillée de la vie insulaire. Il constitue un document ethnographique exceptionnel par la proximité de l'auteur avec les îliens. Son analyse est directe, son style imagé, comportant de nombreuses anecdotes sur le quotidien. S'il est parfois un peu rude, à l'image de ce que l'on pouvait écrire à l'époque, l'auteur témoigne néanmoins d'une réelle empathie pour cette communauté îlienne et son recteur. La section naturaliste qui suit apporte des informations précieuses sur les espèces décrites, en particulier en botanique. Mais elle est aussi riche de nombreuses anecdotes constituant autant de témoignages ethnologiques. Ce manuscrit conservé au Muséum national d'histoire naturelle de Paris n'avait jamais été publié, et ce livre en présente la première édition.

Bachelot de la Pylaie est un naturaliste breton ayant vécu au début du 19e siècle (1786 – 1856). Botaniste de formation, il montra une ouverture d'esprit peu commune en s'intéressant progressivement à de nombreuses disciplines naturalistes, à l'archéologie, et même à l'ethnologie comme en témoigne cet essai.

Mars 2004 18€
ISBN: 2-9520979-0-9

MELVAN